

# RÉFORMES ET TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES EN ALGÉRIE

Fatiha Talahite

► **To cite this version:**

Fatiha Talahite. RÉFORMES ET TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES EN ALGÉRIE.  
Economies et finances. Université Paris-Nord - Paris XIII, 2010. tel-00684329

**HAL Id: tel-00684329**

**<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00684329>**

Submitted on 1 Apr 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 13-Nord  
UFR de Sciences économiques et de gestion

Rapport en vue de l'obtention du diplôme  
**HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES**

**RÉFORMES ET TRANSFORMATIONS  
ÉCONOMIQUES EN ALGÉRIE**

**Présenté et soutenu publiquement le 29 janvier 2010**

par

**Fatiha TALAHITE**

**JURY**

*Président*

**Saïd SOUAM** *Professeur, UFR de sciences économiques et de gestion, Université Paris 13*

*Membres*

**Philippe BARBET** *Professeur, UFR de sciences économiques et de gestion, Université Paris 13*

**Ahmed HENNI** *MC HDR, Université d'Artois*

**Thierry KIRAT** *Directeur de recherche HDR, CNRS, IRISSO, Université Paris Dauphine*

**Jerôme SGARD** *Directeur de recherche HDR, Fondation Nationale des Sciences Politiques, CERI*

**Mehrdad VAHABI** *MC HDR, Département d'économie, Université Paris 8*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1 - INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
1.1 Présentation de la recherche	4
1.2 Principales caractéristiques de l'économie algérienne	7
1.3 Bref rappel sur l'évolution de l'économie algérienne	8
1.3.1 Industrialisation et expansion du secteur des hydrocarbures	10
1.3.2 Crise de 1985-86 et lancement du processus de réforme	12
1.3.3 Remise en cause de la réforme et programmes d'ajustement structurel	14
1.3.4 Hausse des revenus des hydrocarbures et poursuite des réformes	16
<b>CHAPITRE 2 - RÉFORME ET TRANSITION</b>	<b>17</b>
2.1 Les critiques du modèle de développement	17
2.1.1 Industrialistes et financiers	18
2.1.2. Planification et socialisme de marché	19
2.2 La réforme de 1988-91	22
2.2.1 L'élaboration de la réforme	22
2.2.2 La mise en œuvre de la réforme	26
2.3 Les théories de la transition	28
2.3.1 Diversité des définitions et des approches	28
2.3.2 La transition selon Kornai	32
2.4 Une lecture de la réforme algérienne	38
2.4.1 La pensée de Kornai et le cas de l'Algérie	38
2.4.2 Secteur privé et économie informelle	39
<b>CHAPITRE 3 - UNE ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE</b>	<b>44</b>
3.1 Les analyses en termes de rente	44
3.1.1 La littérature de la science politique sur l' « État rentier »	45
3.1.2 Portée et limites du concept de rente : rente <i>versus</i> production	48
3.1.3 Caractère résiduel et hétérogène de la rente	53
3.1.4 La rente : l'arbre qui cache la forêt ou le fétichisme de la rente	57
3.2 Abondance de ressources et <i>Dutch Disease</i>	58
3.2.1 Abondance de ressources	58
3.2.2 <i>Dutch Disease</i>	60

<b>CHAPITRE 4 - LE PROJET D'INDUSTRIALISATION ET SA DIFFICILE RECONVERSION</b>	<b>63</b>
<b>4.1 Industrialisation et modèle de développement autocentré</b>	<b>63</b>
4.1.1 La période coloniale	63
4.1.2 L'industrie dans le modèle algérien de développement (1963-86)	66
4.1.3 Bilan de la politique industrielle	73
<b>4.2. Crise et ouverture progressive de l'économie</b>	<b>79</b>
4.2.1 Les effets de la crise sur l'industrie	79
4. 2.2 Les mesures pour sortir de la crise	81
<b>4.3 Évolution de l'industrie depuis 1989</b>	<b>82</b>
4.3.1 L'évolution du secteur industriel	82
4.3.2 La dynamique des branches industrielles	85
<b>4.4 Industrialisation et marché</b>	<b>91</b>
4.4.1 L'évolution du secteur privé industriel	91
4.4.2 Une nouvelle stratégie industrielle	93
<b>CHAPITRE 5 - SOUS-EMPLOI ET RÉGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>96</b>
<b>5.1 L'évolution du marché du travail</b>	<b>96</b>
5.1.1 L'offre de travail	98
5.1.2 La demande de travail	104
<b>5.2 La régulation institutionnelle du marché du travail et ses limites</b>	<b>108</b>
5.2.1 La réforme des institutions du marché du travail	108
5.2.2 Les limites de la régulation institutionnelle	112
5.2.3 L' « informalisation institutionnelle »	116
<b>CHAPITRE 6 - RÉFORMES ET SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>119</b>
<b>6.1 Les mesures de la Loi de Finances Complémentaire 2009</b>	<b>120</b>
<b>6.2 Effets de la crise financière internationale sur l'économie algérienne</b>	<b>122</b>
<b>6.3 Interprétation des mesures de la LFC 2009: quelques hypothèses</b>	<b>124</b>
<b>6.4 Ouverture, diversification de l'économie et marché intérieur</b>	<b>125</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>129</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>130</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>131</b>
<b>A. Références de nos travaux utilisés pour la rédaction de ce rapport de synthèse</b>	<b>131</b>
<b>B. Autres références bibliographiques</b>	<b>135</b>
<b>C. Documents</b>	<b>144</b>
<b>SIGLES</b>	<b>145</b>

# CHAPITRE 1

## INTRODUCTION

### 1.1 Présentation de la recherche

L'objet central de cette recherche est l'économie algérienne. Dans nos travaux, nous avons eu à nous intéresser à plusieurs de ses aspects et à l'analyser selon différentes approches. Mais le fil conducteur de cette réflexion renvoie en premier lieu aux politiques économiques et aux modes de régulation. C'est sous cet angle privilégié que sont analysées les transformations majeures qui s'y déroulent. De ce point de vue, la période 1988-91 est cruciale, dans le sens où elle marque la séparation entre deux périodes distinctes de l'histoire de cette économie depuis l'indépendance de l'Algérie (1962) :

- la première, que l'on peut appeler période socialiste, orientée vers un projet de développement autocentré<sup>1</sup>, est caractérisée par une prégnance de l'État et de l'administration sur l'économie et une répression des mécanismes du marché ainsi que par une velléité de rupture avec l'économie mondiale capitaliste ;

- La deuxième est celle d'une ouverture à la fois interne, sur le marché et ses institutions, et internationale, à travers la recherche d'une intégration à l'économie régionale et mondiale.

Mais cette période charnière a aussi un intérêt en elle-même, dans la mesure où elle est celle d'une expérience originale de réforme dont on a encore peu analysé tous les aspects. Bien qu'ayant été prématurément interrompue dans sa mise en œuvre, cette réforme, par la dynamique qu'elle a enclenchée et les questions qu'elle a soulevées, a tracé le cadre, globalement non dépassé à nos jours, dans lequel se situe le processus de transformation économique qui se déroule en Algérie.

A ce stade, nous préférons dire *transformation* plutôt que *transition* pour désigner ce qui se produit dans ce pays depuis le déclenchement de la réforme. L'utilisation de ces termes renvoie à des postures théoriques différentes. La *transition* désigne le passage d'un système économique à un autre, le système initial étant ici le socialisme, tandis que l'usage du terme *transformation*, d'une part, laisse ouverte la caractérisation de l'état initial de l'économie,

---

<sup>1</sup> On trouve aussi dans la littérature l'appellation « développementiste » pour caractériser cette période, en référence cette fois au projet de développement accéléré. Les contours temporels en sont plus flous, mais on la fait le plus souvent s'achever avec le deuxième plan quinquennal, à la moitié de la décennie 1980 (voir note 11).

d'autre part, ne suppose pas l'idée de convergence<sup>2</sup> et ne préjuge pas non plus de l'aboutissement du processus. Ainsi, qu'elle désigne le passage à l'économie de marché, au capitalisme, à une économie « libre » [Kornai, 1990], ou à un autre système économique, cette notion permet une ouverture du champ des possibles. Elle ne fixe pas *a priori* un modèle d'économie de marché ou de capitalisme [Hall et Soskice, 2001] vers lequel s'acheminer nécessairement. La Chine et le Viet Nam, par exemple, contrairement à l'Algérie, n'ont pas abandonné la référence officielle au socialisme.

Toutefois, à partir du moment où les réformes mises en œuvre sont l'application de prescriptions issues des théories de la transition<sup>3</sup>, notamment telles qu'élaborées par les experts des organisations internationales, nous désignerons par *transition* à la fois ce modèle normatif - que nous appelons aussi parfois « théorie standard de la transition » - et sa mise en application concrète dans un pays donné.

Notons que parallèlement à la transition économique se déroule un processus de transition politique, envisagé comme complémentaire à cette dernière et dont la théorisation a également un versant normatif. Bien que la littérature sur la transition politique en Algérie soit plus abondante que celle sur la transition économique, le sujet est complexe et très controversé et il n'existe pas de consensus minimal des historiens et politistes sur une synthèse de cette période mouvementée. Nous avons pris le parti de laisser provisoirement de côté cet aspect, qui aurait nécessité une recherche en soi, et de nous limiter à des références ponctuelles aux événements politiques, seulement lorsque cela est indispensable à la compréhension des phénomènes économiques.

Les expériences d'économies socialistes à planification centralisée<sup>4</sup>, qui débutent avec la révolution soviétique de 1917, ainsi que celles de leur transition<sup>5</sup>, qui couvrent une période allant de la fin des années 1980 à nos jours, font désormais partie de l'objet de l'histoire économique. La méthode que Bayly [2004] met en œuvre dans son étude sur *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, nous semble appropriée pour en rendre compte. Pour cet

---

<sup>2</sup> Pour une critique de l'application des théories de la convergence à la transition, voir Chavance, Magnin [1997].

<sup>3</sup> La littérature sur ce sujet est abondante. Pour une synthèse, voir Andreff [2007].

<sup>4</sup> Il est difficile de désigner ces économies par une formulation unique tant les termes socialisme, étatisme, planification, économie administrée peuvent désigner des réalités diverses. Kornai [2008 :126] identifie trois conditions nécessaires et suffisantes pour identifier un pays comme « socialiste » : rôle dominant de la propriété publique et de la coordination bureaucratique centralisée des activités socio-économiques, tandis que la propriété privée et la coordination par le marché jouent tout au plus un rôle subordonné et auxiliaire ; monopole du pouvoir politique d'un parti dont le programme est d'abolir le capitalisme basé sur la propriété privée et le marché. Nous reviendrons plus loin sur la manière de caractériser les conditions initiales des économies en transition.

<sup>5</sup> Rappelons que dans la doctrine officielle marxiste-léniniste, le système socialiste était lui-même considéré comme une transition vers le communisme.

historien britannique, « toute histoire locale, nationale et régionale, relève aussi, dans une large mesure, d'une histoire mondialisée » [10]. Il s'efforce ainsi « d'établir une histoire des liens et des processus sans en rester à la théorie simpliste d'une diffusion de la modernité vers l'extérieur à partir d'un centre américain ou européen tout puissant et 'rationnel' », et « insiste sur l'importance de l'action des peuples non européens colonisés ou semi-colonisés, et des groupes dominés au sein même des sociétés américaine et européenne dans le façonnement de l'ordre mondial contemporain » [13]<sup>6</sup>. Nous verrons que le biais européocentriste existe également et *a fortiori* en matière d'économie de la transition, l'expérience des pays d'Europe de l'Est, en particulier des PECO<sup>7</sup>, tendant à être érigée en modèle du genre. En étudiant le cas algérien, nous mettons en évidence l'existence d'autres expériences contemporaines de transformation postsocialiste que celle des pays européens de l'Est et qui, sous certains aspects, l'ont même précédée.

Axés sur les réformes, nos travaux<sup>8</sup> ont tendance à privilégier l'approche institutionnelle, ou du moins à mettre l'accent sur les institutions et à s'intéresser aux différents courants qui ont placé les institutions au centre de l'analyse économique. Ces approches institutionnalistes sont mises en œuvre dans différents champs : dans l'analyse de la réforme et de la transition en Algérie ; dans l'étude du marché du travail et de sa régulation ; dans le cadre des théories du développement, où il existe une importante littérature qui aborde ce qui est considéré comme l'échec du développement dans la région MENA<sup>9</sup> sous l'angle de l'inefficience des institutions propres à ces pays et met l'accent notamment sur la dimension historique.

Dans ce chapitre introductif (I), nous présentons les principaux faits stylisés de l'économie algérienne et les grandes étapes de son évolution. Puis nous examinons la réforme et en proposons une analyse dans le cadre des théories de la transition [chapitre II]. Les chapitres suivants sont consacrés aux transformations touchant certains aspects caractéristiques de l'économie algérienne : les hydrocarbures (III), l'industrialisation (IV), le marché du travail (V)<sup>10</sup>. Enfin, le dernier chapitre (VI) interroge les évolutions récentes de la politique de réforme, dans le contexte de la crise financière internationale.

---

<sup>6</sup> Voir aussi Berger, Dore [1996].

<sup>7</sup> Pays d'Europe Centrale et Orientale (voir en annexe la signification des sigles).

<sup>8</sup> Voir en annexe la liste de nos travaux.

<sup>9</sup> Middle East and North Africa.

<sup>10</sup> D'autres thèmes tels les réformes monétaire et bancaire, les droits de propriété, l'insertion internationale de l'économie algérienne, l'activité et l'emploi des femmes, l'impact des migrations sur le marché du travail...

## 1.2 Principales caractéristiques de l'économie algérienne

Parmi les caractéristiques qui distinguent l'économie algérienne des autres économies de la région, il y a le fait que c'est celle où la transformation socialiste a été poussée le plus loin. Aussi le processus actuel est-il plus proche de celui qui se déroule dans les pays d'Europe centrale et orientale ou dans certains pays socialistes d'Asie. D'autres pays de la région MENA (Tunisie, Égypte) ont connu des épisodes socialistes, mais ils ont duré très peu.

Si l'on remonte plus avant dans l'histoire, cette économie a été marquée par la nature de la colonisation, dite *de peuplement*, notamment sa violence ainsi que celle de la décolonisation, profondément dévastatrices en termes d'acculturation et de destruction des structures économiques traditionnelles. En héritage de cette période, une conception particulièrement radicale de la modernité va se traduire par un projet d'industrialisation tendant à se confondre avec la modernisation elle-même et se soumettre tous les aspects de l'économie et de la société. Ce projet adopté par l'Algérie indépendante, parmi les plus ambitieux de la région, allait bien au-delà d'une simple démarche de substitution aux importations, à laquelle on l'a parfois assimilé. Nous nous sommes intéressés aux origines de ce projet, que l'on peut faire remonter aux visions Saint-simoniennes des débuts de la colonisation, à son cheminement, au bilan que l'on peut en faire, ainsi qu'à ce qu'il est devenu avec les réformes et l'ouverture de l'économie (chapitre IV).

Cette économie, enfin, est déterminée par l'importance des hydrocarbures, notamment en tant que principale source de revenus d'exportation. Ce poids varie certes selon les périodes, mais il tend à s'alourdir inexorablement. Aussi, au plan de l'analyse, cet aspect prend souvent le dessus, masquant parfois la complexité de l'économie, que l'on a tendance à réduire à un seul facteur. Cela se traduit en particulier par l'usage systématique du concept de *rente* et de ses dérivés. D'autres mettent en avant le mécanisme de *Dutch Disease* pour analyser l'impact des hydrocarbures sur l'économie. Cependant, du fait de l'extrême spécialisation de la recherche et du cloisonnement entre compartiments de la science économique, les travaux qui étudient des aspects particuliers de l'économie algérienne sans tenir compte de ce facteur sont de plus en plus fréquents. Une telle démarche n'a pas beaucoup de sens.

---

auraient mérité chacun qu'un chapitre à part entière lui soit consacré, mais nous avons dû renoncer, pour des raisons de place, à développer ici nos travaux sur ces sujets.

Exportatrice d'hydrocarbures, l'Algérie se classe dans le groupe des pays pétroliers et gaziers de la région MENA. Cependant, pour des raisons à la fois historiques et démographiques, elle est en proie à un grave problème de sous-emploi structurel et, du moins jusqu'en 1974, exportatrice nette de main d'œuvre, ce qui la rapproche des économies pauvres en ressources naturelles et la distingue des monarchies pétrolières du Golfe faiblement peuplées et importatrices de main d'œuvre. À y regarder de plus près, toutefois, la question des migrations est plus complexe, notamment du fait de l'existence à la fois d'une émigration et d'une immigration de travail.

### **1.3 Bref rappel sur l'évolution de l'économie algérienne**

On peut découper l'économie de l'Algérie indépendante de manière sommaire en 5 périodes :

- de l'indépendance jusqu'en 1987/88 : économie socialiste, planification centralisée<sup>11</sup>
- 1987/88-1991: réforme (libéralisation économique et politique)
- 1992-1993 : interruption et remise en cause de la réforme
- 1993/94-99: ajustement structurel
- Depuis la fin des années 1990 : ouverture « paradoxale » de l'économie.

Il s'agit surtout d'un découpage institutionnel, renvoyant d'abord au mode de régulation de l'économie. D'autres facteurs internes et externes ont joué un rôle déterminant dans l'évolution et les ruptures de l'économie algérienne, notamment les événements touchant aux hydrocarbures, aussi d'autres périodisations sont-elles possibles.

Dans ce travail, à part quelques références ponctuelles, nous avons fait le choix de laisser de côté l'économie coloniale et précoloniale, bien qu'elles fassent partie de notre réflexion, car cela aurait nécessité de trop longs développements. Nous dirons cependant quelques mots sur l'intégration de ces périodes à une histoire économique de l'Algérie qui reste à écrire. Dans les années 1960-80, des auteurs ont commencé à s'intéresser à l'histoire économique de la nouvelle nation algérienne. Ils s'interrogeaient notamment sur le système économique mis en

---

<sup>11</sup> Succession des plans de développement : plan triennal ou pré-plan (1967-69) ; premier plan quadriennal (1970-73) ; deuxième plan quadriennal (1974-77) ; « pause » dans les Investissements, investissements « hors plan » et « Reste à Réaliser » (1978-79) ; premier plan quinquennal (1980-84) ; deuxième plan quinquennal (1985-89), abandonné peu après son lancement à cause de la crise de 1985.

place pendant la colonisation, sur les causes du sous-développement<sup>12</sup> ainsi que sur celles de la colonisation. Cependant, et bien que des chercheurs continuent aujourd'hui à travailler sur l'économie précoloniale ou coloniale dans la perspective d'une histoire économique de l'Algérie<sup>13</sup>, cette entreprise, qui soulève de redoutables problèmes méthodologiques<sup>14</sup>, n'a pas débouché sur la construction d'un champ disciplinaire autonome englobant les trois grandes périodes que sont l'économie précoloniale, coloniale et contemporaine.

Parmi les économistes travaillant sur l'économie algérienne contemporaine, l'habitude s'est installée de prendre l'année 1962 comme point de départ, en occultant ce qui a précédé<sup>15</sup>. Cette attitude, que nous avons appelée « syndrome de la table-rase », si elle se justifie par le fait qu'il faut bien choisir un point de départ - ce choix a toujours quelque chose d'arbitraire<sup>16</sup> - et qu'ici, en l'occurrence, la date de l'indépendance du pays semble s'imposer tout « naturellement », n'en demeure pas moins biaisée pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'on semble faire coïncider temporalité politique (la naissance d'un État) et temporalité économique. Ensuite, parce qu'en mettant ainsi l'accent sur la « rupture », on sous-estime la dimension de continuité des phénomènes économiques. En fait, si cette continuité, en règle générale, n'est pas niée, elle est le plus souvent prise en compte sur le mode idéologique, sur la base d'une vision de l'héritage colonial qui n'est pas interrogée. En Algérie, cette vision s'est construite dans les premières années de l'indépendance, alors qu'il s'agissait de légitimer les choix économiques du nouvel État. Depuis, bien que ces orientations aient radicalement changé, elle n'a pas vraiment été revisitée.

Sur le plan académique, cette attitude est confortée par le découpage entre champs et domaines disciplinaires. L'économie coloniale et précoloniale, objets historiques par excellence - dans le sens où elles n'existent plus en tant que telles dans le présent - sont laissées aux historiens, tandis que la période qui commence à l'indépendance est considérée comme relevant de l'économie contemporaine<sup>17</sup>. A ce découpage entre disciplines vient s'ajouter un découpage entre domaines de l'histoire économique.

---

<sup>12</sup> Voir en particulier Benachenhou [1978], Henni [1982, 1986].

<sup>13</sup> Voir notamment Merouche [2002, 2007].

<sup>14</sup> Dont celui de l'hétérogénéité des sources (notamment statistiques) n'est pas des moindres.

<sup>15</sup> Une raison prosaïque en est que l'Algérie est absente des séries statistiques avant cette date. Auparavant, elle est une province de l'empire Ottoman puis un département français.

<sup>16</sup> « Nous devons 'entrer' dans l'histoire à un moment de son déroulement, donc briser sa continuité essentielle. « Puisque l'histoire porte sur la manière dont les choix d'hier affectent les décisions d'aujourd'hui, choisir un point de départ n'est pas simplement arbitraire, cela fait violence à l'indispensable continuité de l'histoire. » [North 2005, p.166].

<sup>17</sup> À notre connaissance, la période post-coloniale n'existe pas encore comme objet d'étude historique, probablement du fait de l'absence d'accès aux archives.

En France, l'économie de l'Algérie coloniale se présente comme un domaine<sup>18</sup> de l'histoire économique nationale. En tant que telle, elle n'intègre ni l'économie précoloniale (relevant partiellement des études ottomanes), ni celle de l'Algérie indépendante. Elle connaît d'ailleurs aujourd'hui un regain d'activité, depuis que des archives de la période coloniale sont accessibles aux chercheurs. Même si elle est, comme tout domaine de recherche, traversée par des courants de pensées, des positions disciplinaires et interdisciplinaires diversifiées, elle n'en demeure pas moins structurée par quelques principes, orientée par des questionnements qui la font appartenir à l'histoire économique de la France. En particulier, le débat idéologique sur les « bienfaits » de la colonisation plane aujourd'hui sur cette recherche.

### **1.3.1 Industrialisation et expansion du secteur des hydrocarbures**

A l'indépendance, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de naturalisation de l'investissement étranger dans le tiers monde qui dure jusqu'à la moitié des années soixante-dix. La nationalisation des « biens vacants » après le départ des colons (logements, entreprises, commerces, terres, cinémas...) vise à les soustraire à l'appropriation sauvage. Mais les procédures sont opaques et cela ne débouche pas sur la création d'un véritable secteur public. Le 24 février 1971 c'est le secteur des hydrocarbures qui est nationalisé. La société étatique de transport et commercialisation des hydrocarbures, la Sonatrach, créée en 1963, accède alors à l'amont pétrolier et exerce désormais un monopole sur la filière (la participation étrangère ne peut dépasser 49 % du capital).

Cette accumulation de richesses par l'État, qui visait la réalisation d'un projet de modernisation accélérée, fut dans le même temps une opportunité de capture de richesse et de pouvoir<sup>19</sup> ainsi que cause de gaspillage et de destructions. L'enthousiasme des premières années d'indépendance a certes joué un rôle mobilisateur, mais une fois celui-ci retombé, l'étatisation de la quasi-totalité de l'économie et sa gestion administrée et centralisée se sont avérées une entrave au développement.

Dans la stratégie algérienne de développement, la priorité est mise sur l'industrie, considérée comme seule à même de propulser rapidement le pays dans la modernité. Les revenus des hydrocarbures assureront le financement d'un vaste programme d'investissements planifiés

---

<sup>18</sup> Ou plus précisément un sous-domaine, En tant qu'elle appartient au domaine de l'histoire économique coloniale.

<sup>19</sup> Toute une littérature analyse la formation et l'évolution du pouvoir politique en Algérie sous l'angle de la capture de la rente des hydrocarbures (voir chapitre III).

dans des industries placées sous la tutelle de l'État et dédiées au marché intérieur. Si la priorité est donnée à l'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), l'objectif est l'édification d'un système productif national intégré. Cependant, tandis que les entreprises sont largement dépendantes des importations pour leurs équipements et leurs intrants, seul le secteur des hydrocarbures est tourné vers l'exportation. On comprend dès lors les difficultés qu'il y aura plus tard à reconvertir ce système pour diversifier les exportations et pourquoi l'ouverture de l'économie aura pour effet de renforcer la part des hydrocarbures dans le PIB.

Le secteur privé (essentiellement des petites et moyennes entreprises), s'il ne disparaît pas, conservera un rôle marginal, et, privé d'un cadre concurrentiel, il sera condamné à capter des rentes générées par l'État [Dillman, 2000]. L'agriculture entrera dans un déclin dont l'un des facteurs explicatifs est la disponibilité des revenus pétroliers : d'une part, cela dispensait d'avoir à mobiliser un surplus agricole pour financer le développement<sup>20</sup>; d'autre part, cela permettait d'avoir recours aux importations pour faire face à une demande de produits agricoles en hausse, du fait de la croissance démographique ; d'autant qu'en raison du dumping pratiquée par les pays de l'OCDE (subventions aux exportations ou à la production), ces biens étaient disponibles sur le marché mondial à un prix souvent inférieur à ce qu'il en coûtait sur place. Cette dépendance alimentaire n'a cessé depuis de s'approfondir, faisant de l'Algérie l'un des plus gros importateurs de blé au monde. Le déclin de l'agriculture s'est accompagné d'un large mouvement d'exode rural, déjà amorcé pendant la colonisation [Benachenhou, 1979].

Les investissements massifs opérés durant cette période participent d'un processus de transformation accélérée de l'économie et de la société algériennes, dont la scolarisation massive, notamment des filles [Talahite, 1982a], et le développement du système éducatif, l'urbanisation, l'augmentation des revenus et l'émergence d'une classe moyenne, le bouleversement des modes de consommation et des modèles culturels [Talahite, 1982b], se heurtent rapidement aux limites du marché national, et en premier lieu celui de l'emploi. Officiellement il n'y a pas de chômage, mais l'emploi pléthorique dans l'administration et le secteur public pèse sur la productivité du travail, tandis que gonfle la part des inactifs dans la population (jeunes en marge du système scolaire, femmes à la maison). D'autant que l'émigration du travail vers la France est officiellement arrêtée depuis 1974. Ces changements, recherchés comme vecteurs de la modernité, sont de plus en plus vécus comme source de tensions sociales, d'acculturation, de besoins insatisfaits [Guerid, 2007].

---

<sup>20</sup> Cet état de fait consacra définitivement la suprématie des « industrialistes » sur les « agrariens » dans le débat des débuts de l'indépendance sur le choix d'une stratégie de développement [Hadjseyd, 1996].

### 1.3.2 Crise de 1985-86 et lancement du processus de réforme

En 1985, la chute brutale du prix du pétrole, à laquelle s'ajoute celle du dollar, non anticipées par le gouvernement, lequel continuera longtemps à escompter un redressement des cours, exerce un choc<sup>21</sup> sur l'économie. Les exportations baissent de 55,5% en valeur entre 1984 et 1987<sup>22</sup>. A leur suite, et sous le coup de mesures d'austérité, les importations diminuent également de 54%. Rapidement, toute l'économie est paralysée. Les importations, en effet, sont vitales, tant pour le secteur industriel (intrants, biens d'équipement) que pour assurer l'approvisionnement en biens alimentaires de base, médicaments et autres biens de première nécessité. Sous la menace d'une explosion sociale, le pays doit s'endetter pour maintenir les importations des biens dits « stratégiques ». Ainsi, le système économique mis en place au prix de coûteux programmes d'investissements s'avère rigide, peu résistant aux chocs externes auxquels il est particulièrement exposé, du fait de sa dépendance vis-à-vis du commerce extérieur (importations et exportations).

A la fin des années quatre-vingt, l'Algérie engage un processus de réformes économiques que l'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché ». Après les émeutes d'octobre 1988, l'avènement en 1989 du gouvernement « réformateur » est alors le point de départ de la mise en œuvre d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique. L'élaboration de ce programme, qui vise explicitement à rétablir les lois du marché dans le fonctionnement de l'économie et en particulier à restaurer la contrainte financière sur les banques et les entreprises publiques, avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989, à un moment où la situation économique et sociale était devenue très défavorable. Il faut dire qu'avec le temps cette contrainte, évitée et contournée par les principaux agents économiques (en dehors des ménages et du secteur privé), s'était reportée sur les paiements extérieurs sur lesquels elle pesait presque exclusivement.

Devenue l'une des principales préoccupations du gouvernement à la fin des années quatre-vingt-dix, la dette extérieure n'est pourtant pas la seule raison qui a poussé les décideurs à engager des réformes. En réalité, c'est tout le fonctionnement de l'économie qu'il s'agit de

---

<sup>21</sup> Nous préférons parler de « choc » pétrolier pour désigner une baisse importante du prix du pétrole ayant des effets sur l'économie, plutôt que de « contre-choc », qui est le terme consacré lorsqu'on se place du point de vue des pays consommateurs.

<sup>22</sup> La rente des hydrocarbures nette *per capita* passe de 613 dollars US en 1981 à 172 en 1988 [Aïssaoui, 2001 : 15]. Sur sa définition de la rente, voir note 85 p.51.

revoir. Les réformateurs, qui attribuent les dysfonctionnements à des distorsions dans l'allocation des ressources et à la segmentation de l'économie entre secteur public et secteur privé, n'ont pour autant nullement l'intention de démanteler le secteur public. Élaboré dans le contexte d'une économie où domine le secteur public, largement dépendante de l'exportation d'hydrocarbures, où l'État contrôle le commerce extérieur et les flux financiers avec l'étranger, où la monnaie est inconvertible, le projet se donne pour priorité l'assainissement de la gestion des entreprises publiques, afin de les rendre performantes et compétitives sur le marché national, régional et international.

Bien que consacrant une réelle rupture avec la politique menée jusqu'alors, il s'agit d'un processus graduel de réforme, devant s'étendre progressivement à l'ensemble de l'économie<sup>23</sup>. Visant à autonomiser l'économie du politique et à mettre en place les instruments d'une véritable politique économique, la réforme se fondait sur une dynamique endogène, tablant sur la mise en valeur d'un ensemble d'atouts humains, matériels et financiers dont disposait l'économie algérienne et ne concevant l'apport extérieur que comme un adjuvant. Dans cet esprit, le rééchelonnement de la dette extérieure voulait être évité et l'ajustement interne mené indépendamment d'une négociation financière avec les institutions internationales. Pour gagner du temps en attendant que l'économie se mette à nouveau à dégager des ressources, une stratégie de « reprofilage » négocié avec les différents créanciers visait à préserver la souveraineté nationale<sup>24</sup>. Le rachat de 60 % de la dette pour la transformer en investissements indirects, sous forme de prises de participation, fut proposé aux investisseurs institutionnels, ce qui supposait d'accélérer les réformes afin de permettre l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques aux apports étrangers. Elle s'est heurtée à la réticence des investisseurs, du fait de l'absence de marché financier et de l'incertitude liée à la conduite des réformes, dans un contexte politique considéré comme instable.

L'ouverture politique libère une puissante dynamique sociale et politique qui dépasse largement le cadre des réformes, et provoque aussi une réaction d'hostilité parmi les privilégiés et les rentiers du système. Ces pressions poussent au départ du gouvernement en juin 1991, quelques mois avant les premières élections législatives pluralistes.

---

<sup>23</sup> Nous exposons plus loin le contenu de la réforme, pp. 22-28.

<sup>24</sup> Un premier refinancement sur un crédit du FMI n'est assorti d'aucune condition (accord *stand by*, mai 1989-mai 1990) ce qui ne sera pas le cas des accords qui suivront. Par ailleurs, un appel d'offres international de participation à un crédit d'aide à l'équilibre de la balance des paiements de 1,5 milliards de dinars est lancé par le Crédit populaire d'Algérie et dirigé par le Crédit Lyonnais. Mais il n'aboutira qu'en 1992, après l'interruption du processus démocratique.

Le gouvernement qui suit fait immédiatement promulguer une loi<sup>25</sup> libérant la vente d'actifs dans les hydrocarbures (ouverture de la prospection à l'investissement direct étranger, partenariat dans la production et commercialisation moyennant un « droit d'entrée immédiat»), visant à rentabiliser rapidement ce secteur - dans lequel l'investissement avait été délaissé (voir chapitre IV) - afin de pouvoir faire face à la contrainte extérieure. La même année, l'Algérie obtient du FMI un crédit conditionné à des critères de performance destinés essentiellement à réduire la création monétaire.

### **1.3.3 Remise en cause de la réforme et programmes d'ajustement structurel**

#### *Interruption de la réforme et « économie de guerre » (1992-94)*

Le coup d'État de janvier 1992 marque l'arrêt de la dynamique qui portait la promesse de réformer en profondeur le système économique. La politique menée de 1992 à 1994 commence par une remise en cause de la réforme. La loi sur la monnaie et le crédit<sup>26</sup> est révisée (la Banque centrale notamment est remise sous tutelle du gouvernement), le code du commerce modifié et l'ensemble des textes sur l'autonomie de l'entreprise sont revus pour supprimer les fonds de participation et reconstituer les entreprises par branches homogènes comme dans les années 1970. Il est question d'inscrire dans la loi que les entreprises dites « stratégiques » ne seront jamais privatisées tandis que les autres ne pourront être détenues qu'à hauteur de 49% par le capital privé national ou étranger, afin que l'État y reste majoritaire. La décision de retourner à des taux de change multiples se heurte au refus du FMI.

Un comité *ad hoc* interministériel chargé du suivi du commerce extérieur et des engagements commerciaux avec l'extérieur est créé en 1992 [Benissad, 1994]. Il doit notamment « fixer, en relation avec le système bancaire, les normes d'accès au cash (devises) et au crédit pour les importations »<sup>27</sup>. Arguant qu'« en l'état actuel de rareté des ressources en devises, la suppression des monopoles, notamment dans le commerce extérieur, ne saurait justifier l'absence du Gouvernement lors des arbitrages en matière d'allocation de devises », cette instruction invoque comme justification les mêmes motifs que ceux de la loi 78-02 de février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur qui visait à mettre fin au gaspillage et soumettait les opérations de commerce extérieur aux plans de développement.

---

<sup>25</sup> Elle est adoptée par l'Assemblée Nationale lors de sa dernière session avant sa dissolution pour les premières élections législatives pluralistes (1991).

<sup>26</sup> Sur la réforme monétaire et financière, voir Talahite [2000c] et également Ilmane, Zouache [2008].

<sup>27</sup> Instruction n°625 du 18 août 1992.

Cette procédure, qui remet en cause deux lois récemment promulguées- la loi sur la monnaie et le Crédit (qui avait instauré notamment l'indépendance de la banque centrale) et celle portant autonomie des entreprises – va, par sa lourdeur, contribuer au blocage de l'appareil de production : le comité *ad hoc* doit étudier chaque opération et se prononcer sur la nature de son financement, mission impossible au vu du volume et de la complexité des opérations concernées. Il n'épuisera d'ailleurs pas les enveloppes financières et les lignes de crédit destinées aux importations, malgré leur réduction. 98% de ces crédits sont alloués au secteur public, au détriment des entreprises privées.

### *Le programme d'ajustement structurel (1994-98)*

En 1994, en situation de cessation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure et doit négocier un PAS avec le FMI et la Banque Mondiale (1994-1998). Les discussions achoppent alors sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur. Mais le faible pouvoir de négociation d'un régime sans légitimité l'amène à accepter des mesures standard d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réforme préalablement engagé. A partir de ce moment, la transition sera largement soumise aux exigences du PAS<sup>28</sup>.

Les accords de rééchelonnement conclus avec les Clubs de Paris (1994) et de Londres (1995) apportent 20 à 22 milliards de dollars d'argent frais<sup>29</sup> entre 1994 et 1998. En contrepartie, le gouvernement engage l'Algérie auprès de ses créanciers sur un plan d'ajustement structurel comprenant des mesures de stabilisation macro financière (réduction de l'inflation, dévaluation et convertibilité du dinar dans les transactions commerciales avec l'extérieur, libération des prix, libéralisation du commerce extérieur, restauration des équilibres internes et externes) comme préalable à des réformes de structure. Les experts du FMI font des privatisations une pièce maîtresse du calendrier de réformes. La mise en œuvre du plan de stabilisation débouche sur des résultats allant au-delà des engagements contractés, mais à un coût social et politique très lourd. Dans un contexte de guerre civile, les mesures seront appliquées de manière draconienne. Aux effets meurtriers d'un conflit qui grève le budget de l'État de plus de 17% en dépenses militaires et sécuritaires, s'ajoutent pour la population ceux d'une politique de réduction brutale des importations et des dépenses publiques. Entre 1990

---

<sup>28</sup> « L'arrivée des organisations internationales de Washington en Algérie a infléchi les réformes initiales dans le sens de la libéralisation et de la privatisation. » [Andreff, 2009].

<sup>29</sup> Près du quart de ce montant aurait été alloué à l'armée et aux services de sécurité.

et 1997, le niveau du chômage doublait, atteignant plus de 20% de la population active. Si elles ont permis de desserrer l'étai de la contrainte extérieure, ces mesures, n'ont pas relancé la croissance. Après sept ans de violence et de destruction, les élections présidentielles anticipées d'avril 1999 marquent le retour à la recherche d'un consensus minimal. Alors que le deuxième rééchelonnement de la dette extérieure s'achève dans le contexte d'un marché pétrolier déprimé, sans aucun signe de sortie du marasme économique, une remontée salutaire des cours du pétrole sauve *in extremis* l'Algérie d'un troisième rééchelonnement, considéré quelques mois plus tôt comme inéluctable.

### **1.3.4 Hausse des revenus des hydrocarbures et poursuite des réformes**

Malgré la hausse continue du prix du pétrole dans les années 2000, les autorités, bien décidées à ne pas réitérer la malheureuse expérience des années 1985-90, ont maintenu le cap d'une politique monétaire et budgétaire stricte. Par ailleurs, la priorité est mise sur la valorisation accélérée des ressources énergétiques. Le 20 mars 2005, une loi visant à attirer les entreprises étrangères les plus compétitives libéralise le secteur des hydrocarbures, plaçant la Sonatrach en compétition directe avec les firmes multinationales. Cette loi sera cependant révisée en 2007, et l'entreprise nationale retrouvera certains de ses privilèges.

Un fond de régulation accueille les excédents de recettes pétrolières (sur la base d'un prix référence de 19 dollars le baril). Destiné à soustraire les finances publiques à la volatilité des cours, le gel de ces ressources se justifie de moins en moins dans le contexte de hausse soutenue et durable depuis 2004. Dès lors, face aux besoins immenses de la société et de l'économie, les pressions sont fortes pour que la contrainte soit relâchée et que le gouvernement engage de nouvelles dépenses.

Après un modeste programme triennal (2001-04), un plan quinquennal de relance de l'économie (2005-2010) est annoncé. Encouragées par la situation financière florissante du pays (62 milliards de dollars de réserves de change fin mars 2006), le gouvernement profitait de la manne pétrolière pour poursuivre le remboursement par anticipation de la dette extérieure.

## **CHAPITRE 2**

### **RÉFORME ET TRANSITION**

A la fin des années 80, sous la pression de fortes tensions sociales et politiques, l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de réforme économique et politique. Cette réforme ne se limitait pas à celle qui accompagne une ouverture extérieure ni à un programme de stabilisation et d'ajustement structurel, auxquels certains l'ont réduite. Du fait de l'orientation socialiste, qui était au fondement de l'ensemble de l'économie durant la période 1962-1988, elle devait aller bien au-delà, annonçant celles qui allaient être lancées dans les pays de l'Est à la suite de la chute du mur de Berlin.

Pour des raisons probablement géopolitiques, l'économie de l'Algérie n'a pas été traitée par les institutions internationales comme une économie en transition<sup>30</sup>, terme réservé aux économies postsocialistes des pays de l'ex-Union Soviétique, mais uniquement comme une économie en développement. Pourtant à bien des égards les caractéristiques de l'économie algérienne, et donc l'orientation et le contenu des réformes, en font une économie en transition. Ceci en particulier en ce qui concerne le volet institutionnel et juridique, les privatisations, la réforme du système bancaire et financier. On peut dès lors se demander dans quelle mesure certaines des difficultés rencontrées à ce jour dans le déroulement des réformes, surtout à partir de 1994 où elles furent largement élaborées selon les standards des institutions financières internationales, tiennent à cette mésinterprétation.

#### **2.1 Les critiques du modèle de développement**

Dès ses débuts, le modèle de développement algérien fut en débat et des critiques radicales des grandes décisions et orientations économiques ainsi que de la gestion par l'État de l'économie furent émises par l'opposition, mais aussi de l'intérieur du système. Elles

---

<sup>30</sup> A l'exception du PNUD [1993] qui, constatant que « le processus de réformes par étapes a été accéléré à partir de 1986 pour prendre en 1988 l'option claire de faire jouer au marché un rôle plus important dans l'allocation des ressources (...) qualifia l'Algérie d'économie en transition » [Andreff, 2009].

n'allaient cependant pas dans le même sens et attribuaient à des causes différentes les dysfonctionnements observés : certaines étaient formulées au nom de l'orthodoxie socialiste tandis que d'autres s'attaquaient au caractère centralisé et administré de l'économie.

### **2.1.1 Industrialistes et financiers**

Dès les années soixante-dix, une controverse sur le mode de régulation de l'économie s'installe entre deux courants - « industrialiste » et « financier » - qui vont présenter une certaine permanence dans les débats qui accompagnent l'expérience économique de l'Algérie indépendante : les premiers mettent la priorité sur l'investissement industriel et le transfert de technologie pour accélérer le développement et négligent les autres dimensions, notamment les contraintes monétaires et financières, mais aussi les règles et le droit. S'appuyant largement sur l'intervention de l'État, il a le vent en poupe lorsque les revenus des hydrocarbures sont élevés et que la contrainte financière externe et interne est lâche.

L'autre tendance met l'accent sur la nécessité de respecter les équilibres financiers internes et externes, tant au niveau macro que micro économique, et, de manière générale, les règles de fonctionnement de l'économie<sup>31</sup>. Sans aller jusqu'à remettre en cause la prédominance des objectifs et orientations du plan, les seconds plaidaient pour introduire dans les entreprises le critère de la rationalité financière. Mais les mesures limitées qu'ils réussirent à faire passer se heurtèrent dans leur application au fonctionnement administré de l'économie et à l'allocation centralisée des ressources.

A la fin des années soixante-dix, on dénonce les « éléphants blancs » dévoreurs d'intrants coûteux. L'État interrompt ces gigantesques investissements industriels planifiés, dont la négociation centralisée est l'occasion de transactions corrompues. Une décentralisation partielle de la décision financière ouvre aux entreprises publiques l'autofinancement (1978) et le recours au crédit extérieur pour leurs dépenses de fonctionnement et leurs importations (1986). Mais les tentatives de soumettre le secteur économique étatique aux normes de la rentabilité financière sont puissamment freinées par l'hégémonie, au sein de l'appareil d'État, de forces politiques hostiles. Aussi, cette décentralisation dans l'allocation des ressources sans durcissement de la contrainte financière produit-elle nombre d'effets pervers : désorganisation de l'économie, économie informelle et marché noir du change, emballement de l'endettement

---

<sup>31</sup> A ce stade, nous ne faisons pas référence à des doctrines élaborées, mais essayons dans une première approximation de rendre compte d'une polarisation observée dans le débat sur l'économie algérienne.

extérieur à court terme, déploiement de la corruption sur les marchés à l'importation [Talahite, 2000a].

La volonté étatique de maîtriser étroitement les flux économiques et financiers par une réglementation rigide et un cloisonnement des secteurs d'activité avait produit une situation où les entreprises publiques, en proie à des difficultés croissantes depuis le début des années soixante-dix, connaissaient une baisse constante de productivité. D'autre part, une masse de plus en plus importante de transactions tendait à se réaliser de manière informelle, hors de toute réglementation et de toute visibilité, sans qu'aucune solution répressive ne réussisse à enrayer le phénomène [Henni, 1991].

### **2.1.2. Planification et socialisme de marché**

La controverse sur la planification centralisée de l'économie, si elle s'inscrit dans le cadre du débat doctrinal sur les rôles respectifs du plan et du marché dans la coordination économique, a également une dimension institutionnelle<sup>32</sup>, dans le sens où elle met en jeu le pouvoir politique dans son rapport à l'économique. Paradoxalement, c'est au cœur de l'institution chargée de la planification, le MPAT<sup>33</sup>, que va émerger un courant favorable au marché. Cette institution, qui avait atteint un bon niveau d'expertise technique dès la préparation du 1<sup>er</sup> plan triennal (1965-67), perdra de son influence lorsque, à la faveur de l'augmentation du prix du pétrole dans les années 1970, les décideurs s'autonomiseront par rapport aux prescriptions du plan. Le MPAT se transforme alors en une sorte de bureau d'étude, ce qui donne l'occasion à ses cadres de réfléchir sur la manière de réformer l'économie. Les débats tournent autour du modèle du « socialisme de marché » [Lange, Taylor, Lerner], combinant la propriété collective des moyens de production et les mécanismes de marché, en vogue parmi des économistes des pays de l'Est<sup>34</sup> et adopté en Chine comme doctrine officielle par Deng Xiaoping après la mort de Mao Zedong (1976). Cette réflexion inspirera l'élaboration du premier plan quinquennal (1980-84), lequel visait à introduire une régulation par le marché ainsi que de nouveaux acteurs<sup>35</sup>, et prônait le « socialisme de marché » comme alternative au

---

<sup>32</sup> Cette partie s'appuie partiellement sur un entretien avec A. Hadj Nacer, réalisé en juin 2009. Pour cet ancien Gouverneur de la Banque d'Algérie (1989-1992), « le système Algérien est le fruit de trois systèmes centralisés : le système ottoman, le système français, le système soviétique ».

<sup>33</sup> Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire.

<sup>34</sup> Voir la critique de Kornai [1986] sur la base de l'expérience hongroise.

<sup>35</sup> Le président Chadli, qui succède au président Boumediene après son décès en 1979, arbore un style de gouvernement moins autoritaire et semble favorable à un assouplissement du système.

« capitalisme d'état »<sup>36</sup>. Mais cela ne durera pas. En 1980, un nouveau quadruplement du prix du pétrole, provoqué par la révolution iranienne (1979), amènera l'abandon de ce projet pour une consommation immédiate de la rente avec le « plan anti-pénurie » (PAP, 1980), sous le slogan « pour une vie meilleure ».

En 1986, après la chute du prix du pétrole, le pouvoir politique a de nouveau recours aux experts. Face à la carence du parti<sup>37</sup>, la présidence de la République réunit autour de son secrétaire général plusieurs équipes de cadres de différents ministères, entreprises, banques et universités pour prolonger la réflexion de la quatrième conférence sur le développement (CND<sup>38</sup>) qui avait préconisé l'autonomie des entreprises et la fin de l'économie administrée.

A ce moment, les réformes dans les pays socialistes en sont encore à leurs balbutiements et il n'existe pas de réflexion systématique et encore moins de dispositif standard à adopter<sup>39</sup>.

Dans les analyses qui sont alors faites de la crise, on retrouve l'opposition entre les deux courants, « industrialiste » et « financier ». Tandis que les premiers affirment que la crise est la conséquence du renoncement aux investissements industriels et gaziers du début des années 1980 (avec notamment l'abandon du plan Valhyd<sup>40</sup>), pour les seconds, les chocs externes n'ont fait que révéler la faillite globale du système et la nécessité de sa réforme en profondeur. Mais cette fois, la situation est trop grave pour que l'on reste enfermé dans des querelles d'écoles. La dette extérieure, conséquence du recours systématique au financement extérieur, menace le pays d'asphyxie financière. Longtemps considérée comme un secret d'État et son existence dissimulée à l'opinion alors qu'une part croissante des recettes d'exportation d'hydrocarbures lui était consacrée, elle fut d'abord payée rubis sur l'ongle, puis, avec la baisse durable des cours du pétrole, au prix d'un nouvel endettement à des conditions toujours plus défavorables.

---

<sup>36</sup> A cette époque, l'analyse du système algérien comme un capitalisme d'État avait fait l'objet de plusieurs publications et avait été reprise par une partie de l'opposition d'extrême-gauche.

<sup>37</sup> Un grand débat avait été organisé autour de l'avant-projet de *Charte nationale*. Mais il fut finalement verrouillé par les responsables du parti qui adoptèrent un texte reconduisant celui de 1976 et ignorant totalement le choc pétrolier.

<sup>38</sup> Réunion périodique des cadres politiques et gestionnaires du pays sous la présidence du président de la République pour faire le bilan et débattre des grandes orientations politiques du pays.

<sup>39</sup> « La mise à jour des savoirs sur les économies centralement planifiées et leurs réformes diffusés aux futurs cadres algériens, économistes et statisticiens, thème avant-coureur de réformes en Algérie même, étaient dès 1986-87 des domaines d'interrogation sur lesquels les autorités algériennes sollicitaient des avis internationaux » [Andreff, 2009]. Il n'était alors pas imaginable pour un pays socialiste d'avoir recours à un programme d'ajustement structurel.

<sup>40</sup> Plan de VALorisation des HYDrocarbures prévoyant l'intensification des exportations d'hydrocarbures, en particulier du gaz naturel [Aïssaoui, 2001 : 89-94]. Elaboré par des experts de la firme américaine Bechtel, « il visait à pomper et exporter (...) la totalité des réserves d'hydrocarbures contenues dans le sous-sol algérien en trente ans (1976-2005), afin de réaliser une industrialisation rapide » [Hadjseyd, 1996, p.143]. Très controversé, il n'a jamais été officiellement adopté et a été dénoncé après la mort du président Boumediène.

Dans un tel contexte, la situation semble mûre pour s'acheminer vers une dynamique de réforme. Cependant, le consensus qui se construit, au nom de l'intérêt général, sur la supériorité de l'économie de marché, tant en vertu de l'efficience et des performances économiques que de la justice sociale - on a conscience que si l'économie ne dégage pas de surplus et au contraire s'endette vis-à-vis de l'extérieur, aucune redistribution n'est possible -, masque d'importantes divergences. Deux attitudes, notamment, s'opposent :

- la première consiste, dans une vision de court terme, à mettre en priorité absolue l'urgence de sortir de l'asphyxie financière et donc à privilégier le recours, d'une part, au rééchelonnement de la dette extérieure, d'autre part, à la valorisation rapide de la seule ressource en mesure de fournir des revenus extérieurs : les hydrocarbures. Au-delà, même si le tabou de « l'option socialiste » commence à être levé et que l'on semble redécouvrir les vertus du marché, on ne se prononce pas. Cette attitude est notamment celle des industrialistes, qui n'ont pas perdu espoir de revenir au projet d'industrialisation à marche forcée, interrompu au début des années 80 ;

- la seconde, si elle prend acte de cette urgence à court terme, l'inscrit dans un projet à moyen et long terme de transformation du système économique ; c'est notamment la position de ceux qui réfléchissent depuis longtemps à la manière de réformer l'économie et qui se sont forgé une idée précise des mesures à prendre et de l'agenda dans lequel les inscrire. C'est probablement parce qu'ils avaient une telle vision que les experts de ce second courant furent mobilisés par le pouvoir politique pour réfléchir à une sortie de crise.

Au-delà de l'analyse de la crise, c'est la planification centralisée qui est remise en cause. En fait, derrière cette question, c'est celle de l'allocation des ressources par l'État qui est posée, notamment de la plus importante d'entre elles, la rente pétrolière. Le planificateur central est accusé d'en avoir mal organisé l'utilisation et d'être aussi, de ce fait, à l'origine de l'endettement excessif. En fait, comme nous l'avons déjà évoqué, la question est plus complexe. D'un côté, pendant les périodes où l'argent du pétrole coulait à flot, la planification, avait été réduite, sous la pression des industrialistes, à de simples programmes d'investissements financés par l'État, sans dispositif efficace de contrôle de leur réalisation (coûts, délais, qualité), notamment du fait des interventions discrétionnaires du pouvoir politique. Tandis que, dans les périodes de chute des revenus des hydrocarbures, la solution avait été d'arrêter les investissements pour assurer les dépenses les plus urgentes. Ce qui revenait à faire de l'investissement « planifié » une variable d'ajustement face aux fluctuations de la rente pétrolière. Ainsi, à la suite de la crise de 1986, le deuxième plan quinquennal (1985-89) est abandonné. Cependant, là encore, derrière un consensus apparent

contre la planification centralisée, l'alternative ne fait pas l'unanimité. Certains, notamment parmi les experts du MPAT, restent attachés à la planification, mais la voudraient indicative, sur le modèle du plan français. D'autres sont pour la suppression pure et simple du plan et son remplacement par le marché « régulateur ».

On réalise aussi que le monopole de l'État sur le commerce extérieur et, de manière plus générale, la fermeture de l'économie, ne la protègent pas des chocs externes, au contraire, le protectionnisme semble l'avoir rendue plus vulnérable. Plus fondamentalement, l'idée que les chocs pétroliers n'ont fait qu'accélérer une grave crise structurelle dont la sortie appelle de profondes réformes économiques commence à faire son chemin.

## **2.2 La réforme de 1988-91**

Pour faire la distinction entre la réforme telle qu'elle a été élaborée à partir de 1986-87 et commencée à être mise en œuvre en 1988-91 et ce qu'est devenu ce processus à la suite du départ des réformateurs du gouvernement, nous parlerons de « la » réforme au singulier pour la première et « des » réformes au pluriel pour désigner l'ensemble du processus initié en 1986 et qui se poursuit jusqu'à nos jours.

### **2.2.1 L'élaboration de la réforme**

La réforme de 1988 est le produit d'une réflexion initiée dès 1986, lorsque la présidence de la République constitue en son sein des groupes de travail qu'elle charge d'élaborer un projet global pour juguler la crise. De cette initiative naît le courant que l'on a appelé des « réformateurs »<sup>41</sup>. De février 1986 à juillet 1987, ces experts (économistes, juristes, sociologues, gestionnaires, spécialistes de la finance, de la sécurité, de la santé, de l'éducation, etc.) mettent au point un ensemble de projets de réforme de structure dans tous les domaines économiques et sociaux. En 1987, un premier rapport remis au gouvernement contient l'essentiel de la démarche, dans une vision à long terme basée sur le rétablissement des équilibres internes et la recherche d'une insertion active dans l'économie mondiale<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> C'est ainsi que l'on nomma l'équipe qui elabora la réforme et constitua ensuite le Gouvernement dirigé par Mouloud Hamrouche en 1989-91. Cette dénomination souligne leur parenté avec les courants réformateurs dans les pays de l'Est.

<sup>42</sup> La publication des textes et études de la réforme sera entreprise en 1989 dans *Les cahiers de la réforme*, dont 5 numéros ont pu voir le jour. Pour une présentation rapide de la réforme, voir Hadjseyd [1996 : 179-188].

Cette réforme fut l'un des rares moments dans l'histoire économique de l'Algérie indépendante où le projet économique qui allait être mis en œuvre par le Gouvernement fut rendu public et soumis à débat avant sa mise en œuvre. Cette pratique qui contrastait avec celle de la période précédente<sup>43</sup>, restera exceptionnelle. Depuis 1992 en effet, les politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements successifs sont caractérisées par une absence de lisibilité, en dehors toutefois de l'épisode de l'ajustement structurel de 1994-98.

Comment interpréter cette rupture précoce avec les pratiques antérieures de gouvernement ?

Il y a d'abord le contexte à la fois interne et international dans lequel cette réforme a été conçue. Au plan interne, la situation politique empêchait sa mise en œuvre. Durant la période 1986-88, seules quelques mesures ont pu être prises. La décision appartenait alors au Parti FLN dans lequel le courant réformateur ne parvenait pas à faire passer ses idées. Ainsi, en rendant leur projet public et en suscitant un débat, les réformateurs agissaient dans le sens de favoriser la création des conditions de la réforme. Ce débat fut initié en particulier dans le milieu universitaire, qui échappait largement à l'emprise idéologique du parti et où différents courants politico-idéologiques existaient et s'exprimaient de manière informelle.

Mais cette démarche témoigne aussi d'une volonté, inhérente à la réforme elle-même, de changer de méthode de gouvernement, de rompre avec l'arbitraire et le secret qui entouraient la décision politique, de l'ouvrir au débat public et en particulier au sein des « élites »<sup>44</sup> exclues du pouvoir. On touche là à un enjeu important de cette réforme, qui est l'ouverture ou du moins l'élargissement de la base sociale du régime.

Sociologiquement, les réformateurs représentaient une nouvelle génération de cadres et de gestionnaires par rapport à celle qui avait jusqu'alors dirigé le pays. Leur programme ne se limitait pas à définir une nouvelle politique économique mais visait d'abord une transformation radicale du cadre juridique et institutionnel dans lequel se déroulait l'activité économique elle-même. Cependant, la réforme des institutions politiques telle qu'elle fut engagée fin 1988 (inscription du multipartisme dans la Constitution), et qui déboucha sur une catastrophe après l'annulation des élections législatives en 1992, n'était pas dans leur agenda.

La principale motivation de la réforme est économique. La crise avait fait prendre conscience de la vulnérabilité d'un système dont l'inefficacité était avérée depuis longtemps mais que

---

<sup>43</sup> En dehors de quelques lignes dans le Programme de Tripoli (1962) il n'y a pas de document d'ensemble présentant le projet économique du Gouvernement. Il fallut attendre le *Rapport de présentation du budget d'équipement* (1966) pour avoir un premier document officiel donnant les grandes lignes de la stratégie de développement.

<sup>44</sup> Nous utilisons ce terme avec précaution.

l'on n'avait pas vraiment réussi à réformer parce que la manne pétrolière avait entraîné dans la voie de la facilité.

La réforme algérienne s'inspire de celles menées alors dans certains pays de l'Est, notamment la Hongrie<sup>45</sup>, mais aussi du modèle des entreprises nationalisées dans la France des trente glorieuses, qui évoluaient dans un environnement de marché largement encadré par l'État, avant d'être progressivement et partiellement privatisées. Il faut rappeler que lorsqu'elle a été conçue, le mur de Berlin n'était pas encore tombé. Cela se produira précisément lorsque les réformateurs seront au gouvernement<sup>46</sup>. Pensée à l'origine comme une ouverture progressive et un assouplissement dans le cadre du système existant, elle sera alors précipitée.

On ne peut pas éviter à ce stade de se demander ce qui aurait pu se passer si une autre voie avait été suivie. Cette question se distingue toutefois de celle de savoir si l'ouverture politique, et surtout la manière dont elle a été faite, par l'adoption d'un modèle parlementaire et du pluripartisme à l'occidentale, était inéluctable. La première question purement hypothétique, renvoie à un raisonnement du type de celui de la méthode contrefactuelle en histoire : toutes choses égales par ailleurs, comment se serait déroulée la réforme économique si l'ouverture politique avait été différente ? La réponse à une telle question peut être éclairée par la comparaison avec d'autres expériences telles que celles de la Chine ou du Vietnam. La deuxième question nécessite de complexifier l'analyse en l'élargissant à des facteurs extra-économiques.

L'Algérie en effet, pour des raisons historiques et géopolitiques évidentes, se situe dans l'aire d'influence occidentale. Par ailleurs, en tant que pays socialiste, elle était concernée par les évolutions économiques dans le monde socialiste. L'essor exceptionnel de l'économie chinoise à la suite de sa réorientation dès 1978 sous Deng Xiaoping selon les règles du marché, contrastait avec le déclin des économies du bloc soviétique. Cependant, l'expérience chinoise était éloignée et peu lisible en Algérie où l'influence soviétique avait été plus forte<sup>47</sup>. Aussi les réformes (1986-87) entreprises par Gorbatchev dès son accession au poste de Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique (1985), au moment où

---

<sup>45</sup> Première expérience du genre, la réforme hongroise, connue sous le nom de « Nouveau Mécanisme Economique », dont Kornai [1986] situe le projet dès 1954 et les premières mesures en 1956-57, a eu une influence qui a largement dépassé les frontières de ce pays. Elle a alimenté une vaste littérature empirique et théorique sur les transformations de l'économie socialiste.

<sup>46</sup> Un autre évènement eut lieu à cette période, le « discours de la Baule » du président français François Mitterrand à la 16<sup>e</sup> conférence des chefs d'État de France et d'Afrique (20 juin 1990), dirigé contre les régimes de parti unique et faisant de la démocratisation une condition de l'aide au développement. Pour certains, cela a pu infléchir la trajectoire des réformes en Algérie et accélérer le cours des évènements, en mettant une forte pression externe sur la réforme politique.

<sup>47</sup> Cette relation privilégiée est passée notamment par le parti communiste français et ses liens historiques avec les communistes algériens et au-delà, une partie de la classe dirigeante algérienne.

l'économie algérienne entrainait dans une grave crise, eurent-elles plus d'écho. Elles présentent une proximité voire une quasi-simultanéité avec la réforme algérienne, y compris dans l'opposition provoquée au sein du parti par la tentative de réforme structurelle (*perestroïka*) de Gorbatchev, visant à la reconnaissance du rôle du marché et de la propriété privée, qui l'amena à privilégier la réforme politique (*glasnost*)<sup>48</sup>, laquelle déboucha sur la fin du régime du parti unique (1988) puis l'éviction de Gorbatchev du pouvoir en 1991.

Une autre expérience de transition, antérieure même à celle de la Chine, fut l'*infitah* (ouverture) égyptien de 1973. Elle est d'autant plus intéressante qu'elle concerne un pays arabe et musulman qui présente nombre de caractéristiques communes avec l'Algérie. De plus, l'Égypte de Nasser, avec les nationalisations, l'édification d'une économie étatique, le rapprochement avec l'URSS, avait servi de modèle au nationalisme algérien des années 60. Si on s'est peu intéressé en Algérie à ce qu'est devenue l'économie égyptienne après sa libéralisation, c'est probablement parce que celle-ci ne donna pas de résultats spectaculaires et fut généralement considérée comme un échec<sup>49</sup>. Les économistes et cadres d'industrie algériens lui préférèrent de loin les *success stories* des dragons asiatiques, en particulier la Corée du Sud, modèle de développement industriel porté par l'État.

Le processus de réforme initié en Algérie en 1988-89 s'annonçait comme une refonte radicale des règles de fonctionnement de l'économie devant mettre fin à plus de 20 ans (1965-1988) d'économie administrée. De nombreux observateurs ont souligné le caractère global et la cohérence de ce projet qui ambitionne de refonder l'ensemble des institutions économiques du pays [Corm, 1993 ; Charef, 1995 ; Hadjseyd, 1996]. « La réforme algérienne n'a pas été faite de touches successives et aménagements progressifs, sous le coup de la pression de bailleurs des fonds extérieurs exercée à l'occasion des rééchelonnements successifs de la dette extérieure » [Corm, 1993].

Pour mettre fin à la bureaucratie qui paralyse l'économie, il n'est plus question de recourir aux directives administratives. Il s'agit de mettre en place les instruments nécessaires et les règles du jeu, afin que chaque acteur puisse jouer son rôle dans la nouvelle dynamique : aux entreprises de réaliser leur propre redéploiement industriel, aux banques d'apprendre à financer, aux partenaires sociaux de négocier les salaires. « Seules les missions de type

---

<sup>48</sup> Réhabilitation des dissidents et des victimes des purges staliniennes (1986) ; liberté de la presse (1987) ; nouvelle loi électorale (1989) ouvrant la voie en mars 1989 aux premières élections libres depuis 1917, pour la désignation du Congrès des députés du peuple.

<sup>49</sup> Cet échec est en grande partie politique : l'aide américaine en contrepartie d'un alignement politique dans le conflit Israélo-arabe a renforcé le caractère rentier de l'économie égyptienne.

stratégique pour le compte de l'État ou les contraintes de service public peuvent donner lieu à subvention, le reste des activités doit se dérouler dans la *commercialité*, c'est-à-dire soumis à la régulation par le marché » [ibid.]. L'action se situe d'abord au niveau législatif. La réforme ne vise pas le démantèlement du secteur public productif, mais son insertion dans une économie de marché où la monnaie et la gestion monétaire reprennent tous leurs droits. Cette démarche, qui consiste à ne plus intervenir directement sur l'économie mais à mettre en place les règles du jeu qui doivent permettre une autorégulation du système, détermine le fort contenu juridique des réformes.

### 2.2.2 La mise en œuvre de la réforme

Les premières lois sont adoptées en janvier 1988. Les fonds de participation sont installés durant l'été 1988 et le partage des terres agricoles est entamé la même année. Les premières mesures touchent l'agriculture, avec une redistribution des terres nationalisées par la révolution agraire qui a d'ailleurs très rapidement des effets positifs en termes de production agricole, puis les entreprises publiques économiques (EPE), avec la loi sur l'autonomie de l'entreprise. La transformation du capital de ces entreprises en titres de participation gérés par des fonds de participation publics est une étape vers l'ouverture de leur capital à des actionnaires privés, nationaux ou étrangers, mais il n'est pas encore clairement question de privatisations.

La réforme se heurte alors à de fortes résistances, notamment au sein du Parti. Pour pouvoir être mise en œuvre de manière globale, elle nécessitait un changement politique<sup>50</sup>. Il faudra attendre la mi-1989, après les bouleversements politiques qui suivent les émeutes d'octobre 1988<sup>51</sup> – nouvelle Constitution consacrant les libertés fondamentales (liberté politique, liberté d'entreprendre, liberté d'opinion et de la presse, liberté syndicale) - pour voir les réformateurs au gouvernement. Les conditions semblent alors réunies pour mettre en œuvre la réforme politique et économique.

---

<sup>50</sup> Le chef de file des réformateurs n'était pas favorable à l'instauration du multipartisme. Sa préférence allait à un système de courants au sein du FLN, à l'image du parti socialiste français.

<sup>51</sup> Que ces émeutes aient été le fait d'une révolte populaire spontanée ou qu'elles aient été déclenchées et manipulées de manière machiavélique n'a pas tellement d'importance à ce stade de notre analyse. De fait, comme pour tout événement de cette nature, les deux lectures peuvent être vraies, dans le sens où si son déclenchement n'est pas indépendant des manœuvres du pouvoir ou de factions du pouvoir voire de l'opposition, un soulèvement d'une telle ampleur acquiert nécessairement une autonomie par rapport à ces manipulations. Notons que cette question fait toujours l'objet de polémiques en Algérie. Sur le déroulement des faits, voir notamment Charef [1996].

L'un des volets essentiels des réformes est de garantir la propriété privée, ce que fait la Constitution de février 1989, et de procéder à l'unification des règles de droit applicables aux opérateurs économiques. La distinction juridique entre entreprises publique et privée est supprimée ; le libre accès à l'activité commerciale à toute personne physique ou morale, le libre passage d'une activité à une autre, le libre accès au marché ainsi que la libre circulation des capitaux à l'intérieur du pays, sont assurés. Cependant, le problème de la propriété étatique reste posé. Les conditions n'étant pas réunies pour sa privatisation (marché financier permettant aux détenteurs de fonds de se porter acquéreurs de titres, système bancaire et financier assurant régularité, sécurité et transparence des transactions), on commence par libérer les entreprises publiques de la tutelle de l'administration en leur permettant de se transformer en sociétés par action ou en SARL. Il s'agit, après évaluation financière de leurs moyens d'exploitation actifs, de constituer leur capital et de le répartir sous forme de parts sociales entre les « Fonds de participation », agents fiduciaires de l'État exerçant le droit de propriété et de surveillance stratégique. L'objectif est de mettre fin à l'ingérence de l'administration, du parti et des services de sécurité dans la gestion des entreprises publiques économiques. Le contrôle devra désormais être exercé selon des critères financiers par des holdings publics directement intéressés à leurs résultats.

Le plan n'est plus le principe régulateur de l'économie. Le ministère du plan est supprimé et remplacé par un conseil national de planification, simple instance de coordination. La loi sur la monnaie et de crédit (1990) se fixe comme objectif de faire de l'intermédiation financière l'instrument de dynamisation et de modernisation de l'économie [Talahite, 2000c]. Les prix doivent être « rapidement mais progressivement libérés afin de permettre à l'inflation réprimée de s'exprimer et ainsi retrouver des coûts de production réels sur le marché, tout en mettant en place un filet social » pour protéger les faibles revenus [Hadjseyd, 1996]. Le monopole du commerce extérieur est supprimé en 1991, l'objectif étant « de revenir à des formes plus orthodoxes dans le financement des opérations de commerce extérieur » [Corm, 1993].

Nous avons vu que, pour pouvoir être mise en œuvre de manière globale, la réforme nécessitait un changement politique. Mais lorsque ce dernier advient, à la suite des émeutes d'octobre 1988, il libère des forces insoupçonnées et dérive vers une situation nouvelle qui remet en cause la possibilité même de la réforme. Ainsi, au moment où elle peut enfin être mise en œuvre, elle est déjà dépassée par le cours des événements, le puissant mouvement social et politique qu'elle a contribué à libérer ayant créé un contexte radicalement nouveau. Le fait est que l'ouverture politique qui a suivi et accéléré le déclenchement de la réforme

économique n'avait pas vraiment été pensée en tant que telle mais plutôt comme un processus devant accompagner celle-ci<sup>52</sup>. Or une fois déclenchée, la réforme politique a pris le pas et occupé le devant de la scène, reléguant presque au second plan la réforme économique. L'ouverture politique qui devait faciliter voire rendre tout simplement possible la réforme économique, s'est avéré une entrave.

Fin 1991, la réforme est interrompue à la suite d'un changement de gouvernement. Bien que largement remise en cause, elle n'a pas à ce jour été remplacée par un projet alternatif. De fait, elle demeure le cadre général de référence du processus de réformes économiques en cours en Algérie. Malgré ses limites, elle a constitué « la première véritable rupture avec le modèle de développement adopté au milieu des années 1960 » [Hadjseyd, 1996]. En ce sens, elle constitue un cas d'école. Ajoutons que si, avec le recul des années, elle se prête bien évidemment à la critique, sa mise en application, qui n'a duré que quelques mois, ne peut être sérieusement évaluée.

## **2.3 Les théories de la transition**

### **2.3.1 Diversité des définitions et des approches**

La transition comme discipline économique concerne « le processus de transformation du système d'économie centralement planifiée (ECP) en un autre (en principe l'économie de marché) » [Andreff, 2007]. Si l'on retient à la définition en six points que cet auteur donne de l'ECP, l'économie algérienne est sans conteste une économie en transition. On y retrouve en effet, avant les réformes, les six caractéristiques suivantes : planification directive de l'économie ; propriété étatique des entreprises et des banques ; collectivisation de l'agriculture ; stratégie de développement basée sur l'industrialisation accélérée ; recherche d'autarcie commerciale ; interdiction des IDE. Pourtant, Andreff n'a pas inclus Algérie dans sa liste des économies en transition, composée des 27 pays « habituellement retenus à ce sujet » (les 10 PECO, les 12 pays de la CEI et les 5 pays des Balkans). On ne la retrouve pas non plus parmi les autres pays (Cuba, Mongolie, Viet Nam, Chine, Corée du Nord, Laos) dont

---

<sup>52</sup> La stratégie de Mouloud Hamrouche était de s'appuyer sur un courant réformateur au sein du FLN pour réaliser sa réforme. Or, déchu de son statut de parti-État par la Constitution de 1989, le FLN est mis à l'écart et discrédité. Contraint de se lancer dans l'aventure du pluripartisme, M. Hamrouche dut gérer de front réforme économique et politique, privé de l'instrument politique de sa mise en application.

« la spécificité des uns et le retard des autres conduisent souvent à ne pas les intégrer au cœur de l'économie de la transition » [Andreff, 2007].

Il apparaît ainsi qu'au-delà des six critères économiques explicites énumérés plus haut, d'autres critères implicites de nature géopolitique interviennent dans la définition de la transition. Par ailleurs, le terme glisse d'un usage descriptif et analytique vers un contenu normatif et prescriptif. Ce constat n'est pas anodin, dans la mesure où le consensus autour de cette classification exclusive va déterminer largement la politique adoptée par les institutions économiques et financières internationales et les pays partenaires à l'égard de l'Algérie.

Dans ce travail, nous recourons à la théorie de la transition pour décrire et analyser le processus tel qu'on l'observe en Algérie. Cependant, le fait que la notion, élargie à des critères géopolitiques, ait aussi un usage normatif, n'est pas sans effets sur le déroulement effectif de la transition en Algérie. Il importe donc d'en tenir compte.

Un des premiers effets, comme évoqué plus haut, est dans la politique adoptée par les institutions économiques et financières internationales et les pays partenaires à l'égard de l'Algérie. Un autre effet est que, parmi l'importante littérature sur la transition des pays socialistes, l'Algérie n'apparaît pas ou de manière très marginale. La réforme de 1988-91 en particulier, n'est pas reconnue comme expérience originale de transition. Les rares économistes qui ont tenté de l'étudier l'ont généralement assimilée à un ajustement structurel [Benissad, 1994 ; Hadjseyd, 1996], ce qui réduit la portée de leur analyse. La plupart des travaux économiques récents sur l'Algérie, dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas dans le champ de la théorie de la transition mais plutôt dans celui de l'économie du développement, mettent surtout l'accent sur l'impact de l'ouverture extérieure sur l'économie et ne s'intéressent pas aux autres transformations initiées en 1988-91. Ils tendent d'ailleurs à passer rapidement sur cette période et ne commencent à s'intéresser aux réformes qu'à partir de 1994, date effective du début de l'ajustement structurel.

Dans son contenu normatif, la transition désigne un processus volontaire de rattrapage et de convergence, qui implique non seulement les pays en transition eux-mêmes mais également leurs partenaires développés ainsi que les institutions économiques et financières régionales et internationales. On touche ici à un paradoxe de la transition ainsi définie, comme processus dans lequel l'État souverain joue un rôle décisif pour l'initiation et la poursuite des réformes, mais qui suppose dans le même temps une transformation radicale de la nature de cet État (transition politique), ce qui explique l'intervention des partenaires développés ainsi que des institutions économiques et financières régionales et internationales comme relais de l'État

dans cette période de transformation. A travers ce paradoxe, c'est la question de la souveraineté de l'État dans la transition qui est posée.

Cependant, il se trouve que le processus effectif de transition s'est passablement éloigné du modèle standard. D'une part, on s'est rendu compte que le dessein d'amener le plus vite possible certains pays à converger avec les économies développées était utopique et pouvait être dangereux. Par ailleurs, des formes atypiques de transition (dans le sens où elles ne correspondent pas au modèle standard), se sont révélées plus fécondes, au point d'amener les chercheurs à modifier leur théorie de la transition. Des auteurs vont même jusqu'à remettre en cause la pertinence du concept de transition lui-même, appliqué aux économies postsocialistes. Certains proposent celui de *transformation post socialiste*, pour signifier d'une part le caractère graduel du processus, mais également le fait que son issue n'est pas nécessairement définie et unique. Von Hirschhausen [1996] considère la rupture avec le socialisme comme un phénomène radical et irréversible. C'est cette rupture, et non une transition, qui fait passer l'économie, immédiatement, d'un état à un autre. Plus précisément, elle fait passer d'un ordre qu'il considère comme non économique (l'ordre socialiste) à un ordre économique. A partir de là s'engage un processus d'adaptation à l'ordre économique. Il n'y a donc pas selon lui transition - processus, rapide ou au contraire graduel, de passage de l'économie d'un état à un autre - mais rupture, qui entraîne immédiatement un changement radical et irréversible, suivi d'un processus d'adaptation dont l'issue n'est pas prédéfinie. Ce n'est pas à proprement parler une transition, au sens où il ne se déroule pas selon un protocole établi à l'avance et ne vise pas à amener l'économie à un état donné (l'économie « normale » de marché). De ce point de vue, on peut considérer qu'en Algérie la rupture a bel et bien eu lieu en 1988-89 et que tout ce qui s'est passé par la suite peut être analysé en termes d'adaptation de l'économie. L'issue de ce processus n'est pas connue.

Enfin, d'autres auteurs ont tenté une typologie des transitions, en distinguant notamment entre transition *instituée* et transition *désinstituée*. Sgard [1996] fait cette distinction à partir de l'existence ou non d'une continuité institutionnelle. Il distingue entre la transition qu'il appelle constructiviste (modèle PECO) dans le sens où elle se déroule selon un dispositif maîtrisé et contrôlé de bout en bout, et la transition désinstituée, après rupture institutionnelle (Balkans et ex-URSS). Bien que l'auteur ne le précise pas, la transition instituée peut reposer sur une continuité institutionnelle endogène (des institutions solides, qui ne cèdent pas), comme dans le cas de la Chine ou du Viet Nam, ou exogène, dans le cadre du processus

d'adhésion à l'UE pour les PECO, ou lorsque les institutions financières internationales jouent un rôle décisif, comme pour l'Algérie entre 1994 et 1998. Dans ce cas, c'est un facteur extérieur qui est décisif. Mais cela ne préjuge pas de l'issue de l'adaptation, qui est un processus endogène de longue durée. Andreff [2007] reprend la notion de transition instituée, pour mettre en avant l'importance des institutions dans la transition. Dans sa typologie des théories de la transition, il distingue une approche néo-classique et une approche institutionnelle (et une approche régulationniste). Mais, en rattachant la théorie de la transition à celle de la stabilisation et de l'ajustement structurel, il la coupe de son corpus d'origine, celui de l'économie de la réforme du socialisme<sup>53</sup>, de sorte que la théorie de la transition est absorbée par la science économique, non comme un champ théorique original liée à un objet inédit, mais comme simple domaine appliqué de la science économique traditionnelle. Implicitement, cette construction suppose que l'économie socialiste telle qu'elle a été expérimentée tout au long du XXe siècle est bien révolue et que les enseignements de cette expérience ne présentent plus d'intérêt, sauf peut-être historique. Ce verdict, rendu sur la base d'un constat d'échec, nous semble rapide et simpliste. D'abord, l'échec n'est pas si patent, au vu de la capacité qu'ont certaines des économies socialistes (Chine, Vietnam) à opérer une transformation sans régression, du moins en termes de croissance et de développement (la question étant bien sûr de savoir jusqu'à quand on peut les considérer encore comme socialistes et comment caractériser la forme issue de cette transformation). Ensuite, si l'échec était un argument, les crises qui ont secoué le capitalisme et celle dans laquelle il se débat aujourd'hui suffiraient à dévaluer une bonne partie de la théorie économique.

Une autre raison pouvant expliquer la relégation de l'économie critique du socialisme est institutionnelle. En effet, une grande partie des auteurs de ce courant étaient des dissidents, dont certains ont émigré en Europe de l'Ouest ou en Amérique. Ces théories, qui n'avaient pas de reconnaissance ni d'existence institutionnelle dans les pays socialistes avant la chute du mur de Berlin, n'en ont pas eu non plus après, puisque c'est la science économique occidentale qui leur a immédiatement succédé.

Les économies socialistes à planification centralisée telles qu'elles ont été expérimentées au XXe siècle sont elles-mêmes issues de l'évolution de la pensée économique qui les a

---

<sup>53</sup> Nous reprenons ici une expression de Vahabi [2001] pour la distinguer de l'économie normative et dogmatique du socialisme telle qu'elle était enseignée et pratiquée officiellement dans les pays socialistes. En Algérie, cet enseignement était symbolisé par l'incontournable manuel de Nikitine [1966], base de l'apprentissage des fondements de l'économie socialiste pour des générations d'étudiants de première année.

précédées sur des questions qui, si elles se posent autrement aujourd'hui, n'ont pas pour autant été définitivement résolues : controverses sur la propriété, l'organisation de la production, la valeur, le rôle de la monnaie et de la finance, le calcul économique, etc. Plutôt que d'y voir des accidents ou des dérives monstrueuses d'une histoire détournée de son cours « normal », nous proposons de les considérer mais comme un des mondes économiques possibles, ou du moins la réalisation de potentialités contenues dans l'économie à cette époque, et qui, pour certaines d'entre elles, existent encore comme possibilités. La théorie standard de la transition, parce qu'elle ignore, pour des raisons surtout idéologiques, ces expériences et leurs enseignements, est d'une grande indigence sur certaines questions, par exemple sur les droits de propriété.

### 2.3.2 La transition selon Kornai

Parmi les théoriciens de la transition, le hongrois János Kornai occupe une place particulière. En effet, avant de s'intéresser à la transition, c'était l'un des économistes qui avait le mieux décrit et analysé les économies socialistes, qu'il caractérisait comme des « économies de pénurie »<sup>54</sup>. Son ouvrage sur ce sujet [Kornai, 1984] a d'ailleurs eu un écho bien au-delà des pays de l'Est, jusqu'en Algérie, où il a circulé dans sa traduction française parmi les économistes à l'université - où enseignaient hongrois, polonais, roumains, etc.<sup>55</sup> - et était connu du groupe d'experts chargé d'élaborer les réformes. Dans un autre ouvrage [Kornai, 1990]<sup>56</sup>, il trace les grandes lignes de la politique économique pour la Hongrie, précisant toutefois que ces idées sont applicables « à tous les pays qui se trouvent en période de transition entre un régime socialiste et une économie libre » [13]. Ce livre présente un intérêt particulier dans la mesure où la théorie et le dispositif standard de la transition ne sont pas encore constitués. Kornai utilise d'ailleurs l'expression « transition à une économie libre » plutôt que celle de « transition à l'économie de marché » qui sera plus tard consacrée. Le champ des possibles est encore ouvert.

Notons que nombre de caractéristiques qui, à ses yeux, distinguent la Hongrie des autres pays du bloc soviétique se retrouvent, à bien des égards, dans l'Algérie d'avant 1988 : un

---

<sup>54</sup> Ses premiers écrits sur la planification datent de la fin des années 1950. Pour une rétrospective de sa vie et son œuvre, voir Vahabi [2001].

<sup>55</sup> Pour nombre de ces enseignants, le passage en Algérie a constitué une ouverture. Il leur a permis notamment, grâce à l'apprentissage de la langue française et au climat de débat qui régnait à l'université, d'élargir leur champ de connaissance de la science économique et d'accéder à la littérature dissidente sur le système socialiste.

<sup>56</sup> Ce livre est issu de notes pour la Conférence de 1989 précédant les premières élections libres du Parlement hongrois (printemps 1990). Il a été traduit en dix-sept langues.

« singulier mélange » entre une politique économique davantage orientée vers la consommation (communisme du *goulash*) ; des « entreprises d'État plus autonomes (dans l'esprit du 'socialisme de marché') mais subissant des milliers d'interventions dans leurs affaires ; un contrôle central rigide et des marchés libres et aussi, des attitudes plus permissives à l'égard de la propriété privée et des activités privées, mêlées à des restrictions bureaucratiques » ; le fait qu'il y avait, « à l'intérieur même du parti communiste au pouvoir, une fraction influente engagée dans cette transition vers la démocratie et l'économie de marché<sup>57</sup> » [15] ; enfin, l'existence d'un entrepreneuriat et une propriété privée déjà à l'époque socialiste. Cela nous amène à penser que ce « relâchement » dont parle Kornai est peut-être un trait plus commun qu'il ne le croit aux pays socialistes à ce moment, traduisant une certaine lassitude générale vis-à-vis de ce système économique et une volonté interne de le dépasser. Notons que Kornai conteste alors l'idée d'une *crise* de l'économie hongroise. Il parle de « graves tensions », de « déséquilibre macro » mais il est convaincu qu'il existe une « partie saine » dans l'économie, le secteur privé, « qui n'a pas sombré dans la crise ». Nous verrons plus loin que cette façon de voir relève d'une vision un peu naïve de la transition, sur laquelle l'auteur fera d'ailleurs une autocritique [Kornai, 1997].

D'autres, comme Andreff [2007], parleront plus facilement de crise pour caractériser la situation des économies des pays socialistes avant la transition. Cette divergence sur le diagnostic de crise n'est pas anodine. La posture de Kornai s'explique par le fait qu'il considère le déséquilibre comme l'état normal des systèmes socialistes, et la crise de la transition comme découlant d'une situation de « ni plan ni marché »<sup>58</sup>.

En fait, si on prend la crise au sens de récession, il est difficile de faire un diagnostic, les critères d'évaluation du PIB en vigueur dans les pays socialistes, du fait de l'absence de mécanismes de marché, ne le permettant pas. Rappelons que l'un des objectifs de la transition est précisément de rendre le calcul économique possible [Sgard, 1997]. Il semblerait cependant, selon certaines estimations<sup>59</sup>, que l'économie soviétique était effectivement en déclin, déjà depuis la fin des années 70.

---

<sup>57</sup> 1989 : Pologne et Hongrie seuls pays où le monopole politique fut officiellement rejeté.

<sup>58</sup> Pour Vahabi [2001], il y a deux phases dans la pensée de Kornai : l'une caractérisée « par une explication économique des phénomènes institutionnels », l'autre où « les phénomènes institutionnels sont conçus comme cause principale des phénomènes économiques » (26).

<sup>59</sup> À la fin des années 70, le KGB dirigé par Iouri Andropov, diligenta une enquête confidentielle pour évaluer le PNB soviétique selon les critères occidentaux et non plus seulement en volume comme le voulait la tradition soviétique. Le résultat fut très défavorable et apportait la preuve du déclin de l'économie soviétique, dépassée par celles du Japon et de la RFA.

Dans le cas de l'Algérie, le diagnostic de crise concernant cette période est courant, mais il est souvent étendu à une durée si longue - commençant en 1985 (parfois avant) et continuant jusqu'à nos jours - que cela finit par diluer le sens de ce concept économique.

En fait, une chose est de décrire une économie en crise, une autre est d'identifier les causes ou facteurs de la crise. L'économie algérienne, en tant qu'elle est déterminée par plusieurs éléments, peut être en crise sous différents aspects<sup>60</sup>. Concernant l'analyse de la transition, nous nous intéressons ici aux facteurs de crise liés à l'organisation socialiste de l'économie.

Le paradoxe est que les économies postsocialistes sombreront toutes sans exception après le déclenchement de la transition dans une récession qui durera au minimum cinq ans, plus selon les cas [Kornai, 1994, Sgard, 1997, Andreff, 2007].

S'il est indéniable, comme l'écrit Kornai, que la Hongrie a joué un rôle pionnier dans les expériences de réforme du système socialiste existant, puis, après 88-89, dans « le dépassement des limites de la réforme et le début d'une transformation révolutionnaire non violente de tout le système politique et économique », il est aussi vrai que ces transformations étaient désormais, à un degré ou à un autre, dans l'air du temps et amorcées ça et là dans l'ensemble du monde socialiste.

On peut enfin se demander ce qui se serait passé si ce processus avait pu arriver à maturité. En d'autres termes, s'il n'y avait pas eu cette ouverture brutale à l'Ouest et l'éclatement du bloc soviétique qui s'en est suivi, comment cette dynamique endogène se serait diffusée à travers un monde socialiste qui aurait gardé sa cohérence d'ensemble ? Ces événements ont certes accéléré et renforcé les mouvements de réforme, mais en les orientant vers une trajectoire unique, ce qui a refermé le « champ des possibles ». D'une certaine manière, on peut dire que les sociétés de l'Europe de l'Est ont été privées du choix de la voie vers laquelle engager leur conquête de la liberté telle que la concevait Kornai. Les PECO se sont placés en file d'attente pour adhérer à l'Union Européenne, ce qui les faisant entrer dans un processus de convergence et de mise en conformité avec l'« acquis communautaire » qui garantissait la stabilité de la transition et l'accélérait de manière prodigieuse, mais en contrepartie se refermait drastiquement pour eux le champ des possibles ; tandis que les autres, subissant de plein fouet les retombées de l'éclatement du bloc soviétique et la fragmentation et la régression qui s'en sont suivies, ont été précipités dans une transition « désinstituée » [Sgard, 1997]. L'Algérie, du fait de ses liens avec l'ex-bloc soviétique, de la proximité de son

---

<sup>60</sup> Sur les analyses de la crise et les tentatives de sortie de crise, voir Hadjseyd [1996], chapitres 4 et 5.

économie et de ses institutions de celles des pays socialistes, de l'existence d'une expérience commune dont les enseignements auraient pu être partagés, notamment sur les moyens de réformer et de dépasser ce système, a aussi, d'une certaine manière, fait les frais de la disparition de l'ex-URSS. Avec l'effondrement d'un monde, c'est tout un espace économique, intellectuel, culturel, symbolique, qui a disparu, y compris la dissidence, elle aussi éliminée.

Au-delà de ce qui la distingue, la Hongrie, poursuit Kornai, partage avec le reste de l'Europe de l'Est, le « rôle écrasant du secteur public » ainsi que des prix, taux d'intérêt et taux de change « faussés ». On y retrouve stagnation ou récession de la production et de la consommation réelles, inflation ouverte ou masquée, pénuries chroniques, fardeau du service de la dette extérieure. La politique économique qu'il envisageait alors pour la Hongrie dans les deux-trois années à venir se concentrait sur trois sujets : la propriété, la stabilisation macro-économique, le lien entre l'économique et le politique. L'évolution des rapports de propriété vers la privatisation, d'une part, l'ensemble des mesures nécessaires à la stabilisation, à la libéralisation et aux macro-ajustements, d'autre part, et enfin le renforcement du soutien politique à ces changements, étaient étroitement imbriqués. Aucune de ces tâches ne pouvait être accomplie avec succès indépendamment des autres : « choisir arbitrairement certains objectifs et en abandonner d'autres peut provoquer un choc en retour et conduire à la faillite et au discrédit du processus de démocratisation et de transformation économique » [18]. Il préconisait des solutions globales au lieu de mesures *ad hoc* et partielles. En particulier, il insiste dans ce livre sur le fait que les privatisations ne peuvent se faire sans l'existence d'un parlement qui débat et vote les lois, au risque de voir le patrimoine public bradé ou approprié par certains, alors qu'il est le fruit de l'accumulation de l'ensemble de la nation. Ceci nous renvoie au cas algérien où, privées de cette légitimité et du contrôle parlementaire à la suite de l'interruption puis de l'annulation des élections législatives à la fin 1991, les privatisations, longtemps retardées, se sont menées dans l'opacité, à la manière redoutée par Kornai.

Dans ce livre, Kornai s'oppose au projet de réformer le socialisme en « simulant » le marché<sup>61</sup> et critique les expériences visant à mettre en place des mécanismes de marché sans toucher à la propriété d'État. En Algérie, également, on a essayé d'injecter artificiellement de la concurrence au sein du secteur public, en créant les « fonds de participation ». Pour Kornai, le « socialisme de marché » est un artifice et une imposture. Il a de ce point de vue une

---

<sup>61</sup> Il se réfère au débat dans les années 30 sur la théorie du socialisme de marché et aux critiques d'économistes autrichiens (Von Mises, Hayek).

conception « pure » ou « absolue » du marché, comme idéal en soi<sup>62</sup>. De la même manière, il fait de la libéralisation politique une fin en soi, et pas un simple instrument au service des réformes économiques. Il se réfère au libéralisme de Hayek<sup>63</sup>, pour lequel « la voie vers une planification centrale stricte, l’instauration d’un pouvoir d’État écrasant et l’abolition de la propriété privée débouchaient sur une mise en danger de la liberté politique »<sup>64</sup>. Pour lui, « il faut se dégager du socialisme et mettre en place un marché authentiquement libre » [17]<sup>65</sup>. Pour Kornai comme pour Hayek, le libéralisme est plus qu’une doctrine économique ou politique, c’est une philosophie.

Nous l’avons évoqué plus haut, plutôt que d’économie « de marché », Kornai parle d’économie « libre », qu’il définit comme étant « bien entendu une économie de marché, mais le concept est plus riche que cela et ne fait pas référence seulement au fait que le coordinateur principal de l’économie est un mécanisme spécifique : le marché. Une économie libre est celle qui permet d’entrer et de sortir sans entraves d’un marché où la concurrence est loyale. La notion d’économie libre implique aussi une certaine configuration des droits de propriété, et une certaine structure politique et institutionnelle. Le système pousse à l’établissement et à la préservation de la propriété privée et encourage le secteur privé à produire le gros de la production nationale ». Mais surtout « une économie libre est insérée dans un ordre démocratique caractérisé par le libre jeu des idées et des forces politiques » [23]. Ainsi, l’ouverture politique n’est pas instrumentalisée, elle est un objectif au sens plein du terme, marché et démocratie politique étant les deux versants d’un même processus. Nous reviendrons sur ces concepts de Kornai, notamment sa définition du secteur privé et de l’économie informelle.

Le point de départ, les *conditions initiales* particulières du processus de transition, c’est « la domination de la propriété publique et le règne d’une bureaucratie toute puissante » écrit Kornai [20]. Dans des « pays où les idéaux comme la souveraineté de l’individu, l’autonomie, le caractère privé de la propriété et des affaires, la liberté politique et intellectuelle, les

---

<sup>62</sup> Bien que reconnaissant les déséquilibres spécifiques à ce mode de coordination, dont le chômage.

<sup>63</sup> Il écrit : « Le titre de l’édition anglaise de ce livre [*The Road to a Free Economy from a Socialist System*], fait écho au titre de Hayek [*La route de la servitude*], en considérant la première section de la route qui mène dans la direction inverse. » [ibid. :17].

<sup>64</sup> L’économiste français Jacques Rueff faisait à peu près à la même période une lecture similaire de l’économie planifiée, mais du point de vue du droit, critiquant de ce qu’il appelait les « faux-droit », qu’il étendait à la monnaie de crédit et au système d’inconvertibilité-or des monnaies. Kornai [2001] élargira plus tard aux économies développées certains concepts qu’il avait forgés pour analyser l’économie socialiste, comme la « contrainte budgétaire lâche », intégrée à la nouvelle micro-économie [Kornai, Maskin, Roland, 2003].

<sup>65</sup> Chez Kornai le marché est compris dans sa dimension schumpétérienne de « destruction créatrice » ou de processus de « sélection » évolutionnaire où l’*exit* s’opère par la contrainte budgétaire, laquelle est relâchée dans l’économie socialiste en raison de l’intervention de l’État.

institutions de la démocratie et le règne de la loi ont été étouffés pendant des décennies, ces principes ne peuvent être mis au jour et rétablis que par un processus historique » (ibid.). Il ajoute cependant : « peut-être faudra-t-il dans l'avenir reconsidérer le rôle de l'État. Mais pour le moment, à l'aube du processus de transformation, les gens en ont assez de l'excès de l'interventionnisme étatique et du pouvoir totalitaire de la bureaucratie » [22].

Ainsi, c'est à partir de conditions initiales particulières qui sont celles de l'économie hongroise, et par extension, des économies des pays socialistes, et plus précisément, de ce qui à ses yeux caractérise un tel système - la propriété publique et la bureaucratie - que Kornai définit le processus de transition. Par rapport à cette importance accordée à la situation initiale pour définir la transition, on peut dire que la démarche qui sera finalement adoptée, tant dans les pays de l'Est européen qu'en Algérie, va s'éloigner de la posture de Kornai. La tendance en effet, une fois le processus de transition déclenché, sera de tourner la page sur le système socialiste, considéré comme définitivement révolu<sup>66</sup>, et de se concentrer exclusivement sur l'objectif à atteindre, le modèle vers lequel converger. Mais paradoxalement, en voulant ainsi oublier le passé, on s'interdit de voir ce qui en persiste dans le présent et comment se déroule la transformation. D'autant que ce passé semble ressurgir aujourd'hui, à la manière d'un « retour du refoulé », avec la montée du souverainisme et du protectionnisme dans les ex-pays socialistes (voir chapitre VI pour l'Algérie).

Parce qu'elle s'appuie sur une solide doctrine économique et un arrière-plan philosophique, la conception que Kornai se fait de la transition ne se réduit pas à l'objectif de convergence, voire d'une imitation des systèmes économiques de l'Ouest. « Pourquoi devrions-nous considérer toute pratique d'un pays capitaliste avancé comme un exemple à suivre ? Les pratiques de ces pays sont critiquées de plusieurs côtés »<sup>67</sup>. Il dénonce notamment la « tendance de certains à intervenir dans la vie des individus et dans l'activité économique de la propriété privée de manière inutilement fréquente » et insiste sur la « nécessité de choisir quels pays on a envie d'imiter ». On ne peut se référer au capitalisme en général, on doit « expliciter avec plus de précision quelle combinaison de libéralisme et de restrictions bureaucratiques on a en tête » [41-42].

---

<sup>66</sup> Pour l'Algérie, ce sera une nouvelle manifestation de ce que nous avons appelé « syndrome de la table-rase ».

<sup>67</sup> Il fait cette remarque à propos de la nécessité de convertibilité de la monnaie : « j'ai bien conscience que la revendication numéro un n'est pas satisfaite de manière parfaitement cohérente dans nombre de pays capitalistes. Très souvent les défenseurs ou les créateurs de lois qui restreignent ces libertés font référence à ces expériences de l'Occident ou de l'Extrême-Orient ».

## 2.4 Une lecture de la réforme algérienne

### 2.4.1 La pensée de Kornai et le cas de l'Algérie

En nous inspirant de l'analyse de Kornai<sup>68</sup> et du programme qu'il avait tracé pour la Hongrie et les pays de l'ex-Union soviétique avant la chute du mur, nous pouvons, en reprenant le découpage du processus de réforme en Algérie en trois grandes phases, en faire la lecture suivante :

- la première phase, qui précède les émeutes d'octobre 1988, lesquelles peuvent être considérées, pour l'Algérie, comme l'équivalent de la chute du mur de Berlin pour le monde soviétique (il s'agit même d'un évènement précurseur, puisqu'il eut lieu chronologiquement avant), où certaines mesures furent prises sans remise en cause globale du système, avec notamment une tentative de « simulation » du marché à travers les fonds de participation ;
- la période du gouvernement des réformateurs (1988-91) qui entreprit un projet global et cohérent de réforme alliant les trois objectifs identifiés par Kornai ;
- après le départ des réformateurs du gouvernement (été 1991), le caractère global et la cohérence d'ensemble du projet de réforme sont abandonnés, et surtout en 1992, son volet politique, à la suite de l'annulation du deuxième tour des élections législatives. Des mesures déjà engagées sont remises en cause tandis que d'autres sont prises de manière *ad hoc*. La continuité du processus est rompue. Cette période, qui est effectivement caractérisée par des mesures partielles et *ad hoc* dont on peut dire, pour reprendre les termes de Kornai, qu'elles ont conduit « à la faillite et au discrédit du processus de démocratisation et de transformation économique », se prolonge jusqu'à nos jours. Au sein de cette période, il faut toutefois distinguer plusieurs phases, dont celle du programme d'ajustement structurel supervisé par le FMI durant les années 1994-98.

Il est important de revenir sur cette période et d'en restituer exactement les séquences, car avant d'analyser les faits, il faut les établir avec précision. Or l'on assiste aujourd'hui à une tendance au brouillage et à la falsification de ce qui s'est passé durant les années 1988-98, notamment en englobant de manière arbitraire cette période dans l'« ajustement structurel », faisant ainsi passer à la trappe les enjeux spécifiques de la réforme de 1988-91 et les

---

<sup>68</sup> Dans cette section, nous ne prétendons pas appliquer systématiquement la conceptualisation de Kornai au cas algérien, mais, plus modestement, regarder d'une part, dans quelle mesure certaines idées de Kornai ont pu influencer les réformateurs algériens (notamment celles développées dans ses ouvrages et articles traduits en Français, plus accessibles à cette époque aux économistes algériens) et d'autre part jusqu'où peut-on pousser le parallèle entre le cas de l'Algérie et celui de la Hongrie tel qu'analysé par Kornai.

implications de son interruption en 1992. De la même manière que l'on ne peut réduire l'économie de la période précédente à la « substitution aux importations »<sup>69</sup>, on ne peut en toute rigueur faire remonter l'ajustement structurel à 1988. Il s'agira de s'interroger sur les enjeux de cette mise sous standard unique et réducteur de l'histoire économique de l'Algérie contemporaine. Il faut toutefois préciser qu'il ne s'agit nullement pour nous d'écrire cette histoire, tâche qui revient aux historiens de l'économie et requiert des méthodes spécifiques, et surtout l'accès aux archives, mais de proposer une grille de lecture économique de cette période de transition. L'absence de travaux d'histoire économique ne permet cependant pas d'aller bien loin dans cette voie.

L'analogie entre l'Algérie et la Hongrie s'arrête au moment où l'Algérie annule les élections libres de 1991 et abandonne la démocratisation politique. Cependant, tout en ayant suivi des trajectoires différentes, la Hongrie tout comme les autres ex-pays socialistes se sont également éloignés du modèle de Kornai. Il serait de ce point de vue intéressant de voir ce qui distingue le « marché réellement existant » d'aujourd'hui avec la vision qu'en avait Kornai dans les années 80 et qu'il projetait dans sa réflexion sur les réformes à venir<sup>70</sup>.

La pensée de Kornai, qui eut tellement de succès parmi les économistes qui réfléchissaient dans les années 1980 au moyen de réformer les économies planifiées des pays socialistes a, une fois les réformes effectivement engagées, été abandonnée pour la théorie *standard* de la transition telle qu'élaborée notamment par les institutions financières internationales, et beaucoup de travers contre lesquels il avait mis en garde n'ont pu être évités.

#### 2.4.2 Secteur privé et économie informelle

Si Kornai conteste l'idée d'une *crise* de l'économie hongroise, se contentant de parler de « graves tensions » ou de « déséquilibre macro », c'est qu'il est convaincu qu'il existe une « partie saine » dans l'économie, le secteur privé, « qui n'a pas sombré dans la crise ». Ainsi affirme-t-il, « la situation économique du pays est meilleure que ce que les statistiques officielles pourraient laisser croire, justement parce que la production et la propriété privée se sont considérablement développées durant la dernière ou les deux dernières décennies » [33]. Pour lui, le secteur privé est « par construction, le meilleur des 'stabilisateurs' de

---

<sup>69</sup> La référence à la théorie de la substitution aux importations, comme à celle du *Dutch Disease* dans le cas de l'Algérie pose problème, du moins pour la période avant la transition, car ces modèles ne correspondent pas aux conditions d'une économie socialiste centralement planifiée.

<sup>70</sup> De la même manière d'ailleurs que l'on a par le passé distingué entre le « socialisme réellement existant » et le modèle qui l'avait inspiré.

l'économie ». Son développement est « le succès le plus important du processus de réforme économique ». Car, dans une économie non permissive, où l'initiative individuelle est bridée, où l'activité n'est pas autorisée en dehors du contrôle de l'État, on ne peut pas s'attendre à une croissance importante. Aussi, la preuve de la vitalité du secteur privé est-elle « son développement même, alors que l'environnement lui est contraire et hostile » [35].

Il s'agit, rappelons-le, du secteur privé tel qu'il existe dans le cadre de l'économie hongroise sous le régime socialiste. Kornai en donne une définition très large, puisqu'il englobe l'économie informelle. Il en énumère quatre composantes : les *ménages* (en tant qu'unités économique de production de biens et prestation de services), les *entreprises privées officielles*, les *entreprises privées informelles* qu'il désigne comme des « unités de l'économie informelle »<sup>71</sup>, et enfin « toute utilisation de la fortune ou des économies personnelles (location d'appartements privés, prêt d'argent entre individus..) ».

Kornai a une vision que l'on pourrait qualifier de « vitaliste » du secteur privé qu'il assimile à la vie même<sup>72</sup>. Il affirme que le phénomène de « seconde économie, informelle, l'économie parallèle, le marché gris et le marché noir, les revenus invisibles, etc. ont leur source dans des centaines de contraintes qui entravent l'activité privée et la jouissance de la propriété privée ». Dans son interprétation politique du phénomène de la seconde économie, il va jusqu'à le considérer « comme un cas particulier de 'mouvement de désobéissance civile', qui fait entendre sa voix contre des restrictions administratives et des règles légales stupides ». Que « l'État ait échoué à imposer une partie au moins de ses restrictions bureaucratiques sur le secteur privé » et qu'il « semble s'être résigné à une situation où les activités privées sont grises plutôt que noires » peut être considéré, à ses yeux, comme un « moindre mal ».

Le secteur privé avec son versant informel est pour Kornai la part de l'économie qui résiste à l'emprise de l'État, un embryon de fonctionnement concurrentiel et d'économie de marché qui émerge malgré l'absence des institutions et des règles du marché. A ce stade, que cette

---

<sup>71</sup> Ce sont « toutes les activités de production ou de service et tous les échanges entre individus privés qui ont lieu sans autorisation spéciale des autorités, ou qui sont effectués de manière informelle, par des individus privés, pour le compte d'entreprises soit privées soit d'État » [43].

<sup>72</sup> « Secteur privé, initiative privée et propriété privée, tous étaient quasiment tombés victimes d'une série de campagnes de nationalisations, de collectivisation, de confiscation. Malgré cela, il a suffi du relâchement de certaines restrictions pour que l'activité privée bourgeoise de nouveau ». « La manifestation la plus éclatante de la vitalité du secteur privé est la *spontanéité* de son extension ». Il « continue à se développer *de lui-même*, sur une base populaire sans instructions venues de la direction centrale » « Les unités du Secteur Privé n'ont pas besoin de stimulation, d'agitation ou de directives pour opérer dans la ligne du marché, puisque c'est leur mode d'existence naturel. Au contraire, les entreprises d'État nécessitent, pour s'adapter au marché, des encouragements et même des ordres perpétuels, et en restent cependant incapables ». La population hongroise passait alors un tiers de son temps de travail dans des activités classées dans le secteur privé [36].

activité soit légale (autorisée par les autorités) ou pas ne lui paraît pas décisif, car de toutes façons le cadre légal de l'activité économique concurrentielle n'existe pas, même si une forme de propriété privée commence timidement à être reconnue<sup>73</sup>. Avec d'autres économistes des pays de l'Est, il voyait dans le marché noir et l'économie grise une sorte de laboratoire de l'économie de marché, préfigurant le fonctionnement de l'économie lorsque celle-ci serait « libérée ». Cette vision révèle une sous-estimation de la dimension institutionnelle et juridique du marché. Elle renvoie à la conception du droit chez Kornai, pour lequel, comme pour Hayek, le système socialiste n'est pas conforme au droit naturel et les règles qu'il impose à l'économie sont contre nature<sup>74</sup>. En supprimant cette contrainte, le droit économique naturel devrait se rétablir « spontanément »<sup>75</sup>.

Cependant, si l'assimilation entre secteurs privés officiel et informel pouvait à la rigueur se justifier dans le système socialiste, ce n'est plus le cas en principe pendant la transition, où l'on se propose précisément de mettre en place les règles légales de fonctionnement de l'économie de marché, en particulier la généralisation de la propriété privée. Dès lors, au fur et à mesure que ces règles et institutions se mettent en place, le secteur informel tend à se distinguer nettement du secteur privé formel. Cependant, il ne va pas disparaître, au contraire. Paradoxalement, le secteur informel va émerger en tant que tel pendant la transition et connaître, comme en Algérie, une spectaculaire expansion.

On retrouve dans l'Algérie d'avant la réforme cette attitude ambivalente des autorités décrite par Kornai, faite à la fois de répression bureaucratique et d'un certain laxisme face à la vitalité de l'économie informelle et l'inefficacité des mesures répressives à son endroit. Comme en Hongrie, le secteur privé, qui n'a jamais été totalement supprimé, avait connu un certain développement dans la décennie avant la réforme<sup>76</sup>.

Les réformateurs, qui liaient l'existence de l'économie parallèle au caractère administré du système, notamment de la monnaie [Henni, 1991], eurent quant à eux une attitude dominée par la volonté d'agir sur les mécanismes qui conduisaient au développement de ce

---

<sup>73</sup> La théorie de recherche de rentes (rent-seeking), fondée sur le comportement individuel des agents dans une économie non concurrentielle avec distorsions de marché, a été appliquée à l'étude du secteur privé (formel et informel) dans les économies socialistes. Pour l'Algérie, voir Dillman [2000].

<sup>74</sup> Il nuancera plus tard sa vision en introduisant ce qu'il appelle la thèse « d'affinité naturelle » (ou organique), selon laquelle il existe des « liaisons faibles » et des « liaisons fortes » entre un mode de coordination et une forme de propriété [Kornai, 1990b ; 1995 : 35-57].

<sup>75</sup> La théorie économique tend à occulter le fait que les droits de propriété sont sous-tendus par un ordre juridique et moral [Kirat, 1999]. Nous avons développé ce point dans Talahite [2003].

<sup>76</sup> En particulier depuis qu'en 1976 la Charte Nationale avait consacré la légitimité de la « propriété privée non exploiteuse ».

phénomène, non plus sur ses seules manifestations, et de rompre notamment avec les pratiques répressives (poursuite des marchands à la sauvette, destruction des marchés illégaux et autres constructions illicites, etc.). Concrètement, la libération des conditions légales de l'activité économique permet la légalisation de nombreuses activités informelles dont l'utilité fut ainsi reconnue - notamment dans les services - et leur intégration dans un système de droits (titres de propriété, accès aux biens publics, au crédit) et d'obligations (impôts<sup>77</sup>, cotisations sociales, règles et normes).

De fait, la part de l'économie parallèle dont l'existence était liée aux monopoles étatiques, à la restriction de l'activité privée, aux distorsions de prix (prix administrés, subventions) va se réduire significativement, mais cela ne fera pas pour autant disparaître l'informel, qui va prendre d'autres aspects et se déplacer vers d'autres activités.

D'un point de vue analytique, il convient de distinguer, dans les nouvelles manifestations de l'informel, entre ce qui relève d'un héritage ou d'une persistance de l'économie administrée et ce qui renvoie au phénomène tel qu'on l'observe dans les économies en développement, entreprises et emploi informels notamment, et qui est lié aux tensions sur le marché du travail, à l'extension du chômage, ainsi qu'à d'autres facteurs d'ordre institutionnel dont la rigidité des institutions du marché du travail (voir chapitre V). On parle d'ailleurs généralement d'« économie informelle » (ou parallèle, ou grise) dans les systèmes où n'existe pas la possibilité de sa légalisation (droits de propriété, environnement juridique et institutionnel) et de « secteur informel » là où cette possibilité existe formellement<sup>78</sup>.

Au niveau officiel, l'attitude compréhensive et rationnelle à l'égard de l'informel qui fut celle des réformateurs n'aura pas duré et on est vite revenu à une vision négative de ce versant de l'économie que l'on tend à assimiler à une économie délictueuse voire criminelle<sup>79</sup>. Loin d'être considéré comme la partie « saine » de l'économie, il sera au contraire diabolisé et condamné à la fois économiquement (comme spéculation et entrave à la production) et moralement [CNES, 2004]. Dans les faits, les campagnes de répression alternent avec les périodes de laxisme. En matière d'emploi notamment, l'inefficacité des politiques actives face à la poussée du chômage amènent à le considérer toujours comme un pis-aller, un mal nécessaire (chapitre V).

---

<sup>77</sup> Sur la réforme de l'impôt, voir Henni [2009].

<sup>78</sup> De Soto [2000] a analysé ce phénomène dans les pays en développement (Brésil, Égypte..) dont l'Algérie [De Soto, 2004] avec des présupposés proches de ceux de Kornai. Pour lui, il y a dans l'informel d'énormes richesses ne pouvant être exploitées car n'existant pas légalement. Ce secteur produit spontanément son propre droit qu'il s'agit de reconnaître et d'intégrer au corpus légal. Il débouche sur le projet de généraliser la propriété privée à tous les actifs du secteur informel, afin d'en libérer les potentialités productives.

<sup>79</sup> Voir notre article sur la corruption en Algérie [Talahite, 2000].

Cette attitude trouve une justification dans les analyses de l'économie algérienne en tant qu'« économie rentière », notion qui est opposée à celle « d'économie de production » (chapitre III). Cette vision de l'économie informelle comme spéculative, non productrice de valeur, est carrément à l'opposé de celle de Kornai. Au-delà des métaphores qui font de l'informel tantôt la partie saine tantôt la partie malade de l'économie, la difficulté avec ces analyses est qu'elles sont souvent sous-tendues par des jugements de valeur et des positions morales.

Le fait est que, contrairement à ce qu'escomptaient les économistes qui, comme Kornai, s'attendaient à voir disparaître l'économie informelle après sa légalisation, celle-ci s'est maintenue après l'effondrement du système socialiste et elle est toujours florissante dans nombre de pays en transition. La question du droit s'est avérée bien plus complexe que ne le pensait Kornai, et un droit économique « naturel » n'est pas venu occuper spontanément le vide laissé par la réglementation de l'économie administrée<sup>80</sup>. En de nombreux endroits, des situations de non-droit se sont installées, que Sgard désigne comme « transition désinstituée ». Nous reviendrons sur cette question dans le cas de l'Algérie (chapitre VI).

---

<sup>80</sup> Bien que projet politique et social global, le marxisme ne contient pas de théorie du droit et le socialisme n'a pas donné lieu à l'édification d'un ordre juridique, ce qui peut expliquer la rapidité de son effondrement au moment de la chute du mur [Habermas, 1997].

## CHAPITRE 3

# UNE ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE<sup>81</sup>

L'économie algérienne est déterminée par l'importance du rôle qu'y jouent les hydrocarbures, notamment en tant que principale source de revenus d'exportation. Celle-ci varie certes selon les périodes, mais elle tend à s'accroître. Aussi, au plan de l'analyse, cet aspect prend-il souvent le dessus, masquant parfois la complexité de l'économie algérienne, que l'on a tendance à réduire à un seul facteur. Nous examinons les deux principales approches théoriques à travers lesquelles cette question est abordée : les théories de la rente, et la théorie du *Dutch Disease*, et quelle a été leur contribution à l'analyse de l'impact des hydrocarbures sur l'économie algérienne.

### 3.1 Les analyses en termes de rente

Largement répandue dans la littérature sur les pays pétroliers de la région MENA, la notion de *rente* manque de fondements théoriques. La théorie de l'*État rentier*, considérée comme l'une des contributions majeures des Middle East Studies à la science politique, s'appuie sur un concept importé de l'économie politique. Or la science économique n'a pas construit une théorie unifiée de la rente et les économistes, lorsqu'ils étudient l'impact de l'exportation d'hydrocarbures sur les économies dites rentières, mobilisent généralement d'autres outils théoriques que celui de rente, exception faite de la théorie de *recherche de rentes*, laquelle ne concerne justement pas les ressources naturelles.

La catégorie de *rente*, lorsqu'elle est utilisée à propos des économies des pays pétroliers déborde largement le cadre de son usage par la théorie économique. Définie au départ comme *rente énergétique* (pétrolière ou gazière), la tendance est d'élargir cette notion aux États, aux pays, aux sociétés, aux individus : on parle d'*État rentier*, de *pays rentier*, de *société rentière*, de *comportement rentier*, de *fonctionnement rentier* de l'économie ou de l'entreprise, de

---

<sup>81</sup> Ce chapitre s'appuie sur notre article [Talahite, 2006a]

*capitalisme* rentier, etc. Or, à avoir trop élargi l'usage de ce concept, ne finit-il pas par devenir flou et perdre sa signification ? Et le recours systématique à cette notion ne relève-t-il pas désormais d'une certaine paresse intellectuelle, une incapacité à forger des outils conceptuels plus appropriés à l'étude de ces économies ?

Notre propos est de faire un retour sur la notion de rente telle qu'appliquée à l'analyse des économies exportatrices d'hydrocarbures de la région MENA. Nous faisons d'abord le point sur les avancées que ces analyses ont permis afin de cerner la pertinence de l'idée de rente pour la compréhension des logiques économiques à l'œuvre dans ces économies, mais aussi ses limites et les dérives de son utilisation au-delà de son domaine de pertinence.

Notons tout d'abord un paradoxe : ce concept qui provient de l'économie politique (Malthus, Ricardo), est surtout utilisé aujourd'hui par la science politique, du moins dans ses extensions évoquées plus haut. Nous rappelons brièvement ces analyses de la science politique pour ensuite nous interroger sur leurs fondements théoriques.

### **3.1.1 La littérature de la science politique sur l' « État rentier »**

Pour Anderson [1987], « la notion d'État rentier est une des contributions majeures des Middle East Studies à la science politique ». Cette littérature, parfois désignée comme « École de l'État rentier » ou « rentiérisme »<sup>82</sup>, part du constat que les États dits *rentiers* sont généralement autoritaires et relie cela au caractère *exogène* des revenus pétroliers et gaziers ou *rente*, en tant qu'ils proviennent de sources « extérieures à la société », le gaz et le pétrole payés directement au gouvernement par les compagnies étrangères (la notion est parfois étendue à l'aide étrangère, qui aurait les mêmes effets qu'une rente, comme dans le cas de l'Égypte). C'est donc cette exogénéité qui permet d'expliquer le caractère autoritaire de ces régimes, par le fait qu'ils disposent de moyens importants pour financer des institutions coercitives, ou, de manière générale, pour ne pas prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la société en ne répondant pas à ses demandes de meilleure gouvernance. Anderson déplore cependant que dans la littérature sur l'État au MENA, la description prenne le pas sur l'analyse. Elle remarque aussi que peu de travaux sont faits sur la finance, l'impôt et le crédit dans la région, l'intérêt se portant essentiellement sur l'impact des revenus générés à l'extérieur, en particulier de ceux produits par l'exportation de pétrole. Il se résume

---

<sup>82</sup> *Rentierism* en Anglais [Okruhlik, 1999].

principalement à trois effets [Banque mondiale, 2003] : *taxation effect* (lorsque le gouvernement dispose de revenus importants, il peut se permettre de réduire la pression fiscale et dans le même temps la contrepartie qu'il doit apporter à l'impôt, en particulier les réponses aux demandes des citoyens : «no taxation, no representation ») ; *spending effect* (apparition d'une classe de rentiers qui affaiblit les institutions et diminue les pressions en faveur des réformes) ; *group formation effect* (le gouvernement a les moyens d'empêcher que ne se forment des groupes sociaux indépendants de l'État).

Il est à noter que ces effets peuvent être observés ailleurs que dans les États pétroliers ou que dans les pays qui disposent de ressources naturelles abondantes, ce que les politologues reconnaissent d'ailleurs.

On peut en outre s'interroger sur le sens de la causalité : est-ce l'existence de la rente qui favorise le despotisme ou est-ce du fait de sa nature despotique que l'État prélève des rentes ? Poser cette question revient à vérifier si les auteurs de ces théories ont bien établi que ces effets qu'ils décrivent ont tous une cause unique (ou principale) et que cette cause est la rente. Pour certains, la causalité n'est qu'indirecte : c'est en tant qu'elle favorise une autonomie de l'État par rapport à la société que la rente produit ces effets [Okruhlik, 1999 ; Shambayati, 1994]. Or, rappelle Anderson, l'extériorité de l'État dans cette région s'explique d'abord par l'histoire, la rente pétrolière étant venue se greffer sur une réalité qui lui était antérieure. Le Moyen-Orient fut historiquement le foyer de l'un des plus grands États bureaucratiques patrimoniaux. Cette approche wébérienne de l'État dans cette région du monde l'amène à faire la distinction entre les États souverains (Égypte, Turquie, Tunisie) qui ont les attributs conventionnels d'un État (administration civile stable, armée organisée, administration des impôts, etc.) et les pays qui n'ont pas d'appareil d'État stable (Liban après 1975, Libye après 1973, Nord Yémen, etc.), avec entre les deux toute une gamme de combinaisons possibles. Autre fait historique essentiel : à l'exception de l'Iran, du Maroc et de la périphérie de la péninsule arabe, tous les pays du MENA sont des successeurs de l'empire ottoman ; de plus, tous ont expérimenté plusieurs décennies de législation européenne (à part l'Arabie Saoudite et le Yémen du Nord) ou se sont largement inspirés du droit occidental dans l'élaboration de leur législation<sup>83</sup>. Beaucoup d'entre eux, dont le Liban, Israël, la Jordanie, l'Irak, la Syrie, doivent leur existence, en tant qu'entité séparée, au démembrement de l'empire ottoman par les européens après la première guerre mondiale. Or ce démantèlement a interrompu un processus de formation de l'État et de développement de l'administration dans l'empire

---

<sup>83</sup> Adoption par l'Iran d'une Constitution directement inspirée des lois belges à la suite de la « révolution constitutionnelle » (1906) ; emprunts de la Turquie au droit de pays européens (Suisse, Italie, Allemagne).

ottoman comparable à celui initié en Europe occidentale à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si dans certaines régions (Tunisie, Égypte) la transition des règles ottomanes aux règles européennes se fit dans une relative continuité, ailleurs ce fut une rupture brutale (comme en Libye où les italiens détruisirent la bureaucratie ottomane, l'armée et l'establishment financier pour imposer l'administration italienne ou en Algérie, avec l'implantation d'une colonie de peuplement et la transformation du pays en un département français).

Pour Anderson, dans ces conditions, le développement de l'État au MENA fut moins une réaction à la compétition politique et aux changements économiques domestiques, qu'une réponse au développement international, au défi posé par le pouvoir et la prospérité croissants de l'Europe et la domination des règles européennes. En conséquence, l'État bureaucratique (en Tunisie ou en Libye par exemple) ne s'est pas développé par la compétition parmi les forces sociales locales et les bénéficiaires au sein de la société locale n'en furent pas nécessairement les classes sociales ou les groupes économiques les plus puissants et enracinés. Souvent, ceux qui en profitèrent furent les nouveaux propriétaires et les nouvelles familles influentes qui dépendaient de l'État pour leur richesse et leur pouvoir. La disponibilité de revenus générés à l'extérieur de l'économie (rente pétrolière, aide), si elle contribue à relâcher le lien entre les gouvernements et les populations, n'est pas à l'origine de l'autonomie de l'État par rapport à la société, laquelle est surtout le corollaire du mode d'insertion de ces pays dans l'ordre international.

En réalité, le problème pour les *political scientists* n'étant pas d'expliquer le mécanisme de la rente, mais de décrire et d'analyser les mécanismes de pouvoir, il leur importe peu finalement d'aller vers une explicitation de l'usage qu'ils font de la notion de rente, laquelle leur sert surtout à justifier par des intérêts économiques les conflits de pouvoir qu'ils étudient. Quel est dès lors le statut du concept de rente dans la littérature de la science politique sur la région MENA? Initialement importé de la science économique, s'est-il forgé une identité propre comme concept politique ? Le paradoxe est que ce concept, l'un des plus anciens de la science économique, provient de la période où celle-ci était encore Économie politique. Pourtant, la littérature de la science politique contemporaine réduit souvent la rente à un simple revenu<sup>84</sup> extérieur (certains vont jusqu'à l'élargir à l'aide extérieure, aux revenus des travailleurs émigrés<sup>85</sup>) ; elle tend à la considérer comme un donné naturel et, s'appuyant implicitement sur

---

<sup>84</sup> À cela vient se greffer un problème de traduction, en Anglais, le terme *revenu* étant souvent utilisé là où en Français on parle de *rente*.

<sup>85</sup> En principe ces transferts vont directement au secteur privé, la capacité de l'État d'en capturer une partie à travers les banques ou la régulation des échanges extérieurs variant selon les pays. Ils peuvent donner lieu à des investissements et renforcer et autonomiser le secteur privé [Anderson, 1987].

l'autorité de la science économique pour en fonder l'existence, elle ne s'intéresse pas aux conditions politiques et juridiques de sa génération. Sa démarche se rapproche de celle de la vieille théorie du « despotisme oriental »<sup>86</sup>, toutes deux fondant sur un argument économique originel renvoyant à la « nature » l'analyse de l'État et de la société dans le monde « oriental » (ici l'extériorité du revenu est assimilée à celle de la nature).

On trouve une variante de cette approche chez les démographes, qui font de la rente pétrolière un concept central pour expliquer le retard de la transition démographique dans les pays arabes, laquelle sera finalement déclenchée par l'effondrement du prix des hydrocarbures dans la deuxième moitié des années 80. Pour Courbage [2003], la sortie de l'économie rentière établit le primat de l'économique sur le culturel, alors qu'auparavant la présence de la rente permettait à des facteurs culturels, politiques ou religieux d'influer sur les comportements démographiques. La diminution de la rente agit sur la croissance démographique par son effet sur les revenus, ce qui nous renvoie au rôle que Malthus accordait à la pauvreté et à la famine comme régulateurs de la croissance démographique<sup>87</sup>.

On peut objecter que la période est trop courte pour permettre d'établir ainsi une relation de causalité entre rente énergétique et évolution démographique. Le recours au concept de rente permet d'unifier le champ de l'analyse démographique du monde arabe en le rattachant à l'économique (ce qui pose d'ailleurs un problème d'endogénéité car les économistes expliquent aussi la croissance par la démographie). Mais il écrase la diversité et la complexité des facteurs qui (inter)agissent sur les variables démographiques et a finalement une portée explicative limitée.

### **3.1.2 Portée et limites du concept de rente : rente *versus* production**

Largement utilisée par les experts des institutions internationales (en particulier Banque mondiale et FMI) dans leurs travaux sur les économies du MENA, la notion de rente a connu

---

<sup>86</sup> Ce concept, dont l'origine est attribuée à Montesquieu (le *despotisme asiatique*) chemine jusqu'à Marx (le *mode de production asiatique*). La société « asiatique » ou « société hydraulique » analysée par Wittfogel [1957] ne suit pas les mêmes lois d'évolution que les sociétés occidentales. Ici, ce n'est pas l'*abondance* mais au contraire la *rareté* d'une ressource naturelle (l'eau) qui conduit les États à organiser de grands travaux hydrauliques, base d'une organisation étatique bureaucratique et despotique. Cette théorie a en commun avec celle de l'État rentier de fonder sur une ressource naturelle le caractère bureaucratique et despotique de l'État.

<sup>87</sup> « Au milieu des années 80, le moteur de la transition réside dans les rigueurs de l'économie », Courbage [1999].

un succès inespéré parmi les élites de ces pays<sup>88</sup>. Or ce succès est ambigu. Ce dispositif théorique a séduit une génération d'universitaires et de cadres dans les pays à économies administrées et leur a servi de grille d'analyse pour faire un bilan critique du développement économique dirigé par l'État et remettre en cause la gestion des ressources par les pouvoirs en place. Ce fut aussi une réaction au discours productiviste des régimes socialistes qui exaltait la production matérielle sur le mode soviétique. En montrant qu'en fait de production, il s'agissait en réalité d'une rente, cela permettait d'attaquer les fondements même de ce discours. Cependant, cette critique reprenait à son compte la conception obsolète de la production qui était à la base de ce même discours, réduisant celle-ci aux seuls biens matériels, à l'exclusion de l'immatériel (commerce<sup>89</sup>, services..), alors même que l'un des phénomènes majeurs de l'économie contemporaine est précisément l'explosion de la part de l'immatériel dans la production de valeur, avec son cortège d'innovations (et de *rentes d'innovation*, au sens de Schumpeter). Cette conception, qui dévalorise sans nuance toute forme de rente (implicitement assimilée à la rente pétrolière ou du moins considérée comme issue de celle-ci) ne permet pas de reconnaître la diversité des rentes, ni le rôle dynamique qu'elles peuvent, dans certains cas, jouer dans l'économie. Elle aboutit à opposer de manière réductrice *économie rentière* à *économie de production* ou encore *Allocation State* à *Production State* [Luciani, 1987], comme s'excluant l'une l'autre. Le succès de cette notion dans l'opinion et parmi les intellectuels s'explique ainsi par le fait qu'elle permettait d'exprimer à la fois la volonté de réforme portée par une partie des élites, allant dans le sens d'une réorganisation de l'économie et d'une rationalisation de l'utilisation des ressources par la réduction des monopoles d'État au profit d'un fonctionnement plus concurrentiel de l'économie, et la revendication de plus de justice sociale, de droits, de démocratie, émanant de la société dans son ensemble. L'usage d'une même catégorie pouvait laisser croire que ces deux tendances convergeaient nécessairement.

Dès lors, un usage immodéré de ce concept se répandit pour dénoncer le « fonctionnement rentier » de ces économies. Tous les problèmes, tous les déséquilibres étaient systématiquement renvoyés à la rente, cause de tous les maux. Par ailleurs, on assistait à un glissement incessant entre caractérisations économiques, politiques, juridiques de la rente

---

<sup>88</sup> Notons que cette littérature associe à ces élites un comportement rentier et les considère comme rétives au changement.

<sup>89</sup> Cette vision tend à valoriser la production industrielle ou agricole, au détriment de l'activité commerciale (et financière), considérées comme parasitaires et spéculatives. La conséquence en est un immense retard dans la modernisation de la distribution et du système financier, deux secteurs pourtant essentiels à la dynamique économique d'un pays.

ainsi qu'à une confusion de ces différents champs disciplinaires. De fait, l'application de la catégorie de rente aux économies pétrolières en développement n'a pas vraiment produit d'effets de connaissance, les économies concernées restant pour l'essentiel largement opaques et résistantes à l'analyse selon les méthodes et les outils de la science économique. Hicks [1971] écrivait à propos des notions d'*impôt*, *redevance*, *tribut* ou *rente foncière* (qu'il définissait comme des prélèvements « payés par le paysan ou le cultivateur, le producteur de denrée alimentaire, à une autorité reconnue »), qu'« en l'absence d'un marché, on ne distingue pas ces termes l'un de l'autre » [31]. L'usage systématique de la notion de rente n'est-il pas finalement la manifestation de la confusion qui existe entre toutes ces catégories, de l'absence de différenciation, dans le circuit de l'économie, entre les différents flux de revenus (directs et indirects) en particulier de ceux qui vont vers l'État (prélèvements) ou partent de lui (revenus indirects) ? Imprécis, il tend à tourner au jugement de valeur, l'adjectif « rentier » servant à disqualifier ce dont il est l'attribut : état, économie, pays, comportement.

#### ***A quelle définition précise de la rente et à quelle théorie de la rente se réfère-t-on ?***

Pour tenter de dénouer cette imbrication entre les champs disciplinaires, essayons de remonter à l'origine de cette notion dans l'histoire de l'analyse économique<sup>90</sup>. L'émergence de ce concept est étroitement liée aux efforts faits par les fondateurs de l'économie politique, et en particulier David Ricardo, pour définir et quantifier la valeur, et sa signification, ou plutôt ses différentes significations, resteront par la suite associées au débat sur la valeur. Plus radical que Smith sur ce point, Ricardo écartait la rareté de la détermination de la valeur-travail, par la distinction qu'il opérait entre *biens rares* et *biens reproductibles*, les premiers pouvant dès lors être à l'origine de rentes. Les théories de la rente différentielle fondées sur la rareté d'un bien dont l'utilité est élevée (rente foncière agricole ou urbaine) s'inscrivent dans un cadre ricardien. La pression démographique fait monter la rente foncière par la mise en valeur des terres moins fertiles et la raréfaction des terrains, et les rentiers du sol voient leurs revenus augmenter. Ricardo contestait la légitimité des propriétaires terriens à s'approprier la rente agricole. Il voyait la légitimité d'un point de vue économique : alors que les propriétaires terriens dépensent la rente dans une consommation improductive, le capitaliste investit. Par la suite, la manière de considérer le facteur démographique a changé et les progrès réalisés dans l'agriculture ont amené à considérer la terre non plus comme une ressource rare mais comme un capital inépuisable. Ce qui n'est pas le cas des ressources minières, qui ne sont pas

---

<sup>90</sup> Cette revue n'est pas exhaustive, elle se limite aux théories qui à notre avis ont influencé l'usage de la notion de rente appliquée aux économies pétrolières.

renouvelables.

A partir des fondements mis en place par les classiques, et en premier lieu Ricardo, la théorie de la rente a évolué dans deux grandes directions : celle de la théorie de la valeur-travail ou des coûts de production et celle de la théorie de l'échange<sup>91</sup>.

### ***Rente et théorie de la valeur-travail ou des coûts de production***

Dans le cadre de la théorie de la valeur-travail, ou plus largement de la théorie des coûts de production, la rente est ce qui reste après qu'ont été rémunérés tous ceux qui contribuent à la production<sup>92</sup>. Il s'agit bien sûr d'une définition économique, qui peut ne pas coïncider avec la rente au sens juridique, annoncée par un contrat : « la rente est ce que le fermier paie au propriétaire pour l'usage de la terre et pour cet usage seul. Ce qu'il paie de plus sous le nom de rente ou de loyer, il le donne pour la jouissance des bâtiments etc. Ce sont là des profits du capital du propriétaire, et non des profits de la terre »<sup>93</sup>. Mais qu'entend-on par « contribution à la production » et comment calculer cette contribution ? On touche là à une des questions centrales de la théorie de la valeur-travail. La réponse va de la conception la plus restrictive - pour certains marxistes, seul le travail contribue à la production, les autres revenus (celui de la terre, mais également celui du capital) étant considérés comme des rentes ; dans cette perspective, seul le travail est productif, et le propriétaire du capital, parce qu'il se contente de fournir les moyens de production, est considéré comme un rentier<sup>94</sup> - à la plus large - tout ce qui est en relation avec la production lui apporte sa contribution, en tant que facteur de production. Entre les deux, la définition la plus commune de la rente est la rémunération de ressources rares dont la valeur ne peut être calculée par le coût de production et excède généralement largement celui-ci. Ainsi, dans ce cadre théorique, les limites du concept de rente pétrolière (ou énergétique) sont celles de la théorie de la valeur-travail<sup>95</sup> et de la

---

<sup>91</sup> Pour l'essentiel, la théorie de la rente de Ricardo ne se situait pas dans une théorie de l'échange : « En parlant de la rente du propriétaire, nous l'avons considérée dans ses rapports avec le produit total obtenu avec un capital donné dans une ferme donnée, sans le moindre égard à sa valeur échangeable » [Ricardo, 1817 :58].

<sup>92</sup> C'est la définition que retient Aïssaoui [2001 : 15] dans son étude sur l'Algérie : « the net hydrocarbon rent (simply defined as revenues above factor costs »].

<sup>93</sup> Ricardo [ibid. :135], qui ajoute que « dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire » [44].

<sup>94</sup> Voir Boukharine [1914].

<sup>95</sup> Nous incluons la théorie marxienne de la rente foncière (différentielle ou absolue) dans ce courant. Pour Marx, la rente au sens de Ricardo n'est possible que dans le cadre de la concurrence capitaliste. « Au lieu d'*attacher l'homme à la nature*, [elle] n'a fait que rattacher l'exploitation de la terre à la concurrence. Une fois constituée en rente, la propriété foncière elle-même est le *résultat de la concurrence*, puisque dès lors elle dépend de la valeur vénale des produits agricoles. Comme rente, la propriété foncière est mobilisée et devient un effet de commerce ». Il reproche à Ricardo, « après avoir supposé la production bourgeoise comme nécessaire pour déterminer la rente, [de l'appliquer] néanmoins à la propriété foncière de toutes les époques et de tous les pays » [Marx, 1965 : 123]. Si, comme Ricardo, il considère la rente comme « illégitime », c'est dans le cadre plus large

possibilité de définir et de cerner les coûts de production.

Ces difficultés se retrouvent dans la théorie de la répartition adossée à la théorie de la valeur travail, sur la question de savoir comment calculer ce qui est réparti et selon quelle clé se fait la répartition entre salaires, profits et rentes.

### ***Rente et théorie de l'échange***

Dans le cadre de la théorie de l'échange, la rareté, loin d'être mise à l'écart de la détermination de la valeur, en est l'un des composantes: la théorie subjective de la valeur définit cette dernière comme résultant des préférences individuelles et étant révélée par le marché. Plusieurs définitions de la rente découlent de ce paradigme. Nous en exposons quelques-unes, qui ne sont pas exclusives entre elles :

- L'une, à laquelle Marshall a largement contribué, définit la rente comme le revenu des facteurs dont la rémunération ne peut être calculée à partir de leurs caractéristiques propres, c'est-à-dire ceux dont ne peut calculer la productivité ou la productivité marginale<sup>96</sup>. Dans cette optique, la rente au sens large reste, comme chez les tenants de la théorie de la valeur-travail, la rémunération des facteurs autres que le capital et le travail, en premier lieu la terre, mais en raison cette fois de sa qualité de ressource inépuisable et pérenne, non de sa rareté<sup>97</sup>. Comme précédemment, elle est considérée comme « ce qui reste » après que le travail et le capital ont été rémunérés. Mais dans « ce qui reste » il y a l'action de divers facteurs. Pour tenir compte des rentes passagères associées à des ressources moins pérennes que la terre, Marshall invente la notion de *quasi-rente* et introduit le temps dans sa définition : à court terme, tout capital fixe peut rapporter un surplus de même nature que la rente, la quasi-rente, mais celle-ci disparaît à long terme. Tandis que la terre est un « fonds fixe pour toujours », les autres instruments de production ne sont un fonds fixe que pour de courtes périodes. Renouant avec la rente différentielle, il s'appuie sur les rendements d'échelle décroissants<sup>98</sup> pour montrer l'existence de ces quasi-rentes. En élargissant la notion de rente bien au-delà de la signification que lui donnaient les classiques, il ouvre une brèche dans la théorie économique.

---

de sa remise en cause des droits de propriété privée, qui masquent « le fait initial de la conquête sous le manteau du 'droit naturel' » [ibid. : 1476].

<sup>96</sup> Bien que le calcul de la productivité du travail ou du capital ne soit pas non plus sans problème.

<sup>97</sup> Notons que si Ricardo accordait à la terre un statut à part, en tant que ressource rare échappant au calcul de la valeur par le travail, c'est au contraire en tant que ressource pérenne et inépuisable qu'elle ne répond pas à l'hypothèse néo-classique de rareté selon laquelle les facteurs de production existent en quantité donnée.

<sup>98</sup> Le « théorème de l'épuisement du produit » (Clark) énonce que lorsque chaque facteur de production reçoit une rémunération égale à sa productivité marginale, la somme des rémunérations épuise le produit et il n'y a pas de rentes. Il n'est vérifié que dans le cas de fonctions de production homogènes de degré 1 telle la Cobb Douglas (rendements d'échelle constants).

A sa suite, Schumpeter forgera le concept de *rente d'innovation*, résultat d'une baisse du coût de production consécutive à une innovation, permettant un gain tant que celle-ci ne s'est pas généralisée<sup>99</sup>. Du point de vue de la microéconomie, le profit (appelé ici surprofit), entendu non au sens de rémunération du capital au taux d'intérêt courant mais comme ne rémunérant aucun facteur de production précis, est considéré comme une rente ou plutôt une quasi-rente ;

- Une autre formulation généralise la rente à l'ensemble des facteurs de production, comme ce qu'un facteur reçoit en plus de la rémunération du service qu'il a rendu, du fait que ce facteur est disponible en quantité fixe. La rémunération d'un facteur comprend donc deux parties : l'une rémunérant le service rendu par ce facteur (revenu économique ou coût d'opportunité) ; l'autre provenant du fait que ce facteur est disponible en quantité fixe (la rente) ;
- Enfin, dans la conception smithienne, la rente est assimilée à un prix de monopole ou, plus largement, un écart par rapport au prix de marché. Dans une version contemporaine, la théorie de la recherche de rente ou *rent-seeking* [Krueger, 1974], écarte les rentes dites "naturelles" (monopoles naturels, dons de la nature ou rentes temporaires liées au fonctionnement concurrentiel du marché), pour s'intéresser aux rentes "artificielles" obtenues "soit au prix d'une violation des règles du jeu économique, soit en jouant un autre jeu qu'économique, à savoir le jeu *politique*" [Vornetti, 1998]. Par son intervention, l'État crée des rentes de situation que s'approprient les agents à la recherche de rentes. Issues d'une redistribution de la richesse collective, elles sont considérées comme des *transferts*. Cette démarche s'éloigne de celles décrites plus haut qui visaient à fonder économiquement la rente et à en affiner l'analyse en faisant une distinction rigoureuse entre les catégories voisines de rente, quasi-rente, revenu, profit, surprofit, surplus. Au contraire, les théoriciens du *rent-seeking* tendent à rapprocher voire à confondre les notions de rente, profit, revenu [Bhagwati, 1982 ; Bhagwati, Srinivasan, 1980]. Attribuant à la rente un fondement extra-économique, ils en font un concept normatif en opérant une distinction entre rentes légitimes et illégitimes<sup>100</sup>.

### 3.1.3 Caractère résiduel et hétérogène de la rente

Notons que, dans tous les cas, la rente a un contenu résiduel. Dans l'un, c'est ce qui reste après avoir rémunéré tous les facteurs dont on a pu calculer la participation à la production en termes de valeur-travail ou de coûts de production. Dans l'autre, c'est également ce qui reste

<sup>99</sup> Ce gain peut aussi être considéré comme une prime de risque et être alors intégré dans les coûts.

<sup>100</sup> Ici le critère n'est pas la contribution à la production comme chez Ricardo, mais le respect des règles du marché.

après avoir calculé la rémunération des facteurs de production dont les caractéristiques le permettent, ou la rémunération des services rendus par les facteurs. Quelle est la signification économique de ce caractère résiduel ? Est-il le symptôme d'une limite de la théorie, de son incapacité à donner une méthode positive de calcul de la rente ? Il serait plus juste de dire que c'est dans la nature même de la rente d'être un résidu<sup>101</sup> irréductible. La théorie économique montre l'existence de rentes et essaie de trouver des explications économiques et extra-économiques à leur existence. Mais est-elle fondée à se prononcer sur leur légitimité ou leur illégitimité ? C'est ce que fait la théorie de *rent-seeking*, en se référant au critère d'efficacité économique. Pourtant, il n'est pas toujours possible de montrer que l'existence de rentes est à l'origine d'une moindre efficacité économique<sup>102</sup>. La distinction entre rentes naturelles et rentes artificielles (ou rentes économiques et non économiques) suffit-elle à postuler que les rentes dites artificielles sont nécessairement inefficaces ?

Revenons à la ressource pétrolière et essayons de voir dans quelle mesure ces différentes manières de définir la rente peuvent lui être appliquées. Pour Marshall, le produit des mines n'est pas un produit net, un revenu se renouvelant constamment semblable à celui dont il s'agit dans la loi des rendements décroissants<sup>103</sup>. « Le produit d'un champ est autre chose que le champ lui-même, car le champ, s'il est bien cultivé, garde sa fertilité. Mais le produit d'une mine fait partie de la mine elle-même »<sup>104</sup>. Il compare l'agriculture et la pêche, au point de vue de l'offre de leurs produits, à des « fleuves éternels », et les mines, au contraire, à des « réservoirs naturels » : « Plus un réservoir se vide, plus il faut de travail pour y puiser. Tandis que la rente du fermier se calcule à l'année, la rente d'une mine consiste principalement en redevances (*royalties*) proportionnelles aux quantités qui sont extraites des réserves accumulées par la nature ».

On peut dire que dans le prix du pétrole et du gaz, une partie rémunère la ressource tandis qu'une autre, la rente, est due à la rareté. Mais une partie de cette rente est-elle due à un monopole ? En toute rigueur, cela fut peut-être vrai lors des chocs pétroliers de 1973 et 1976, lorsque les pays producteurs, constitués en cartel, pesèrent de manière décisive sur le cours du

---

<sup>101</sup> Cette conception n'est pas partagée par tous. Pour certains, c'est la rémunération de l'entrepreneur qui a un caractère résiduel, tandis que la rente est un surplus.

<sup>102</sup> C'est le programme de la théorie du Public Choice.

<sup>103</sup> « A moins que les industries d'extraction ne se perfectionnent et que nous n'apprenions à mieux connaître les gisements que nous offre la croûte terrestre (..) nous trouverons une difficulté sans cesse croissante à nous procurer une plus grande quantité de minéraux » Marshall [1971], p326.

<sup>104</sup> Ibid., p327.

pétrole<sup>105</sup>. Mais cela est moins le cas à partir du moment où, dans les années 80, ce marché s'est rapproché d'un fonctionnement concurrentiel. Les hydrocarbures étant un bien hautement stratégique, le marché a été organisé depuis les chocs pétroliers des années 70 pour qu'aucun pays ou groupe de pays ne soit *price maker* sur ce marché (diversification des pays producteurs, mise en exploitation de gisements auparavant non rentables) et l'OPEP, qui ne contrôle plus qu'environ 40% du marché, s'est orientée vers une fonction de régulation. Les hausses conjoncturelles observées depuis sont plutôt à analyser comme des rentes temporaires. Lorsqu'elles sont dues à des tensions sécuritaires (guerres dans le Golfe, attentats contre les installations pétrolières, incertitudes politiques) elles peuvent être considérées comme une prime de risque. Dans les années 85, les cours étaient tombés si bas que même la rente liée à la rareté de la ressource s'est tarie<sup>106</sup>. Dans les années 2000, une forte croissance économique aux États-Unis et en Asie, ainsi qu'une insuffisance des capacités de production, ont fait augmenter durablement la rente liée à la rareté. Elle peut continuer à augmenter jusqu'à ce que le coût marginal des énergies de substitution atteigne celui du pétrole et du gaz.

La théorie de *rent-seeking*, en tant qu'elle s'intéresse aux rentes « artificielles », ne s'applique pas directement à la rente pétrolière. C'est de manière indirecte, par ses effets notamment sur les ressources de l'État, qu'une hausse des revenus pétroliers rend possible la multiplication de rentes artificielles et amplifie et intensifie l'activité de *rent-seeking*. Cependant, l'inverse est-il vrai ? Lors de l'assèchement de la rente pétrolière à partir de 1985, on n'a pas observé de diminution de la corruption ni du clientélisme dans les pays pétroliers, au contraire [Talahite, 2000a]. Certes, d'autres facteurs ont agi en même temps, qu'il faudrait identifier afin d'isoler l'impact propre des variations du revenu des hydrocarbures sur les comportements de *rent-seeking*. Mais on peut déjà en conclure que les mécanismes décrits par la théorie de *rent-seeking* ont une relative autonomie par rapport à la rente énergétique.

A ce stade de la réflexion, nous pouvons dire que, du fait de son caractère résiduel, il est difficile d'isoler l'effet de la rente proprement dite sur les économies de pays exportateurs de ressources naturelles. Et que l'approximation qui consiste à identifier l'ensemble des revenus pétroliers à une rente est discutable (elle relève du langage vulgaire, au sens de Ricardo). Nous verrons plus loin que ces économies sont d'ailleurs plus sensibles aux fluctuations et à

---

<sup>105</sup> Rappelons qu'auparavant, les « majors » (compagnies américaines, Shell et BP) avaient organisé un cartel qui contrôlait le prix mondial du pétrole (pacte d'Achnacarry, 1928).

<sup>106</sup> Luciani [1999] reconnaît que la rente pétrolière s'est tarie en 1986, avec la chute des cours.

la volatilité des cours, en particulier aux chocs provoqués par les baisses et hausses brutales, et à leurs effets sur le taux de change et sur l'emploi dont rend compte la théorie du *Dutch Disease*, qu'à la rente en tant que telle. Le marché des hydrocarbures est un marché mondialisé, ce qui signifie que leur prix est déterminé de manière exogène aux économies nationales. Liée à la mondialisation des économies, ce phénomène concerne un nombre croissant de biens et de services. En fait ce bien, peut-être plus que tout autre, reflète l'interdépendance des économies caractéristique de la mondialisation. Cette interdépendance fait que tant les économies des pays producteurs que celles des pays importateurs sont très sensibles aux mouvements de prix et de quantité sur ce marché. Pour les pays exportateurs, c'est par le biais des revenus d'exportation que ces fluctuations vont se diffuser, avec des effets sur le budget de l'État par la fiscalité (redevance, impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières), mais aussi sur les réserves de change, et ces effets seront d'autant plus amplifiées que la part des hydrocarbures dans les exportations sera élevée. Une baisse importante et brutale des revenus pétroliers exerce un choc sur l'économie. A l'opposé, une forte hausse (qui peut être la conséquence d'une augmentation de la demande d'énergie, consécutive à la croissance de l'économie mondiale, ou de tensions politiques et géopolitiques se traduisant par des tensions sur les marchés pétroliers) peut se manifester de manière diverse selon la structure de l'économie et sa capacité à absorber ces revenus et amplifier des phénomènes tels que le gaspillage, la corruption, les dépenses improductives. Mais cela peut-il les expliquer ? Ces effets, décrits par les théories de l'état rentier, relèvent-ils d'une théorie de la rente ?

Ainsi, le concept de rente a une pluralité de significations et de définitions. S'il a été très utile pour faire avancer les débats sur la valeur tant dans le champ de la théorie de la valeur-travail (classique et marxiste) que dans celui de la théorie de l'échange (marginaliste et néo-classique), il n'a pas été possible de construire une théorie économique unifiée de la rente. Quant à la théorie de *rent-seeking*, elle exclue par définition la rente énergétique. Dès lors, la référence à la rente dans les travaux sur les économies et les États de la région MENA manque de bases théoriques solides. Il n'est donc pas étonnant qu'elle dérive souvent vers un simple jugement de valeur sur la légitimité de certaines rentes et l'illégitimité d'autres, sans que le rapport entre légitimité et efficacité économique ne soit, à l'instar de ce que fait la théorie de *rent-seeking*, clairement établi.

### 3.1.4 La rente : l'arbre qui cache la forêt ou le fétichisme de la rente

A travers la dénonciation de la rente s'exprime implicitement une contestation de la légitimité des États pétroliers à s'appropriier une partie des revenus de l'exportation des hydrocarbures, par la fiscalité, ou à travers la propriété étatique et le monopole de l'exploitation (et éventuellement des autres activités liées au transport, à la transformation et à l'exportation des hydrocarbures) lorsque le secteur (ou la filière) est étatisé. La contestation de cette légitimité peut être le fait des populations ou des administrés au nom desquels ces ressources sont prélevées, qui dénoncent l'appropriation de la rente par une caste au pouvoir (les rentiers) et réclament d'autres modalités d'utilisation des richesses naturelles de leur pays et une répartition plus juste et plus démocratique des revenus de l'État. Dans ce cas, on parlera plutôt d'une *classe* ou d'une *caste* de rentiers. Mais lorsque l'on parle d'*État rentier* ou de *pays rentier* ou d'*économie rentière*, cela prend une autre signification, et peut s'interpréter comme la remise en cause implicite du fait que certains pays en développement disposent de ressources pétrolières et gazières, alors que ce sont dans les pays industrialisés que s'expriment les besoins solvables les plus importants pour ces ressources. De là à considérer qu'il serait plus légitime que ces ressources deviennent la propriété de ceux qui en sont les plus grands utilisateurs et remettre ainsi en cause la souveraineté de ces peuples sur leurs ressources naturelles, il n'y a qu'un pas. Même si cette manière de voir n'est pas toujours formulée de manière explicite, il est indéniable qu'elle est présente derrière le flou théorique qui entoure la mise en œuvre de la notion de rente et qu'elle se fait d'autant plus pressante que les tensions sur les ressources énergétiques augmentent. Tout se passe comme si l'appropriation illégitime, la redistribution inéquitable et le gaspillage des revenus pétroliers par des castes de rentiers dans les pays de la région MENA, justifiait une remise en cause globale de la légitimité de ces pays à exploiter ces ressources en toute souveraineté.

La théorie de l'État rentier, en essentialisant les États du MENA, qui seraient rentiers par nature, laisse entendre que la rente est appropriée dans sa totalité par ces États et, par extension, par ces pays tout entiers. Elle fait l'impasse sur la part qui est prélevée par les compagnies pétrolières ainsi que par les pays importateurs, en particulier à travers la fiscalité. Mais elle masque également le fait que les revenus extérieurs des pays pétroliers du MENA sont la contrepartie du fait qu'ils assurent l'approvisionnement en énergie des pays développés, en priorité par rapport aux exigences de leur propre développement, et au prix de graves distorsions de leurs économies, comme celles décrites par la théorie du *Dutch Disease*.

Aussi, s'il est juste de réclamer des réformes allant dans le sens d'une exploitation plus rationnelle et plus équitable des ressources énergétiques des pays du MENA (réforme de la fiscalité en particulier, mais aussi des droits de propriété<sup>107</sup>, et réforme globale de l'État), cela n'est pas suffisant ; car la démocratisation interne ne pourra être menée à bien<sup>108</sup> sans une démocratisation de l'ordre des nations tel qu'hérité de la fin de la deuxième guerre mondiale et sans remise en cause de la domination externe, en particulier des contraintes que font peser sur eux les pays industrialisés pour leur approvisionnement.

## 3.2 Abondance de ressources et *Dutch Disease*

Le paradoxe est que, si la science politique emprunte largement à l'économie le concept de rente, l'économie elle-même n'y a recours que de manière modérée, privilégiant généralement d'autres approches, dans lesquelles ce concept n'est pas central.

### 3.2. 1 Abondance de ressources

Stevens [2003 : 3] résume ainsi la manière dont les économistes ont analysé les économies dominées par les ressources naturelles :

« Dans les années 1950 et 1960, l'intérêt se portait sur la détérioration des termes de l'échange entre le 'centre' et la 'périphérie' [Prebisch, 1950 et 1964 ; Singer 1950], ainsi que sur la faible relation du secteur exportateur de produits primaires avec le reste de l'économie [Baldwin, 1966 ; Hirschman, 1958 ; Seers, 1964]. Dans les années 70, il est attiré par l'impact des chocs pétroliers sur les pays exportateurs de pétrole [Neary & Van Wijnbergen, 1986 ; Mabro & Munroe, 1974 ; Mabro, 1980] ; Dans les années 80, le phénomène du '*Dutch Disease*' (impact d'un taux de change surévalué sur le secteur non exportateur de ressources) attirera l'attention [Cordan, 1984 ; Corden and Neary, 1982]. Finalement, dans les années 1990, ce fut l'impact des revenus du pétrole, du gaz et des projets miniers sur les comportements des gouvernements qui domina la discussion [Ascher, 1999 ; Auty, 1990 ; Gelb, 1986 ; Stevens, 1986] »<sup>109</sup>.

De toutes ces théories, aucune ne place la rente en son centre. Sauf la dernière, qui met en œuvre ce concept à travers la théorie de *rent-seeking*.

La relation entre abondance des ressources naturelles et croissance économique a particulièrement intéressé les économistes. Sachs & Warner [1997], qui ont montré à partir

---

<sup>107</sup> Voir Mora Contreras [2003].

<sup>108</sup> Elle peut même mener à de graves crises, comme dans le cas de l'Algérie et de l'Irak pour ne citer que ces deux pays.

<sup>109</sup> Traduit par nous.

d'un échantillon de 23 pays sur la période 1970-1990, que cette relation était négative, sont pourtant restés prudents quant à l'interprétation de ces résultats. Stevens [2003] les relativise en montrant que parmi les pays riches en ressources naturelles, certains réussissent à atteindre un niveau de croissance élevé, et il s'interroge sur les critères à appliquer pour établir l'impact du pétrole, du gaz et des projets miniers sur la croissance économique. La notion de rente n'est pas au centre de son analyse, qui met l'accent sur les politiques économiques, pas plus qu'elle ne fonde les différentes théories passées en revue par Sachs & Warner pour expliquer cette relation négative entre abondance des ressources naturelles et croissance économique. Finalement, une seule approche mobilise le concept de rentes (au pluriel). Elle se situe dans le champ de l'économie politique. Elle affirme que la production de ressources naturelles a pour caractéristique de favoriser d'importantes rentes économiques générées à travers l'État, ce qui a trois types d'effets économiques négatifs : ceux qui perçoivent ces revenus distribués par l'État peuvent se constituer en groupes d'intérêts hostiles aux changements et entraver les réformes ; les comportements de *rent-seeking* pèsent négativement sur la croissance (corruption, inefficience de la bureaucratie) ; les gouvernements qui contrôlent les rentes sur les ressources naturelles ont tendance à les gaspiller dans des dépenses improductives ou de vastes programmes d'investissements publics inefficients. Mais, objectent Sachs & Warner, en admettant que les rentes prélevées sur les ressources naturelles abondantes ont été mal utilisées (plutôt consommées qu'investies, ou investies dans des projets publics avec de faibles retours), la seule conséquence aurait dû être un sentier de croissance plus faible que si ces pays avaient suivi des politiques optimales. Cela n'explique pas pourquoi ces économies ont connu une croissance inférieure à celle des pays pauvres en ressources naturelles. En d'autres termes, dans la relation négative exprimée plus haut, il doit y avoir autre chose qui agit, par delà les politiques dispendieuses.

Ces analyses comparatives de l'impact de l'abondance de ressources naturelles sur la croissance économique restent cependant limitées aux facteurs internes. Or les ressources naturelles, en particulier les hydrocarbures, sont un enjeu qui déborde largement le cadre des pays producteurs, et ces derniers se trouvent de ce fait au centre de rivalités géostratégiques. Ainsi, dans l'analyse de l'impact de l'abondance de ressources naturelles sur la croissance économique, si l'on prend en compte les facteurs sociopolitiques, on se doit de considérer également les facteurs externes. Concrètement, à côté et souvent derrière les groupes d'intérêts « rentiers » nationaux hostiles aux changements qui entravent les réformes, il y a des groupes d'intérêts qui dépassent le cadre national. Les puissances militaro-industrielles notamment surveillent de près les changements politiques dans ces pays et n'hésitent pas à

exercer pressions et ingérences, voire à intervenir directement lorsqu'elles considèrent que leurs intérêts sont lésés ou risquent de l'être. La difficulté du changement et l'échec des réformes s'expliquent mieux ainsi que si l'on ne considère que l'action de seuls groupes d'intérêts rentiers locaux, dont l'effet est surestimé. La prise en compte de ce facteur aiderait à expliquer le différentiel de croissance avec les pays de la région pauvres en ressources naturelles.

### **3.2.2 Dutch Disease**

Selon le mécanisme du *Dutch Disease*, un boom dans les revenus d'exportation du pétrole provoque une hausse du taux de change réel qui a pour effet de déplacer une partie de l'activité économique domestique depuis le secteur dits des échangeables (*traded sector*), soit l'agriculture et les produits manufacturiers, vers le secteur des non échangeables (*non traded sector*), soit la construction et les services [Corden et Neary 1982]. Notons que ces notions de secteur échangeable et non échangeable ne renvoient pas aux échanges sur le marché domestique mais exclusivement au commerce extérieur. Dans le modèle de base, un boom dans la production de pétrole va, à travers deux canaux distincts - le taux de change, d'une part, le marché du travail domestique, d'autre part - converger vers le même effet : l'éviction de la production des autres biens échangeables. On peut décrire ainsi les deux mécanismes aboutissant à cette éviction :

- le flux de devises, contrepartie de la nouvelle richesse générée par la vente de pétrole, provoque une hausse du taux de change réel qui va avoir pour effet de rendre les biens échangeables importés meilleur marché par rapport à la production locale ;
- cette nouvelle richesse (augmentation de la masse monétaire en contrepartie des devises issues de la vente du pétrole) va augmenter la demande pour les non échangeables, comme la construction et les services aux consommateurs, laquelle ne peut être satisfaite par l'importation. L'augmentation de la production locale provoque une hausse de la demande de travail de ce secteur, ce qui a pour effet une hausse des salaires (pour attirer la main d'œuvre du secteur des biens échangeables) et donc une augmentation des coûts de production des non échangeables. Le résultat net d'un boom pétrolier est donc le déclin du secteur des échangeables (agriculture et biens manufacturiers) et une expansion du secteur des non échangeables (construction et services).

Contrairement aux théories de la rente dont on a vu qu'elles ne se positionnent pas clairement par rapport aux approches ricardienne et néo-classique, le modèle de *Dutch Disease* s'inscrit

sans ambiguïté dans le paradigme néo-classique. Ainsi, le flux de devises y est considéré comme la contrepartie de nouvelles richesses générées par la vente de pétrole, ce que les théories d'inspiration ricardienne, fondées sur la distinction entre valeur et richesse, n'assument pas.

On a reproché à la théorie du *Dutch Disease* son caractère mécanique. Elle décrit en effet une chaîne de réactions quasi-automatiques provoquées dans l'économie nationale par un facteur exogène, les mouvements des prix du pétrole sur le marché mondial, toutes choses égales par ailleurs. Cela suppose que les mécanismes de l'économie nationale sont relativement standardisés. En d'autres termes, l'application de ce modèle suppose que l'économie nationale fonctionne sur la base des hypothèses de l'économie concurrentielle, dans laquelle les prix dépendent de l'offre et de la demande. On peut bien sûr complexifier le modèle, et modifier notamment certaines hypothèses pour prendre en compte par exemple les situations de concurrence imparfaite, mais tout en restant dans le paradigme du marché.

Par contre, on peut s'interroger, comme nous l'avons fait pour la substitution aux importations, sur la validité de cette théorie dans le contexte d'une économie étatisée, planifiée centralement et soumise à un monopole étatique sur le commerce extérieur, comme celle de l'Algérie avant les réformes. Il est clair que le mécanisme de base du *Dutch Disease* n'est pas directement observable dans une économie de pénurie dans laquelle les prix sont administrés et ne dépendent pas du mécanisme de l'offre et de la demande, la monnaie est inconvertible et administrée, les importations comme les exportations ne sont pas libres mais dépendent de décisions centralisées. Dans une telle économie, la division entre secteur des échangeables et secteur des non échangeables, à la base du modèle de *Dutch Disease*, n'est pas pertinente, puisque aucun secteur de l'économie n'est en relation d'échange libre avec l'extérieur. A la rigueur, si l'on devait retrouver dans une telle économie un phénomène assimilable au *Dutch Disease*, il y serait faussé, réprimé, détourné, et il faudrait l'analyser avec d'autres outils théoriques (dans le cadre de l'économie de pénurie de Kornai ou selon une démarche analogue à celle de McKinnon [1973] et Shaw [1973] dans l'analyse la répression financière). Ainsi, même si le flux de devises, contrepartie de la nouvelle richesse générée par la vente de pétrole, rend les biens échangeables importés meilleur marché par rapport à la production locale, encore faut-il que ces importations aient lieu. Si les autorités choisissent de restreindre ces importations pour protéger la production domestique, même à un coût élevé, on pourra voir se développer un marché noir de bien importés en contrebande. Toujours pour soutenir la production domestique, les autorités peuvent décider d'utiliser les revenus d'exportation des hydrocarbures pour acheter des biens d'équipement et des intrants

industriels, qu'ils vendront à un prix subventionné aux entreprises locales, provoquant ainsi des distorsions de coûts et de prix, qui rendront encore plus illisible le mécanisme du *Dutch Disease*. Ainsi, le plan anti-pénurie (PAP) dans l'Algérie du début des années 1980, qui arbitre en faveur d'une ouverture aux importations de biens de consommation est le résultat d'une décision centralisée - prise certes sous la pression de la demande sociale - pas de mécanismes de marché. Par contre, au fur et à mesure que l'économie se libéralise, on peut y repérer ces mécanismes, comme pour l'immigration de travail dans le secteur de la construction dans l'Algérie des années 2000 ou la dérive des importations en 2008/09.

Une autre réserve porte cette fois sur le fait que cette théorie a été élaborée à partir d'un phénomène observé dans un pays développé et que sa description ne convient pas au contexte d'une économie en développement, dans laquelle le secteur des biens échangeables (secteur exportateur dans l'agriculture et les biens manufacturiers) est très limité. Dans le cas algérien, le seul secteur exportateur est celui des hydrocarbures, et les exportations de produits agricoles ou de biens manufacturiers sont négligeables. Sans aller jusqu'à pouvoir en faire la cause principale de l'absence d'exportations hors hydrocarbures, on peut voir dans l'effet *Dutch Disease* une entrave au développement d'un secteur des échangeables.

Le modèle a une portée explicative limitée dès lors que l'on veut s'intéresser aux mécanismes internes à l'économie nationale. En effet, comme dans les modèles d'économie internationale, l'économie domestique y est réduite à sa plus simple expression (deux, parfois trois secteurs). Cette théorie a l'avantage de présenter un mécanisme économique qui ne renvoie ni aux structures politico-sociales ni même au sous-développement. Par ailleurs, elle ne se limite pas à l'économie réelle et intègre la dimension monétaire - de manière certes très simplifiée - en prenant en compte l'augmentation de la masse monétaire consécutive à un afflux de devises, et ses effets sur la demande interne. Elle met en évidence le fait que malgré la fermeture de l'économie (protectionnisme, monopole étatique sur le commerce extérieur), à partir du moment où les revenus de l'exportation de pétrole représentent une part importante des revenus extérieurs, l'économie est soumise à la contrainte extérieure, laquelle ne se manifeste pas tant en termes de dépendance à un revenu extérieur (comme dans les théories de la rente), qu'en termes d'interdépendance vis-à-vis de l'extérieur, à travers le canal du taux de change de la monnaie, d'une part, et de l'effet d'une hausse des importations sur l'allocation du travail entre les secteurs de l'économie domestique d'autre part. La connaissance et le repérage de ce mécanisme dans l'économie devraient aider à le maîtriser (par exemple par la création d'un fond de stabilisation des revenus pétroliers afin d'amortir les chocs provoqués par les booms des exportations de ce secteur).

## **CHAPITRE 4**

### **LE PROJET D'INDUSTRIALISATION ET SA DIFFICILE RECONVERSION<sup>110</sup>**

Nous avons vu comment la stratégie algérienne de développement avait mis la priorité sur l'industrie et alloué les revenus des hydrocarbures au financement d'un vaste programme d'investissements dans des industries placées sous la tutelle de l'État et orientées exclusivement vers le marché intérieur. Seul le secteur des hydrocarbures est tourné vers l'exportation. Or les entreprises sont largement dépendantes des importations pour leurs équipements et leurs intrants. On comprend dès lors les difficultés qu'il y aura plus tard à reconvertir ce système pour l'adapter à la nouvelle donne, dans le contexte des réformes, notamment pour diversifier les exportations et pourquoi l'ouverture de l'économie aura pour effet de renforcer la part des hydrocarbures dans le PIB.

Dans ce chapitre, nous faisons le point sur l'industrialisation jusqu'au lancement des réformes<sup>111</sup>.

#### **4.1 Industrialisation et modèle de développement autocentré**

##### **4.1.1 La période coloniale**

A trois reprises, durant la période coloniale, le projet d'industrialiser l'Algérie a surgi, et à chaque fois, il fut abandonné, pour des raisons essentiellement politiques.

La position des économistes des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles sur la colonisation est complexe. Sommairement, si leur doctrine poussait les libéraux à lui préférer le libre commerce entre nations indépendantes, dans lequel réside à leurs yeux l'intérêt bien compris de tous [Platteau,

---

<sup>110</sup> Ce chapitre reprend l'essentiel de notre étude sur *Les politiques industrielles en Algérie* [Bouklia-Hassane, Talahite, 2008a].

<sup>111</sup> Nous ne reprenons pas le détail de la réforme, déjà traité plus haut. Par ailleurs, nous avons renoncé à inclure les privatisations qui auraient exigé de trop longs développements et auraient nécessité de consacrer au préalable un chapitre à la question complexe des droits de propriété.

1978]<sup>112</sup>, les socialistes lui étaient plus ouvertement favorables, au nom de l'idée de « progrès ». Parmi les libéraux, l'école française dite « colonialo-économique » [Wesseling, 2004], avec à sa tête Leroy-Beaulieu [1843-1916]<sup>113</sup>, fait figure d'exception. Elle prônait une colonisation agressive dans le but notamment de fournir à la métropole des matières premières à bas prix et des débouchés pour les produits de son industrie<sup>114</sup>.

En principe, les libéraux ne sont pas fervents de politique industrielle et préfèrent laisser agir le marché. Les socialistes, à la recherche d'un espace où réaliser leurs expérimentations, prônaient un engagement plus actif en faveur du « progrès » économique et social. Si les fouriéristes ont privilégié l'agriculture, les Saint-simoniens ont été les pionniers de l'idée d'industrialisation en Algérie. Alors que pour les libéraux le but premier de l'industrie est de produire des biens en optimisant l'usage des facteurs de production, les Saint-simoniens investissaient celle-ci de vertus modernisatrice et civilisatrice [Zouache, 2009], vision qui va perdurer jusqu'après l'indépendance de l'Algérie. Ils défendirent l'idée de développer des infrastructures en les finançant sur fonds publics et trouvèrent un soutien dans la politique du Royaume Arabe de Napoléon. Le projet est abandonné à la chute de l'empire<sup>115</sup>.

En dehors des liaisons télégraphiques (1861), aucun des ambitieux projets de la politique dite de « mise en valeur » - voie ferrée transsaharienne (1879), mer intérieure au Sahara – dans laquelle s'étaient engagés tant Leroy-Beaulieu que les Saint-simoniens, ne fut réalisé [Wesseling, 2004].

### *Vichy et l'économie administrée*

Un « Programme général d'industrialisation rationnelle de l'Algérie » est mis en place en 1941 dans le cadre de la stratégie industrielle de l'État. La sous-industrialisation de la colonie est alors expliquée par l'absence de ressources énergétiques suffisantes, le primat donné à l'agriculture, les réticences de la métropole [Cantier, 2002]. Dans le contexte d'un interventionnisme induit par la crise des années 30, Vichy pousse plus loin la tentative d'une économie dirigée : renforcement des ministères économiques, mise en place d'un lourd appareil de direction et d'orientation de l'économie, contrôle des prix, système de rationnement, développement du corporatisme (les musulmans sont sous-représentés, seuls

---

<sup>112</sup> Ce qui n'empêcha pas certains d'entre eux de s'engager dans la colonisation au nom de la « mission civilisatrice de l'Occident ». A de très rares exceptions près, tant les libéraux que les socialistes étaient convaincus de la supériorité de l'Occident et étaient sous l'influence des théories racistes en vogue au 19<sup>ème</sup> siècle.

<sup>113</sup> Nous avons tenté une analyse du modèle colonial de Leroy-Beaulieu dans Talahite [1997d].

<sup>114</sup> On peut y rattacher également Alexis de Toqueville et Jules Ferry.

<sup>115</sup> Lorsque le républicain Jules Ferry dit « *La politique coloniale est fille de la politique industrielle* », c'est l'industrialisation de la métropole qu'il a d'abord en vue.

quelques grands notables siègent dans les comités). Ce programme suscite des inquiétudes en métropole<sup>116</sup>. Il est fait appel aux grands groupes métropolitains<sup>117</sup> mais la rupture avec la métropole en novembre 1942, en coupant ces entreprises de leurs directions, freine l'élan d'industrialisation amorcé. Cette stratégie ne parvient pas à enrayer le processus de dégradation de l'économie algérienne : baisse de la production agricole, pénuries (textile, charbon), recul des importations (l'excédent de la balance commerciale révèle le poids de la contribution de l'Algérie au ravitaillement de la métropole).

### *Le plan de Constantine*

La troisième fois qu'un projet d'industrialisation est engagé, c'est avec le plan de Constantine. En 1955, le Rapport Maspétiol<sup>118</sup> fait une évaluation des investissements nécessaires au développement de la colonie, en se rapportant à d'autres pays de taille et de développement comparables. L'effort financier devait être réparti entre l'Algérie et la Métropole. Ce rapport<sup>119</sup> servira d'hypothèse aux « Perspectives décennales du développement économique de l'Algérie »<sup>120</sup> élaborées en 1957 par une équipe de jeunes hauts fonctionnaires<sup>121</sup> et de dirigeants d'entreprises, puis au Plan de Constantine (1957-61).

S'inscrivant dans la filiation des plans quinquennaux français (planification indicative), le plan de Constantine s'inspirait de ceux conçus par Jean Monnet puis Pierre Massé pour la Reconstruction en Métropole après 1945. Mais il était surtout marqué, dans sa dimension sociale, par la préoccupation de l'État français de pacifier la colonie. Visant explicitement à contrer l'influence de la résistance au sein de la population algérienne, il prétendait affaiblir les aspirations nationalistes par le développement économique. Il concernait tous les secteurs (industrie lourde, industrie légère, agriculture, défense et restauration des sols, hydraulique, routes et ports, logement, enseignement, action sociale).

Dans la sidérurgie, quatre unités à capitaux français produisant surtout pour l'agriculture, avec 150 000 tonnes de produits sidérurgiques par an, satisfaisaient les besoins locaux. Elles employaient 1500 ouvriers et tout l'encadrement était européen. Le Plan projetait une unité

---

<sup>116</sup> « Il ne faut pas que ce pays s'équipe industriellement [et] se cantonne dans une autarcie néfaste pour elle et pour nous » s'inquiète le président de la Chambre de Commerce de Marseille [ibid.].

<sup>117</sup> Pont à Mousson (usine métallurgique, Oran), Saint Gobain (verrières d'Afrique du Nord, Oran), ciments Lafarge (Alger), création d'une 'Société chimique Nord africaine'.

<sup>118</sup> Rapport du 'Groupe d'études des relations financières entre la Métropole et l'Algérie' présidé par Roland Maspétiol, remis au Gouvernement Français en juin 1955.

<sup>119</sup> Après l'indépendance, il servira à dimensionner le niveau de l'aide financière de la France à l'Algérie.

<sup>120</sup> Le discours du président de Gaulle à Constantine le 3 septembre 1958 en reprendra l'essentiel.

<sup>121</sup> Dont Salah Bouakour, polytechnicien, directeur général de l'Industrie puis secrétaire général du gouvernement pour les affaires économiques.

d'exportation d'acier à Duzerville (futur complexe d'El Hadjar) pour les chantiers navals du Sud de la France (La Ciotat, La Seyne) notamment, d'où sa localisation près d'un port : « *Bône, port exportateur de minerai de fer et de phosphate, voit sa vocation déterminée de ce fait. La sidérurgie, qui dans une première étape produira 500 000 tonnes d'acier et fabriquera des tôles, entraînera les industries d'aval. L'existence d'une fabrique de wagons confirme sa vocation pour la métallurgie lourde* » (Rapport Général du Plan de Constantine).

Cette période est aussi celle de la découverte et du début de l'exploitation de réserves en pétrole (1956), ce qui explique l'intérêt nouveau de l'État français pour l'économie de la colonie : développement d'infrastructures, construction d'oléoducs, mise en place d'une industrie lourde.

Les réalisations furent plus importantes dans le social et, dans une moindre mesure, les infrastructures, que dans l'industrie. Des projets sont à peine lancés dans l'industrie lourde. En 1959, le retournement politique fait s'effondrer la confiance des entrepreneurs et provoque une fuite des capitaux. Le plan de Constantine n'aura duré que trois ans. Les projets en cours seront repris à l'indépendance : sidérurgie à Annaba, liquéfaction du gaz naturel à Arzew (CAMEL), mise en chantier d'un troisième oléoduc. Cet héritage colonial marquera l'orientation de la politique industrielle de l'Algérie indépendante, notamment par le poids accordé à la sidérurgie.

#### **4.1.2 L'industrie dans le modèle algérien de développement (1963-86)**

Le modèle s'inspire formellement de l'histoire du développement économique de l'Europe des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, interprétée comme une succession de « révolutions » (révolution industrielle, révolution scientifique et technique). L'accent est mis sur la rupture avec le passé. On pense que le développement suit une trajectoire unique et que l'on peut en accélérer le rythme d'une façon volontariste. L'industrie est à la base de cette stratégie de développement accéléré dans laquelle la technologie joue un rôle central. Il en a découlé la conviction que le développement industriel nécessite des entreprises de grande taille ainsi que l'introduction de technologies modernes. Un rôle central est accordé à l'État comme agent de rupture et de modernisation, plus important même que celui qu'il a pu jouer historiquement en Europe car justifié par la faiblesse ou l'absence d'une classe sociale porteuse de la modernité [Guerid, 2007]. Notons que ces questions ont souvent été en débat en Algérie - à la fois sur le rôle de l'industrie, de la technologie, de l'État et des différentes forces sociales dans le

développement - et que cela a parfois donné lieu à plusieurs expérimentations voire à des inflexions dans les stratégies de développement. La référence du modèle algérien de développement à la *théorie de la dépendance* pour justifier le choix d'un modèle autocentré a induit une politique de *rupture* avec la « division internationale du travail ». Celle-ci combine, dans un discours dominant alors, une théorie du sous-développement (ou du développement du sous-développement) causé par la *domination* impérialiste, laquelle se perpétue par *l'échange inégal* qui permet le prélèvement d'un *surplus* croissant au profit du centre ; une représentation de l'économie mondiale en termes de *centre-périphérie*, faisant de l'industrialisation une nécessité pour rompre cette dépendance. Dans ce cadre, l'industrialisation est pensée sur la base d'une stratégie de *rupture* avec le marché mondial capitaliste, dans le cadre d'une économie nationale protégée<sup>122</sup>. Dans une telle perspective, le protectionnisme était conçu pour être durable, sans que la question de la reproduction à long terme de l'économie sur cette base ne soit réglée.

Ces deux visions ont été remises en cause de manière radicale dans les années 80-90. La première par les analyses de la *rente*, qui inversent la représentation des flux entre le Nord et le Sud : au lieu d'une exploitation de la périphérie par le centre à travers l'échange inégal, la *rente* (liée à l'exportation de ressources naturelles, aux transferts des émigrés, à l'aide au développement), considérée comme un *revenu extérieur*, est accusée d'annihiler la production et de bloquer le développement ; la deuxième (vision centre-périphérie), avec d'une part, la montée en puissance de pays dits « émergents », d'autre part, la chute du mur de Berlin, a été remplacée par la vision d'un monde multipolaire dans lequel le niveau de développement des pays dépend largement de leur intégration réussie à l'économie mondiale.

Dès 1962, le *Programme de Tripoli* mettait l'accent sur le rôle prédominant des industries de base, (désignées comme « industrie lourde ») notamment les hydrocarbures et la sidérurgie :

« Le développement réel et à long terme du pays est lié à l'implantation des industries de base nécessaires aux besoins d'une agriculture moderne. A cet égard, l'Algérie offre de grandes possibilités pour les industries pétrolières et sidérurgiques. Dans ce domaine, il appartient à l'État de réunir les conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde »<sup>123</sup>.

---

<sup>122</sup> Cette conception se distingue de celle de la théorie des industries naissantes au 19<sup>e</sup> siècle (List) qui ne préconisait la protection que comme instrument provisoire dans la phase de naissance et de maturation des industries nouvelles.

<sup>123</sup> Ministère de l'information, Programme de Tripoli. Dossiers documentaires n°24, Alger, Jan 1976, p. 49.

Cette stratégie ne sera pas mise en place immédiatement. Après l'indépendance (1962-65), certains faits et événements (en particulier l'héritage du plan de Constantine, le mouvement d'autogestion dans l'agriculture et l'industrie, la création des Sociétés Nationales sur le modèle de la Sonatrach) joueront un rôle décisif sur l'orientation qui sera prise ensuite. A ce moment, rien n'était encore tranché concernant la stratégie industrielle à mettre en place, notamment sur le rôle du secteur privé et des investisseurs étrangers (IDE)<sup>124</sup>.

En 1965, la méthode de gouvernement change et devient plus dirigiste. Les « hésitations » et le « populisme » du régime précédent sont critiqués. La stratégie industrielle se précise. Présentée officiellement pour la première fois dans le *Rapport de présentation du budget d'équipement 1966*, elle est définie comme une stratégie à long terme, sur 15 ans (1966-1980), visant à « l'autonomie technologique », conçue comme le fait de concevoir ses propres équipements et transformer ses produits industriels. La priorité est donnée aux produits de base, avant tout la sidérurgie et la pétrochimie. L'objectif d'un mode d'accumulation autonome est construit en référence au modèle soviétique d'autarcie mais aussi de celui de petits pays de l'Europe de l'Ouest (Autriche, Espagne). Notons qu'en prenant ces économies comme modèles, le décideur algérien a négligé le facteur taille, pourtant essentiel : l'URSS (tout comme la Chine d'ailleurs) avait une taille lui permettant de soutenir l'option d'une certaine autarcie, d'autant que cette économie appartenait à un ensemble plus vaste, le COMECON ; tandis que les petits pays d'Europe de l'Ouest s'intégraient à l'espace de la CEE. Aussi, pour suivre l'un ou l'autre de ces modèles, il aurait fallu projeter la stratégie de développement à une échelle plus large que le cadre étroit du marché national et songer dès cette époque, faute d'ouverture sur le marché mondial, à la constitution d'un espace économique régional intégré (cadre maghrébin, méditerranéen, arabe, africain..) <sup>125</sup>.

Inspiré des « industries industrialisantes » de G. Destanne de Bernis [1966, 1968, 1971]<sup>126</sup> le modèle algérien se démarque à la fois de la théorie de la croissance équilibrée de Ragnar Nurkse [1907-1959], du modèle et de l'industrialisation par la promotion des exportations (à la base du succès des NPI), mais également de celui d'import-substitution, qui met la priorité sur les biens de consommation. Dans sa définition des « industries de base », socle de

---

<sup>124</sup> Une grande partie des investissements industriels était financée par des capitaux étrangers. Dans la continuité de la pratique de la période coloniale consistant à accorder des privilèges aux entreprises françaises et à mettre en concurrence les investisseurs d'autres pays, la stratégie a été de mettre en concurrence les firmes étrangères.

<sup>125</sup> Malek Bennabi [1972] avait formulé ce projet.

<sup>126</sup> Lui-même issu d'une tradition qu'on peut faire remonter à la théorie du 'développement déséquilibré' de Hirschman, qui passe par François Perroux et intègre des principes du modèle soviétique.

l'industrialisation, la Charte nationale (1976) retient les mêmes branches que de Bernis : métallurgie, fabrications mécaniques, électriques et électroniques, constructions navales, pétrochimie et chimie des produits de base, industries qui « *jouent un rôle stratégique déterminant puisqu'elles assurent l'indépendance de l'industrie nationale, et partant, l'indépendance du pays tout court* ». Cependant, leur rôle dans le modèle diffère de celui des « industries industrialisantes » (ou du modèle soviétique), notamment parce qu'il n'est pas accordé de priorité absolue à une branche par rapport à une autre. Toute industrie considérée comme favorable à l'indépendance nationale pourra y être intégrée.

Dans les faits, la priorité va être accordée à deux branches, la sidérurgie et la pétrochimie. Selon un schéma issu d'une certaine lecture de la « Révolution industrielle » européenne, on attend de la première une forte impulsion en aval sur la production agricole, les industries métalliques et mécaniques, le BTP (inputs à base d'acier). La sidérurgie, qui, dans le modèle soviétique comme dans celui de Destanne de Bernis<sup>127</sup>, est le noyau dur des industries qui procurent le développement, a acquis un caractère mythique, ce qui peut expliquer certaines décisions irréalistes la concernant. Ainsi, le complexe sidérurgique d'El Hadjar (charpentes, ronds à béton) est devenu le symbole de l'épopée industrielle algérienne.

Une autre croyance issue de la « Révolution industrielle » était que l'industrialisation passait nécessairement par l'implantation d'entreprises de grande taille : « *La révolution industrielle ne saurait se renforcer et progresser si le pays se contente des méthodes de production industrielle aux faibles capacités de réalisation et de gestion qui caractérisent la situation de sous développement que lui a légué la période coloniale* » (Charte nationale). Cette option ne se limite pas à l'industrie lourde, elle est élargie aux industries de base, à l'industrie textile et la mécanique de précision, avec la construction de très grands complexes hautement capitalistiques. Ce choix du planificateur pour des unités fortement intégrées, s'il peut s'expliquer initialement par l'absence de tissu industriel, sera ensuite accentué par le caractère étatique et centralisé des investissements ainsi que la concentration par l'État de très larges moyens de financement.

Le modèle algérien se caractérise enfin par sa structure par étapes : d'abord assurer les conditions de base (sidérurgie, pétrochimie) par la mise en place de grandes capacités de

---

<sup>127</sup> Le modèle de De Bernis et son application à l'Algérie a suscité une importante littérature critique. Parmi les initiateurs de ce débat, voir l'article de Andreff, Ayab [1978] et la polémique qu'il a suscitée entre Genné et Andreff [Tiers monde n°80, vol. 20, 1979] ainsi que celui de Auray, Durée et Mougeot [1981].

production (acier, engrais, énergie, ciment); puis moderniser le secteur traditionnel, notamment agricole, grâce à la production par ces industries de base d'inputs pour le secteur agricole (tracteurs, camions, machines agricoles, machines-outils). Les deux objectifs - édifier une économie indépendante par la mise en place d'industries de base et assurer les besoins de la population par la mise en place d'industries de transformation – s'ils ne sont pas hiérarchisés *a priori*, le sont de fait avec la primauté accordée aux industries de base.

Cependant, il y a un chaînon manquant dans ce processus. Dans la théorie de Destanne de Bernis en effet, comme dans le modèle soviétique, les industries de biens d'équipement - définis comme tous les biens qui entrent dans la FBCF des entreprises – jouent un rôle central dans la reproduction de l'ensemble du système productif. Depuis les schémas de la reproduction de Marx, ce secteur est au cœur des stratégies d'industrialisation visant l'introversion. Or, comme le remarque Hadjseyd [1996], on ne les retrouve pas dans le modèle algérien. Comptabilisées dans l'industrie de base ou l'industrie d'intégration, leur rôle n'est pas distingué de celui des matériaux de construction ou de l'acier. Dans le plan, ces biens relèvent de la branche des industries sidérurgiques, métalliques, et électriques (ISMME), regroupant la mécanique lourde et légère, l'électricité et l'électronique. En fait, en dehors d'investissements pour l'agriculture et le BTP, il n'y a pas programmation de production de biens d'équipement pour l'industrie, ce qui signifie que l'on compte durablement sur les importations. On peut supposer que, compte tenu du caractère « étapiste » du modèle, l'investissement dans ce secteur a été implicitement différé à une programmation ultérieure. Mais ce chaînon manquant dans la stratégie industrielle algérienne fait peser un doute sur la volonté déclarée d'ériger un système industriel totalement autonome.

Ainsi, malgré la témérité des objectifs annoncés, il semble qu'à l'origine le planificateur ait posé des limites au modèle, intériorisant d'une certaine manière une fatalité du sous-développement lui interdisant de pousser jusqu'au bout l'ambition du développement industriel sous sa forme autocentrée.

La réalisation de cette stratégie s'est faite en trois grandes phases :

- 1967-73. Mise en place du modèle autocentré : nationalisations, constitution des grands ensembles industriels, Gestion socialiste des entreprises, élaboration des plans de développement, Révolution agraire. L'année 1971 est marquée par d'importantes ruptures (nationalisation des hydrocarbures, mise en œuvre de la Révolution agraire et de la Gestion socialiste des entreprises) qui vont accentuer l'orientation socialiste.

- 1974-79. La hausse du prix du pétrole et l'augmentation des capacités financières du pays au-delà des besoins planifiés provoque une forte accélération de l'investissement industriel, induisant un recours croissant à l'assistance technique étrangère et à l'endettement extérieur qui lui est lié, au-delà des capacités d'absorption de l'économie, avec des « restes à réaliser » (RAR) de plus en plus importants à la fin de chaque plan. Cette période se caractérise par l'ampleur du volume de l'investissement. Son niveau et son taux témoignent d'une injection massive de capital avec cette ferme conviction que c'était le moteur du développement. Entre la première et la dernière année du premier plan quadriennal (1970-1973), l'investissement est multiplié par 1,5, puis par 2,2 entre 1973 et 1977. Mesuré en % du PIB, le taux d'investissement est de 28,3% durant le premier quadriennal et de 40,4 % pour le second. En dehors de ces moyennes, il atteint des pics de 42,6% en 1977 et de 47,8% en 1978, année au cours de laquelle le taux d'investissement en Algérie a été le plus élevé dans le monde. La part des infrastructures économiques augmente (elle passe de 1,14 à 11 milliards de DA entre 67-69 et 80-84) tandis que celle de l'agriculture stagne (1,8 milliards de DA constants 1984 par an).

- à partir de 1979. La croissance projetée était trop importante pour les capacités d'absorption existantes. Dès lors, le taux d'investissement va connaître un net fléchissement en 1978-1979 suggérant une pause pour parachever les projets en retard (RAR) et réaliser ceux qui n'ont pu l'être.

Par ailleurs, si, au cours de la période 1967-79, l'investissement public était dominé par l'investissement industriel, notamment dans les hydrocarbures, celui-ci sera, à partir de 1980, principalement alloué aux infrastructures économiques et sociales (ouvrages d'art, barrages hydrauliques, routes, chemins de fer, santé, éducation, administration).

Ainsi, des financements importants, provenant de la nouvelle richesse induite par le cours des hydrocarbures ou des possibilités ouvertes par l'endettement externe, ont été consacrés à la réalisation d'une politique de développement conçue comme une course effrénée vers l'accumulation de capital fixe. Entre 1967 et 1989, l'investissement annuel moyen, tous secteurs confondus, a été de 11 milliards de \$ US. Le tableau suivant reprend les indicateurs liés à l'investissement sur l'ensemble de la période et illustre le poids de l'industrie tout autant que la montée en puissance puis le déclin en fin de période de l'investissement public industriel.

**Tableau 1 : Évolution de l'investissement global : 1967-1989 (en milliards de DA constants 1984)**

Secteurs	Périodes	Investissement annuel moyen	Part dans le total de l'investissement
<b>Agriculture</b>	1967-1989	1,8	
<b>Infrastructures économiques</b>	1967-1969 1980-1984	1,14 11	
<b>industrie hydrocarbures autres industries</b>	1967-1989	522	46% 21% 24%
<b>investissement public industriel</b>	1967-1969 1978-1979 1980-1984 1985-1989	5,4 53 26 11,3	

Source : d'après Hadjseyd [1996].

Par ailleurs, le taux d'investissement (FBCF/PIB) pour l'ensemble des secteurs est un record absolu, tant par rapport aux pays industrialisés qu'à ceux en développement.

**Tableau 2 : Taux d'investissement par périodes**

Période	Taux d'investissement
1967-69 (plan triennal)	28%
1970-73 (1 <sup>e</sup> quadriennal)	39%
1974-77 (2 <sup>e</sup> quadriennal)	45%
1978	Dépasse les 50%

Source : d'après Hadjseyd [1996].

Le dispositif de planification en place, et plus précisément le mécanisme d'ajustement *ex ante* à un niveau centralisé, n'a pas permis d'opérer une réorientation de ces moyens financiers vers un développement soutenu. Dès lors, ils ont produit des effets négatifs, masquant et aggravant erreurs, gaspillages et distorsions. Peut-on dire que l'ajustement par le marché aurait été mieux adapté pour réagir aux chocs pétroliers externes, et plus généralement aux fluctuations des ressources financières extérieures propres à une économie pétrolière ?

Il est vrai que, vu leur ampleur, ces chocs ont également produit des effets négatifs dans des pays pétroliers où opérait l'ajustement par le marché - effets analysés en termes de *Dutch*

*Disease* - avec cependant une plus grande capacité de réaction et d'adaptation et moins de volatilité dans les grands agrégats macroéconomiques.

#### 4.1.3 Bilan de la politique industrielle

Pour évaluer les résultats de la stratégie industrielle, nous les rapporterons aux objectifs initialement fixés, qui visaient à la fois le développement et l'indépendance économique, à travers notamment la création d'une industrie de base, l'intégration industrie-agriculture, la valorisation des matières premières, la création d'emploi. Mais regardons d'abord comment cette politique, dont l'un des aspects les plus spectaculaires fut l'ampleur des investissements réalisés, s'est traduite en termes de production industrielle et de valeur ajoutée.

**Tableau 3 : principaux indicateurs de développement industriel 1963-2005 (%)**

Indicateurs de développement industriel	1963-1986	1987-1999	2000-2005
VA industrielle/ le PIB	12,6	10,8	6,6
VA industrielle Publique/VA industrie totale	74,1	77,6	65,1
Variation de la production industrielle publique en volume	11,2	-2,7	0,0
Emploi industriel / emploi total	12,2	10,3	7,4
Importations de produits industriels/ total des importations	90,2	86,9	89,0
Exportations de produits industriels/ totale des exportations	7,8	4,3	3,0
Variation moyenne des prix à la production industrielle publique	-	23,8	3,5
Variation moyenne des prix à la production industrielle privée	-	15,7	0,8

Source : Comptes économiques – ONS – Diverses années

#### *Effets de l'investissement industriel sur la croissance de la production et de la valeur ajoutée industrielles*

Entre 1969 et 1978, la production des entreprises publiques passe de 80 à 85% de la production industrielle globale, bien que les performances restent en deçà des capacités de production installées, utilisées à 50% environ. Sur une période de plus de 15 ans, la croissance industrielle est à deux chiffres et la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans

la PIB (hors hydrocarbures, énergie et mines) atteint 16% en 1970-73. Trois branches réalisent plus de 70% de toute la valeur ajoutée industrielle : l'agro-alimentaire (27%), les ISMME (22%) et le textile-habillement (22%).

Durant la phase intensive 1967-79 de mise en place de l'appareil de production industriel, il n'y a pas de gains de productivité. Au contraire, cette dernière chute de 15 points environ par rapport à 1969 dans l'industrie hors hydrocarbures. Par contre, la productivité apparente du travail (valeur ajoutée par emploi en DA constants 1984) y passe de l'indice 85 à 137 entre 1979 et 1984 (base 1969) et double pratiquement pour l'ensemble de l'économie. Mais, bien que la période 1980-1984 semble avoir été la meilleure pour l'industrie hors hydrocarbures du point de vue de la production et de la valeur ajoutée, la productivité de l'industrie est, à toutes les périodes, inférieure à celle de l'ensemble de l'économie, quel que soit le niveau des prix des hydrocarbures [Hadjseyd, 1996].

Il faut cependant relativiser la pertinence de ces indicateurs car ils se rapportent à une production qui n'est pas valorisée sur le marché international et n'ont ainsi aucun lien avec l'évolution de la compétitivité de l'économie. Il s'agit d'une économie autocentrée qui ne peut comparer logiquement son évolution que par rapport à elle-même.

Enfin, matière de commerce extérieur, les exportations de produits industriels, qui se limitent à quelques excédents de la sidérurgie, sont insignifiantes (600 millions de DA par an, soit 120 millions de \$US). Au vu des objectifs du modèle, ce résultat ne peut être considéré comme négatif, car la production industrielle y était destinée non à l'exportation mais au marché intérieur. Il l'est cependant, et de façon dramatique, en termes d'effets sur la balance commerciale et la balance des paiements, dans la mesure où les importations d'intrants pour les besoins de l'appareil de production industriel, y compris ceux d'origine agricoles, représentent pour la période 56% des importations.

### *Évaluation du modèle au vu des objectifs fixés*

#### ✓ Création d'une industrie de base

Dans le modèle, les industries de base, considérées comme le « socle » de l'industrialisation, étaient diversifiées (métallurgie, fabrications mécaniques, électriques et électroniques, constructions navales, pétrochimie et chimie des produits de base) et aucune priorité absolue

n'était accordée à une branche par rapport à une autre, mais dans les faits, la branche des hydrocarbures – en particulier son sous-secteur exportateur- fut privilégiée. La pétrochimie (hors GNL) a reçu peu d'investissements et les biens d'équipement encore moins.

Le projet du plan de Constantine pour la sidérurgie est repris et intégré, en tant qu'industrie de base, au modèle orienté vers la demande domestique. Surdimensionné par rapport aux besoins locaux, sa vocation exportatrice est d'abord partiellement maintenue, à un moment où le marché mondial de l'acier entre en crise. Puis rapidement la situation s'inverse avec l'expansion rapide de la demande locale, dopée par les choix industriels (construction de grandes structures fortement consommatrices d'acier et tendance à la surconsommation). En 1989, moins de la moitié de la demande est couverte par la production locale. Mais ce succès est à relativiser au vu de l'endettement de la branche ainsi que des coûts de production. L'investissement, qui atteint 20% de l'investissement industriel hors hydrocarbures et 10% de l'investissement industriel total pour 1967-89, dépasse 3000 \$ par tonne installée, soit plus du double des investissements similaires dans le monde<sup>128</sup>. Malgré une sous-utilisation des capacités de production<sup>129</sup>, l'Algérie doit importer de l'acier<sup>130</sup>, ce qui révèle la rigidité du modèle orienté vers la satisfaction de la demande locale et comment il entre en contradiction avec l'objectif d'indépendance économique.

Dans les ISMME, l'industrie mécanique occupe une place centrale (électroménager, électronique grand public, produits sanitaires, menuiserie, aluminium..). La plupart des unités, réalisées « produit en main », ont un faible degré de maîtrise technologique et d'autonomie par rapport aux concepteurs étrangers. Elles accusent d'importants déficits d'exploitation, avec une faible utilisation des capacités de production.

L'investissement global dans les biens d'équipement est difficile à évaluer car il n'est pas distingué au sein de la branche<sup>131</sup>. Rapporté aux prix de 1984, il représente, 6% de l'investissement industriel global et 12% de l'investissement industriel hors hydrocarbures. La moitié (moins que ce qu'à coûté le complexe d'El Hadjar) concerne les biens d'équipement mécaniques, ce qui est peu par rapport aux montants alloués à l'industrie. On relève des retards importants dans la réalisation des projets (19,4 mois en moyenne de dépassement des plannings des prévisions), l'insuffisance du taux de couverture de la demande par la

---

<sup>128</sup> Estimés entre 1000 et 1500 \$ par tonne installée.

<sup>129</sup> Le complexe d'El Hadjar atteint sa meilleure performance en 1987, plus de 8 ans après la mise à feu du dernier fourneau, avec 70% des capacités théoriques de production.

<sup>130</sup> Du fait de la sous-estimation de la demande de produits longs par le planificateur - qui a induit des choix techniquement irréversibles, sauf à faire de coûteux investissements - ainsi que de normes de qualité imposées par les constructeurs de grands complexes mécaniques livrés « produit en main », limitant l'utilisation d'aciers locaux.

<sup>131</sup> Estimé à 16 milliards de DA courants : 12 milliards en 1967-78 [MPAT, 1979] et 4 milliards en 1979-84.

production locale, une faible utilisation des capacités de production (en 1982, les industries mécaniques ne réalisent pas plus de 20% de la production planifiée), une production peu diversifiée. Bien qu'amorçant une baisse continue après 1978, les importations restent élevées (elles atteignent en 1987 le niveau de 1972). Malgré la chute des investissements après 1985, leur poids relatif dans le total des importations ne diminue pas significativement.

✓ intégration industrie-agriculture

Le modèle algérien n'accordait pas un rôle moteur à l'agriculture dans la dynamique du développement. La modernisation de ce secteur est pourtant un objectif stratégique à moyen terme, visant tout à la fois à assurer l'indépendance alimentaire, stimuler les exportations agricoles et élever le niveau de vie dans les campagnes. Dans le modèle autocentré, cela passe par l'apport en produits industriels tels que machines et engrais, ce qui justifie la priorité accordée à l'industrie. Ce rôle secondaire accordé à l'agriculture dans le processus de développement s'est traduit par une faiblesse des investissements, par rapport à l'industrie. Si officiellement les besoins en équipement de l'agriculture sont couverts à 80% par les capacités installées de l'industrie mécanique, cela ne concerne que le secteur public. En réalité, le taux de mécanisation baisse, en raison de l'insuffisance de la production des complexes de machinisme agricole et de la pénurie de pièces de rechange.

**Tableau 4 : Part de l'agriculture dans la PIB**

Périodes	Part de l'agriculture dans la PIB
<b>Triennal (1967-69)</b>	21%
<b>1<sup>er</sup> quadriennal (1974-77)</b>	9%
<b>2<sup>e</sup> quinquennal (1985-89)</b>	8%

Source : d'après Hadjseyd [1996].

La production d'engrais aurait pu être un exemple d'intégration industrie-agriculture. L'idée était de moderniser l'agriculture par l'utilisation d'engrais, tout en valorisant le phosphate et l'éthane (produit du gaz naturel), jusque là exportés à l'état brut. C'est l'un des premiers investissements programmés et réalisés après indépendance. L'usine d'Arzew, construite en 1968, était déjà prévue par le plan de Constantine. Des investissements importants sont faits dans de grands complexes d'engrais (1,5 milliards de \$ US pour 5000 emplois créés) mais ils sont peu performants du fait de problèmes de gestion liés à leur taille ainsi que de choix

technologiques erronés (fermeture de l'unité d'Arzew en 1977). Tandis que des excédents difficiles à exporter s'accumulent, la production de l'engrais le plus demandé (le TSP) est insuffisante et on a recours à l'importation.

Dans l'autre sens, la relation agriculture-industrie se limite à la production agricole pour l'industrie, notamment agro-alimentaire (conserveries, huileries, sucreries, semouleries-minoteries, etc.). Dans cette branche où le secteur privé, relativement bien implanté, est plus efficace que le public, les difficultés d'approvisionnement, la sous-utilisation des capacités et l'insuffisance de la production par rapport aux besoins croissants<sup>132</sup> amènent à recourir de plus en plus aux importations d'inputs (produits agricoles) et de produits finis. On entre ainsi dans un cercle vicieux où le recours aux importations pour satisfaire la demande sociale permet de pallier les incohérences et les limites du modèle, ce qui accentue l'extraversion du système (abandon de certaines cultures et productions concurrencées par les importations). La facture alimentaire (20% des importations), finira par absorber la totalité des disponibilités monétaires mobilisées après paiement de la dette.

✓ valorisation des ressources naturelles

L'objectif dans ce secteur est double : rompre avec la spécialisation de type colonial (exportation de matières première *versus* importation de produits industriels) tout en édifiant une industrie utilisant des ressources locales abondantes et à bas prix<sup>133</sup>. A plus ou moins long terme, il s'agit de mettre fin à toute exportation de matière première brute, grâce à l'installation d'industries de transformation capables d'absorber la totalité de la production minière. Au niveau de la filière hydrocarbures, le résultat, bien que limité, est tangible : 15% des hydrocarbures liquides produits sont transformés sur place ; 60% du pétrole brut sont utilisés par l'industrie pétrochimique ; 20% de la production de gaz naturel sont utilisés à des fins domestiques par l'industrie et les ménages. Hormis le gaz naturel, les exportations d'hydrocarbures tendent à diminuer et celles de produits raffinés à se stabiliser autour de 20% de la valeur des exportations d'hydrocarbures. Cependant, si une amorce de remontée de filière est perceptible, l'intégration interbranches est plus problématique, comme nous l'avons vu pour l'intégration hydrocarbures-agriculture, avec les engrais. Au niveau des exportations, la part des hydrocarbures est passée de 84 % en 1967-79 à 97% en 1980-89, du fait bien sûr

---

<sup>132</sup> La part de l'agriculture dans la PIB chute de 22% à 8% entre les plans triennal et quadriennal (tableau 4).

<sup>133</sup> La référence est plutôt la théorie smithienne des coûts absolus que celle ricardienne, de l'avantage comparatif, laquelle s'inscrit plus dans une perspective d'ouverture systématique du commerce extérieur.

de la hausse des cours sur les marchés mondiaux, mais aussi de l'effondrement de l'exportation des produits agricoles et autres produits miniers (phosphate, minerai de fer).

✓ création d'emploi

Entre 1967 et 1989, 2.540.000 emplois nouveaux ont été créés, dont 460.000 industriels. Le taux de chômage passe de 23% à 14% au cours de la décennie 70. Mais, dans les années 1980, malgré une création d'emploi supérieure, il remonte à son niveau des premières années d'indépendance (23% en moyenne). Les sureffectifs importants (15 à 30% des effectifs globaux) s'expliquent par le fait que l'allocation du travail reste dominée par des logiques sociales plutôt qu'économiques. La création de postes de travail a un effet sur la consommation des ménages qui augmente de 4,4% en 1965-1980. Mais le coût de création d'un emploi, calculé en rapportant les nouvelles créations d'emploi jusqu'en 1989 aux investissements publics réalisés de 1967 à 1989 (sauf pour le secteur privé industriel où il s'agit d'investissements privés), est très élevé.

**Tableau 5: Coût de création des emplois (en DA constants base 1984).**

Secteurs	Coût de création d'un emploi
<b>Ensemble de l'économie</b>	324 000
<b>Industrie</b>	968 000
<b>Hydrocarbures</b>	5 400 000
<b>Sidérurgie</b>	1 390 000
<b>Textile</b>	418 000
<b>Secteur privé industriel</b>	110 000

Source : d'après Hadjseyd [1996].

Bien que l'Algérie ait réalisé durant la période 1967-86 un important programme d'équipement industriel, les principaux objectifs de la politique industrielle n'ont pas été atteints. Cette politique a certes donné des résultats tangibles en termes de volume d'investissement, de capacités mises en place, d'augmentation de la consommation et de création emploi. Mais le modèle, en attribuant un rôle central à l'industrie, visait à créer des irréversibilités. Or, confronté à des chocs, il s'est avéré réversible. L'insolvabilité de l'économie, révélée par le choc pétrolier de 1986, apparaît comme une sanction externe de ses faibles performances en termes de compétitivité internationale.

## 4.2. Crise et ouverture progressive de l'économie

### 4.2.1 Les effets de la crise sur l'industrie

Dans un premier temps, et malgré une forte réduction des importations dès 1985, le choc a peu d'effets sur le niveau de la production, en raison de stocks importants accumulés auparavant. En effet, pour se prémunir contre les aléas bureaucratiques et éviter les ruptures cycliques, les entreprises constituaient des stocks d'inputs qui tournaient autour de trois ans en moyenne. Coûteux pour l'entreprise (les techniques modernes de gestion préconisent les flux tendus), ils ont contribué certes à reculer les effets de la crise, mais en les aggravant. La croissance ralentit mais la production ne commence à baisser significativement qu'après 1990. Jusqu'en 1987, elle se maintient et même s'améliore dans certaines branches, puis décline progressivement, notamment dans les ISMME.

Bien qu'ayant subi une réduction drastique au début de la crise, certaines importations d'inputs stratégiques vont devoir reprendre à grands frais. Dans l'industrie alimentaire, les importations de produits de base chutent en 1986, malgré une augmentation rapide des besoins liée à la croissance démographique ainsi qu'à la hausse de revenus (en 1983 et 1985, les salaires dans le secteur public ont été augmentés dans le cadre du Statut Général du Travailleur). Sous la pression sociale, ces importations reprennent en 1987 jusqu'à dépasser leurs niveaux antérieurs. Mais, du fait de leur renchérissement, la consommation par habitant de produits alimentaires importés diminue après 1985.

**Tableau 6 : Évolution de la consommation**

Années	Consommation des ménages	Consommation des administrations publiques (prix constant)
1965-80	4,4%*	
1980-90	2,5%	3,7% par an

\* due surtout à la création de postes de travail

Source : d'après Hadjseyd [1996].

Dans les ISMME, la reprise des importations d'inputs, malgré leur coût, est jugée préférable à l'arrêt des usines - totalement dépendantes des importations - et la mise au chômage technique de milliers de travailleurs. Ainsi, alors que la création d'emploi ralentit dès 1985, avec des compressions d'effectifs dans la PMI publique et privée, on enregistre peu de pertes d'emploi

dans le secteur public industriel national, où des facilités de caisse sont accordées aux entreprises en difficulté afin qu'elles puissent continuer à verser les salaires, en attendant la fin de la crise.

En l'absence de traitement social du chômage, la solution était de maintenir une main d'œuvre pléthorique dans les entreprises et les administrations. Il faut rappeler qu'alors, la reconnaissance même de l'existence du chômage était encore taboue, dans la mesure où le système socialiste était censé avoir réalisé le plein emploi (chapitre V). La dimension mythique de l'industrialisation interdisait de toucher aux symboles que représentaient les grands complexes industriels. A partir d'octobre 1988, El Hadjar, fleuron de l'industrialisation, entre dans une suite de conflits sociaux très durs qui n'en finissent pas tandis que les résultats de l'entreprise se dégradent. Sur deux millions attendus, la production chute à 760 000 tonnes. Les salaires n'étant pas calculés selon les résultats financiers de l'entreprise mais au volume de la production physique, les entreprises publiques étaient incitées à minorer la baisse de leur production. Leurs résultats sont de moins en moins en rapport avec leur production. Il en résulte une augmentation des stocks de produits finis (qui atteindront un niveau alarmant après 1990) et une détérioration du niveau réel des prix, minés par l'inflation. En 1985-89, la PIB baisse de 2,4% par an par rapport à 1980-1984, tandis que la production de l'industrie manufacturière chute de 3,3%. Mais surtout, la valeur ajoutée industrielle diminue de 6,3% par an, entraînant celle des services (-4,2%) et du BTP (-2,8%), alors qu'elle progresse dans l'agriculture (+4,8%), probablement en raison de la redistribution des terres en 1987.

Entre 1980-84 et 1985-89 l'investissement global moyen (en DA constants) baisse de 52% et l'investissement industriel de 56,5 %. Cette baisse atteint 68% dans les hydrocarbures, secteur le plus touché, où ils passent de 16% de l'investissement public global durant le plan de 1980-1984 à 10% en 1985-1989 (ils étaient à 29% en 1967-1979) et tombent pour la première fois en dessous de 45% de l'investissement industriel (environ 35%). La baisse est moindre pour l'industrie hors hydrocarbures (46%). La chute de 26,1% du taux d'investissement provoque un assèchement des recettes en devises des entreprises publiques et une réduction de leurs possibilités de financement extérieur qui les contraignent à recourir aux crédits à court terme<sup>134</sup>.

Par contre, après 1985, nombre de projets de moyenne importance sont réalisés par le secteur privé (350 unités de production dans les matériaux de construction, l'agro-alimentaire, la sous-traitance). Enregistrés sous la rubrique « autres industries » dans les documents du plan,

---

<sup>134</sup> Cette période est celle des crédits fournisseur non garantis par l'État.

ils représentent 28,5% des investissements. Ainsi, tandis que le secteur public entre dans une crise profonde, le privé semble amorcer une timide relève, grâce notamment à un assouplissement de la législation.

Cependant, à partir de fin 1991 et surtout avec le programme de stabilisation et d'ajustement structurel (1994-1998) les dévaluations successives de la monnaie<sup>135</sup>, d'importantes hausses des taux d'intérêt<sup>136</sup>, l'accélération de l'inflation<sup>137</sup> et une crise de liquidité décourageront les gros investissements dans le privé.

#### 4. 2.2 Les mesures pour sortir de la crise

Des mesures sont prises, dès janvier 1988, pour réformer l'économie dans le sens de sa libéralisation. Elles touchent les entreprises publiques économiques (EPE), avec la loi sur l'autonomie de l'entreprise. La transformation du capital des EPE en « titres de participation » gérés par des « Fonds de participation » publics (ils seront installés durant l'été 1988) peut être analysée comme une tentative de simulation du marché mais aussi comme une étape vers leur ouverture progressive à des actionnaires privés, nationaux ou étrangers. Rien n'est encore fixé, cependant ces mesures se heurtent alors à de fortes résistances.

La réforme de 1989 vise le rétablissement de la concurrence et plus globalement des mécanismes de marché dans l'économie. Une nouvelle législation est mise en place, qui supprime le cloisonnement entre secteurs juridiques public et privé. Désormais, toutes les entreprises sont en principe soumises aux mêmes règles et aux mêmes contraintes, notamment dans leurs relations avec les banques. La loi sur les faillites brise le mythe de la pérennité des entreprises publiques<sup>138</sup>.

La dynamique sociale et politique à la base de ces changements institutionnels est brisée avec l'interruption de la réforme fin 1991 et surtout après 1992. Même si les nouvelles règles ne sont pas remises en cause dans leur totalité, elles prendront dans le contexte des années 1992-2000 un caractère de plus en plus formel (*de jure*). Le secteur industriel est abandonné à son sort, mais dès que la situation financière le permet à nouveau, le gouvernement se remet à

---

<sup>135</sup> 25% en septembre 1991, 50% en avril 1994 et 15% en septembre 1994. Voir MPPI [2007].

<sup>136</sup> Les taux sur les crédits sont de 18% à 25% en avril 1994, entre 19% et 24% en décembre 1995, entre 17% et 21,5% en décembre 1996 et entre 9% et 13% en décembre 1997.

<sup>137</sup> Elle atteint 31,7% en 1992, 29,1% en 1994, 29,8% en 1995. Sur la période 1963-1986, elle n'est que de 7,1% en moyenne.

<sup>138</sup> Bien que jamais appliquée à ce jour.

injecter des ressources financières dans les entreprises publiques industrielles<sup>139</sup>, renouant avec les coûteux et interminables plans de restructuration qui avaient jalonné la deuxième moitié des années 80 sans effets positifs notoires. Viennent s’y ajouter les programmes de « mise à niveau », avec l’aide de l’UE, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

## 4.3 Évolution de l’industrie depuis 1989

### 4.3.1 L’évolution du secteur industriel

Avant de présenter l’évolution des différents indicateurs de performance de l’activité des branches industrielles, il est nécessaire de voir la contribution de l’industrie en tant que secteur à la valeur ajoutée globale de l’économie. L’évolution dans le temps de la valeur ajoutée du secteur industriel par rapport à la valeur ajoutée globale est calculée avec, puis sans les hydrocarbures, compte tenu de l’importance de ces derniers.

**Tableau 7 : Part de la VA industrielle dans la VA brute totale**

<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>
15,0%	15,6%	14,6%	15,2%	14,2%	14,0%	12,4%	10,4%	10,1%
<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	
11,6%	10,4%	8,5%	9,1%	9,2%	8,1%	7,4%	6,3%	

**Tableau 8 : Part de la VA industrielle dans la VA brute totale hors hydrocarbures**

<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>
19,4%	22,0%	22,4%	21,6%	19,5%	19,5%	18,2%	16,5%	16,2%
<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	
16,3%	15,8%	16,0%	15,5%	15,4%	14,4%	13,7%	13,3%	

*Sources : Comptes nationaux – ONS diverses années.*

<sup>139</sup> En 1997, un dispositif « banques-entreprises » visant l’assainissement des découverts des entreprises publiques est mis en place.

La part dans le PIB de la valeur ajoutée de l'Industrie hors hydrocarbure décroît depuis une décennie et ne représente plus, en 2005, que 5,3% du PIB (tableau 9). Des taux de croissance de plus de 5% du PIB sont en effet couplés à des taux croissances de l'industrie manufacturière très faibles, inférieurs à 1, voire négatifs pour certaines branches. Ces taux ne sont manifestement pas en phase avec les moyennes régionales. Dans l'ensemble des pays en développement, l'industrie manufacturière représente en moyenne 14% du PIB (17% au Maroc, 18% en Tunisie 19% en Égypte).

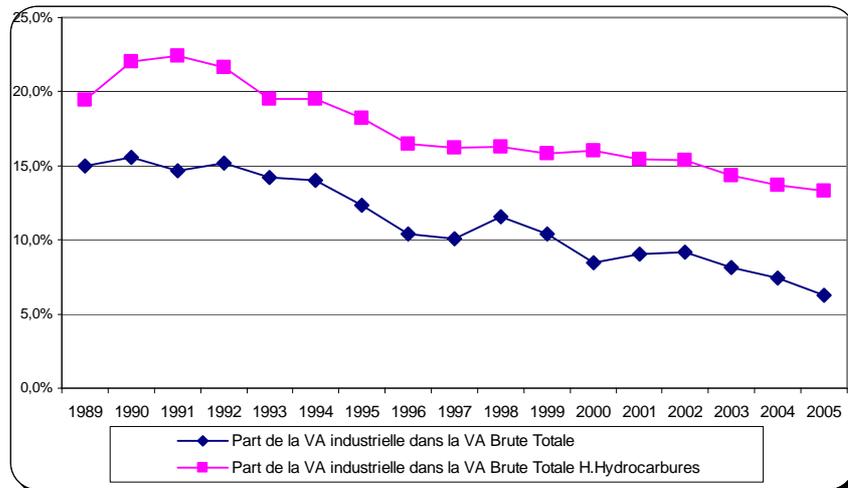
**Tableau 9 : Part de l'industrie dans le PIB en 2004 et 2005 (%)**

Années	Part des secteurs dans le PIB à prix courants		Part des secteurs dans le PIB HH à prix courants		Part des secteurs dans le PIB à prix constants	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Agriculture	9,4	7,7	15,2	14,0	11,7	11,3
Hydrocarbures	37,9	44,7	60,9		26,6	26,8
<b>Industrie</b>	<b>6,2</b>	<b>5,3</b>	<b>9,9</b>	<b>9,7</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>
<i>dont I. manufacturière</i>	4,9	4,3	7,9	7,7	4,4	4,3
BTPH	8,3	7,5	13,3	13,6	10,2	10,4
Services marchands	21,1	19,6	33,9	35,5	24,4	24,6
Services non marchands	9,9	8,5	15,9	15,4	12	11,8
Taxes	7,3	6,6	11,7	11,9	7,8	7,9
<b>TOTAL</b>	100		100		100	

Source : Calculé d'après ONS – Comptes économiques 2004 et 2005.

Il est vrai que l'accroissement des prix des hydrocarbures a considérablement augmenté la part de ce secteur dans le PIB nominal et réduit en conséquence la contribution des autres secteurs. Ainsi, la part dans le PIB de tous les secteurs hormis celui des hydrocarbures a diminué en 2005. Cette prédominance des hydrocarbures fait que par le seul effet des prix, la contribution des divers secteurs peut être profondément modifiée. Néanmoins, même si la part de l'industrie dans l'économie hors hydrocarbures est plus importante, celle-ci connaît le même *trend* décroissant comme on peut le voir sur la figure 1. Afin d'avoir une mesure indépendante de la conjoncture des prix, et au-delà de la simple contribution en valeur de l'industrie à l'ensemble de l'économie, on peut envisager d'évaluer alternativement le poids de l'industrie par sa contribution au PIB à *prix constants* et la part de l'industrie dans le PIB *hors hydrocarbure*. Le tableau 9 présente ces différentes évaluations pour les années 2004-05.

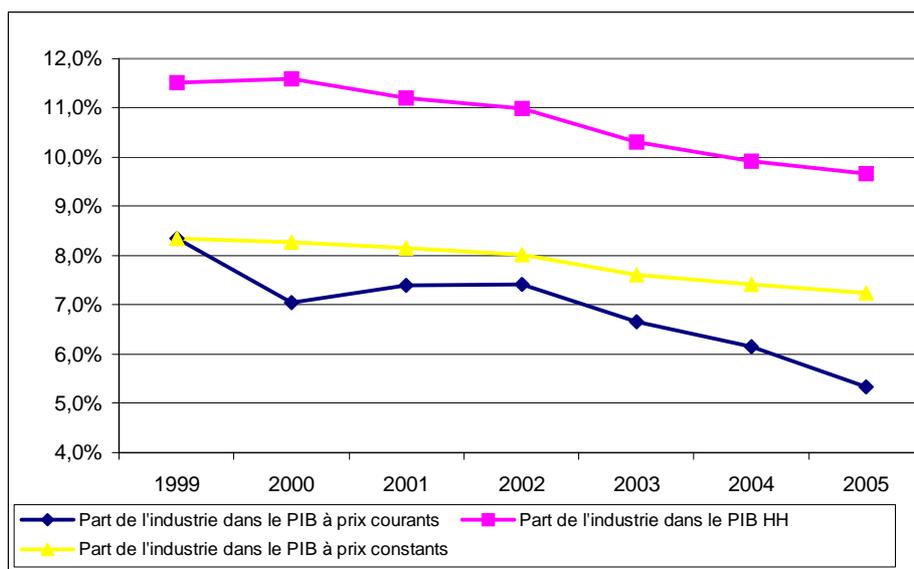
**Figure 1: Évolution de la part de la VA industrielle dans la VA brute (1988-2005)**



Source : Comptes nationaux – ONS diverses années.

La contribution de l'industrie est sous estimée lorsqu'elle est évaluée en prix courants : sa part dans le PIB nominal chute de près de 1 point en 2005 (de 6,2% à 5,3%), mais seulement de 0,2 point par rapport au PIB hors hydrocarbure ou au PIB à prix constants. Néanmoins, sur une longue période, quelle que soit la méthode d'évaluation retenue, la tendance à la contraction de l'activité industrielle persiste, bien qu'à des degrés divers (figure 2).

**Figure 2 : Part de l'industrie dans le PIB (1999-2005)**



Source : Comptes économiques ONS – diverses années

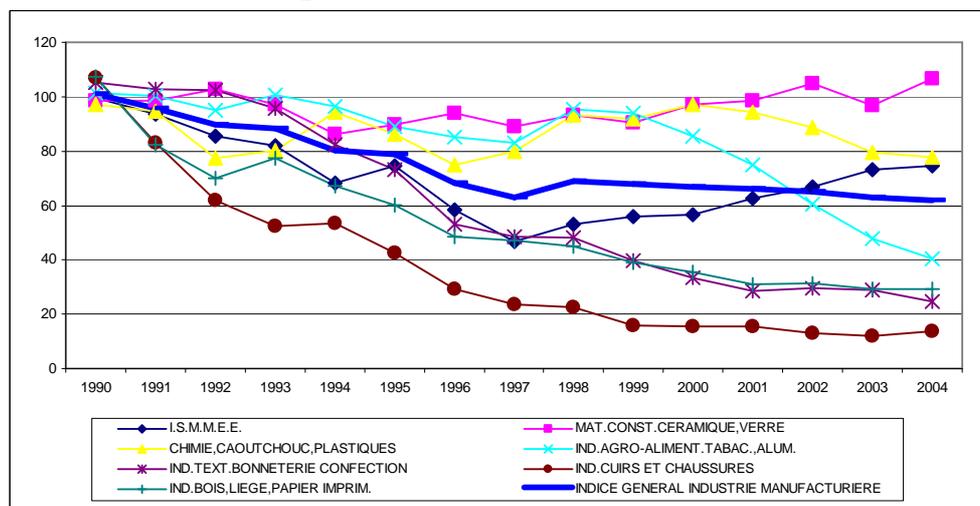
Le déclin du secteur public explique une grande partie de ce déclin de l'industrie. Quelles sont les branches qui tirent cette évolution à la baisse du secteur industriel ? Le secteur privé a-t-il pu prendre le relais ?

#### 4.3.2 La dynamique des branches industrielles

##### *La production industrielle par branches*

La production industrielle présente une évolution contrastée suivant le secteur juridique. Ainsi, l'indice de la production du secteur public passe de 100 en 1989 à 62 en 2004, soit une baisse annuelle moyenne au taux de 3,1% (figure 3). Il est tiré à la baisse par l'effondrement des industries du textile, des cuirs<sup>140</sup> et du bois et de ses dérivés. Les matériaux de construction et, à un degré moindre, la chimie et les plastiques maintiennent une tendance approximativement stationnaire.

**Figure 3 : Évolution de l'indice de production par branches industrielles- secteur public (base 100 – 1989)**

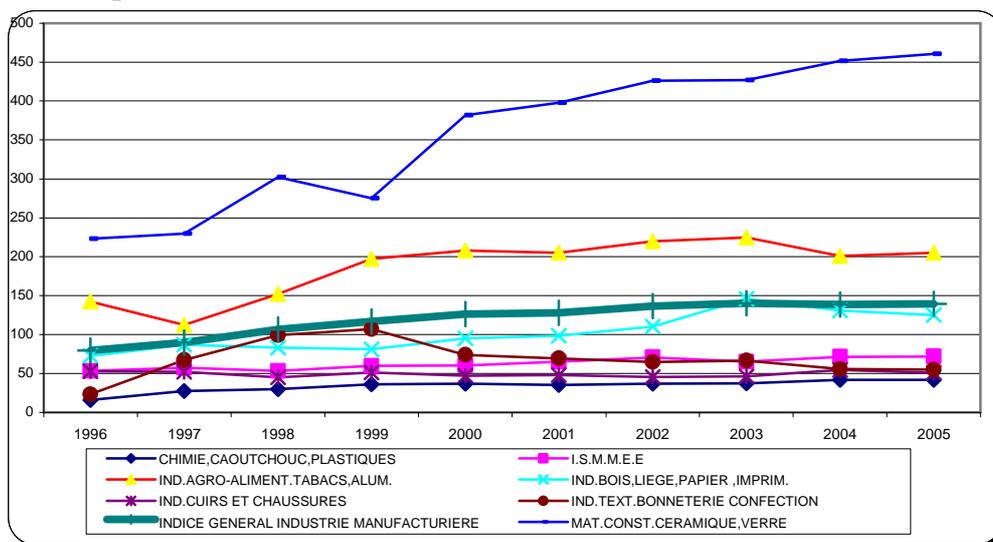


Source : Comptes économiques ONS – diverses années

Dans le secteur industriel privé, l'indice de production est à la hausse, passant de 100 en 1989 à près de 140 en 2004 (figure 4).

<sup>140</sup> L'indice de production de l'industrie du cuir et chaussures chute de 100 en 1989 à 13,9 en 2004.

**Figure 4 : Évolution de l'indice de production par branches industrielles - secteur privé (base 100 – 1989)**



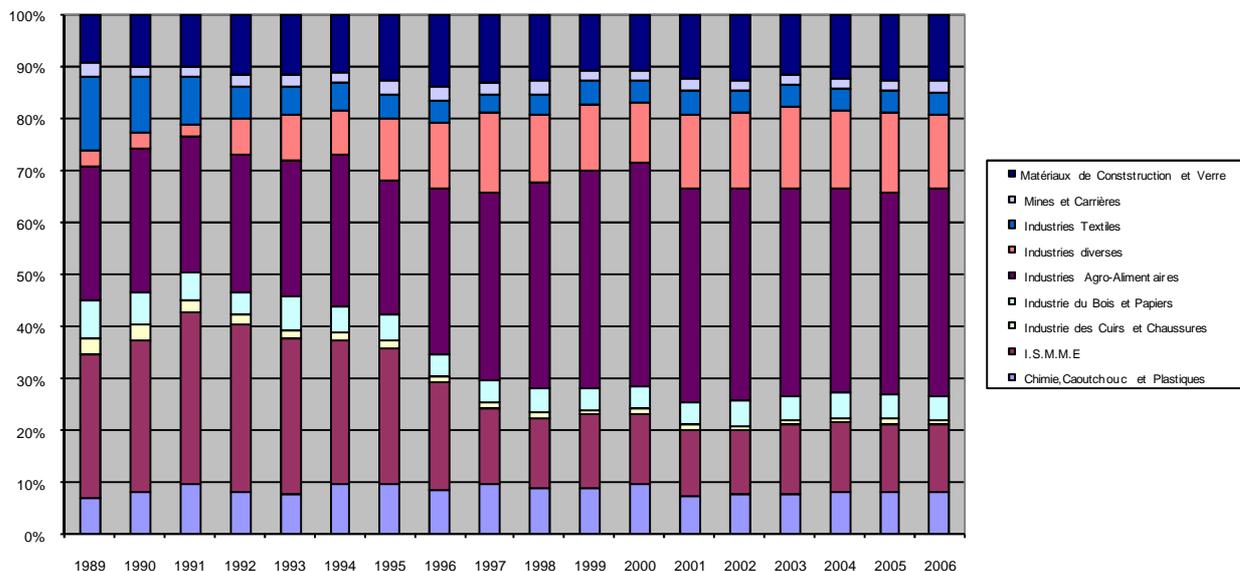
Source : Comptes économiques ONS – diverses années

L'importance du secteur informel incite cependant à considérer avec prudence les statistiques publiées. Tout juste toléré depuis le milieu des années 80, ce secteur partait d'un niveau initial faible, ce qui peut expliquer la rapidité du rattrapage durant les premières années de la réforme. Cette tendance tend à ralentir sur la période suivante.

La croissance de la production industrielle du secteur privé à un taux de moyen de 6,5% pour la période, est d'abord tirée par la branche des matériaux de construction, qu'il a largement investie depuis la fin des années 80 (observation par ailleurs conforme à la description de l'effet *Dutch Disease*) puis l'industrie agro alimentaire, dont la production a doublé au cours des 15 dernières années, et enfin accessoirement la transformation du liège.

Tous secteurs confondus, la structure de la production industrielle s'est transformée en faveur des industries agroalimentaires (52,7% de la production industrielle totale en 2006) au détriment principalement des ISMME (Figure 5).

**Figure 5 : Contribution des branches à la production industrielle brute (%)**



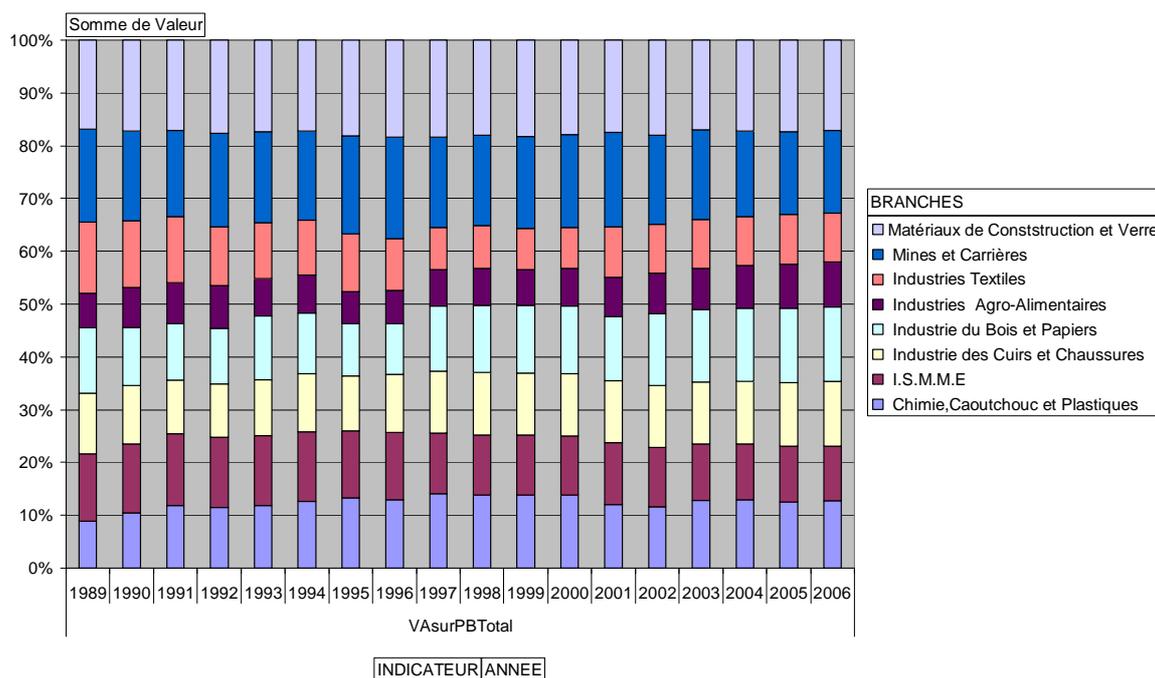
Source : Comptes économiques ONS – diverses années

### *Évolution des principaux indicateurs par branches industrielles et secteurs juridiques*

Les performances du secteur industriel peuvent être analysées à partir de plusieurs indicateurs : coût salarial unitaire, exportations, emploi etc. Il est cependant difficile d'avoir des données désagrégées pour certaines activités, du fait de l'absence de statistiques ainsi que de la non maîtrise du volume d'activité, notamment du secteur privé. Nous nous intéressons particulièrement à l'intensité en valeur ajoutée des activités industrielles, à l'analyse de l'excédent d'exploitation qu'elles dégagent ainsi qu'à leur compétitivité potentielle.

Le calcul du ratio de la valeur ajoutée en rapport avec la production brute nous renseigne sur l'intensité en valeur ajoutée de la production. Un rapport en croissance indique que la production investit des segments à haute valeur ajoutée qui ne sont pas de simples transformations situées à l'extrémité de la chaîne de la production. La figure 6 donne l'évolution de ce rapport dans le temps pour les différentes activités industrielles :

**Figure 6 : Part de la VA dans la production brute par secteur d'activité et année**



On constate que la structure de la production en termes d'intensité de valeur ajoutée s'est peu modifiée tout au long des quinze dernières années. Cette constance de la structure productive traduit l'absence de remontée de filières, la production restant cantonnée soit à une simple transformation de matières premières ou à des industries d'assemblage et de conditionnement. Cette persistance dans l'intensité de valeur ajoutée cache des disparités entre secteurs juridiques. Dans le cas précis des ISMME et de la Chimie, le secteur privé maintient l'intensité en valeur ajoutée de sa production tandis que le secteur public génère de moins en moins de valeur ajoutée par suite de la dégradation de son efficacité productive (tableau 10).

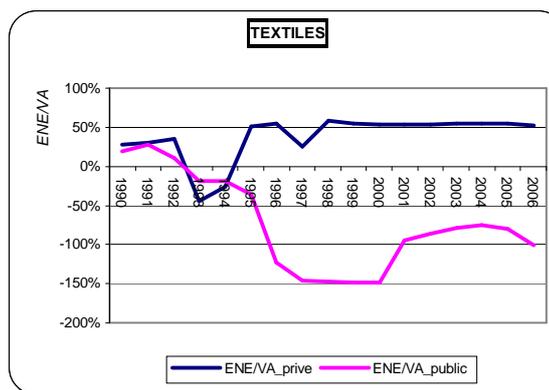
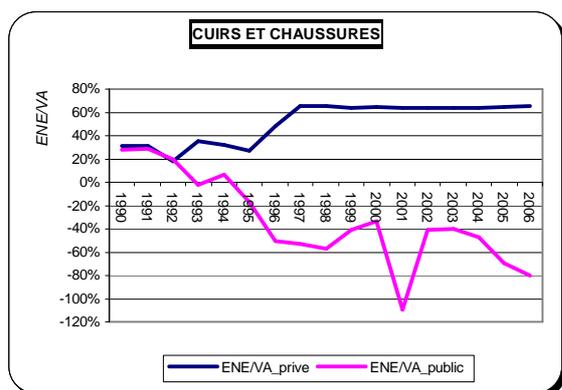
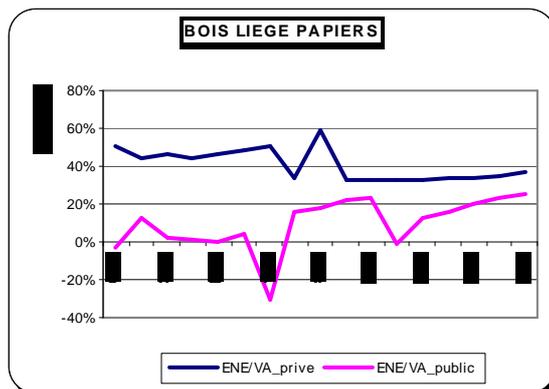
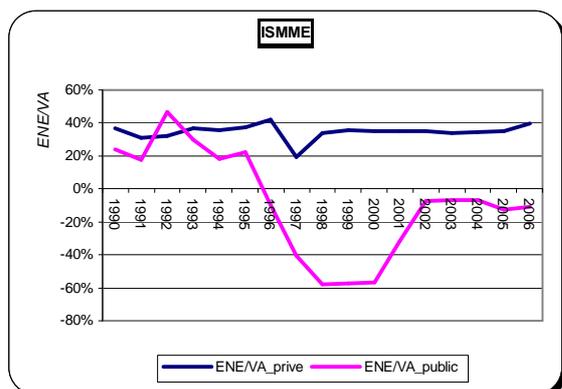
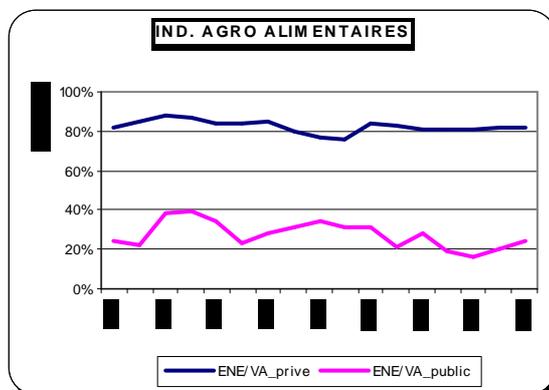
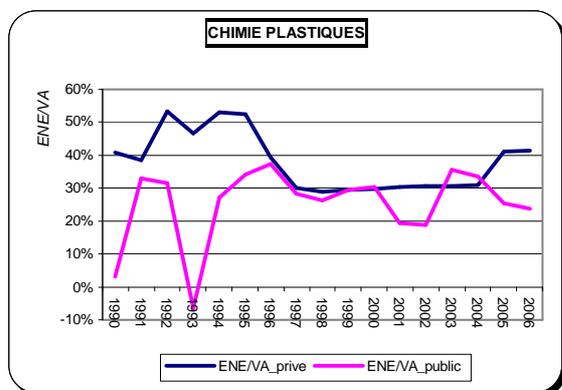
**Tableau 10 : Intensité de la valeur ajoutée selon le secteur juridique (ISMME et Chimie)**

<b><i>ISMME</i></b>	<b>1990</b>	<b>1994</b>	<b>1998</b>	<b>2006</b>
<b>VA/PB privé</b>	0,51	0,44	0,49	0,50
<b>VA/PB public</b>	0,52	0,50	0,37	0,33

<b><i>CHIMIE PLASTIQUE</i></b>	<b>1992</b>	<b>1994</b>	<b>1998</b>	<b>2006</b>
<b>VA/PB privé</b>	0,41	0,38	0,40	0,42
<b>VA/PB public</b>	0,46	0,50	0,47	0,42

Source : Comptes économiques ONS – diverses années

**Figures 7 : Évolution de l'excédent net d'exploitation par branche et secteurs juridiques (1990-2006).**



Source : comptes économiques ONS-diverses années

Le secteur public accumule des pertes considérables dans les branches du textile et de la transformation des cuirs, avec des excédents nets d'exploitation négatifs à hauteur de près de 100% de la valeur ajoutée. Sur l'ensemble des activités, ses performances sont inférieures à celles du privé. Parmi les facteurs qui expliquent ces contre performances financières, l'absence d'investissement ainsi que le départ d'une main d'œuvre qualifiée.

Les performances d'ensemble sont faibles en termes d'excédents nets, mais, ne pouvant réaliser de comparaisons internationales, nous avons observé l'évolution du coût salarial unitaire (approché par le rapport des revenus salariaux sur la production brute) pour approximer l'évolution de la compétitivité dans des différentes branches industrielles.

**Tableau 11 : Part des revenus salariaux dans la production brute (1995-2006)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>public</b>	17,3%	17,0%	17,0%	16,7%	16,2%	16,5%	16,6%	15,5%	16,0%	16,3%	17,0%	16,9%
<b>privé</b>	7,2%	6,1%	7,8%	7,1%	7,7%	5,3%	5,4%	5,7%	5,7%	5,9%	6,1%	6,3%
<b>total</b>	14,9%	14,1%	13,9%	13,1%	12,6%	11,5%	11,3%	10,6%	10,7%	10,8%	11,0%	10,8%

Source : Comptes économiques ONS – diverses années

Les secteurs public et privé n'investissant pas les mêmes activités, la comparaison peut s'avérer trompeuse. On peut néanmoins observer une relative stabilité du coût salarial unitaire dans les deux secteurs au cours des dix dernières années, une compétitivité accrue du secteur privé dont les coûts salariaux sont trois fois inférieurs à ceux du secteur public, et une compétitivité globale qui s'améliore par suite du poids croissant du secteur privé dans l'économie.

Si on désagrège cet indicateur pour observer son évolution par branche d'activité, on constate qu'en 2006, c'est dans le textile et l'agroalimentaire que le privé semble avoir des avantages compétitifs significatifs alors que le public est davantage performant dans les ISMME et le secteur des matériaux de construction.

**Tableau 12 : Part des revenus salariaux dans la production brute par branches et secteurs juridiques en 2006 (%)**

RS/PB (2006)	Chimie Plastiques	I.S.M.M.E	Cuirs et Chaussure	Bois Papiers	Agro-Aliment.	Indus. diverse	Ind. Textiles	Mat. Constr
<b>Privé</b>	14,7	23,5	11,5	21,7	2,7	21,7	9,3	27,2
<b>Public</b>	23,3	17,4	36,0	26,7	12,6	5,9	57,5	21,9

Source : Comptes économiques ONS – diverses années

## 4.4 Industrialisation et marché

### 4.4.1 L'évolution du secteur privé industriel

Si entre 1962 et 1988, bien qu'étatisée, l'économie algérienne a conservé un secteur privé, ces entreprises étaient sous la tutelle étroite de l'administration et leur activité, qui dépendait largement du secteur public, était en grande partie une recherche de rentes ou *rent-seeking* [Dillman, 2000]. La réforme de 1988 visait à favoriser la coordination par le marché en rapprochant progressivement les conditions de l'activité économique dans les secteurs privé et public. Sur le plan légal, il s'agissait, d'une part, de faire converger les statuts juridiques de la propriété privée et étatique (ce qui aurait facilité le processus de privatisation), d'autre part, d'unifier l'environnement institutionnel des entreprises, notamment en modifiant ou supprimant les règles discriminatoires. L'interruption de la réforme, en figeant chaque secteur dans un état transitoire, a bloqué ce processus. D'un côté, le déclin du secteur public<sup>141</sup> n'a pu être enravé ; de l'autre, l'élan amorcé par la légalisation du secteur privé est retombé. La situation de non-droit<sup>142</sup> (corruption, faiblesse des droits de propriété, retour aux interventions discrétionnaires et à l'arbitraire) a favorisé la constitution de puissants monopoles privés ainsi que le déploiement sans précédent de l'informel.

A partir de 1994, la question du secteur privé est vue principalement sous deux aspects : d'une part, la privatisation des EPE, notamment dans le secteur industriel et d'autre part, l'ouverture à la concurrence nationale et étrangère de l'économie, ou plutôt la dérégulation partielle de certains secteurs.

La première mesure autorisant la privatisation d'entreprises publiques est contenue dans la loi de finance 1994, qui prévoit l'ouverture partielle de certaines EPE au capital privé. En 1995, une ordonnance-cadre sur les privatisations est prise avec l'ensemble des partenaires sociaux, ensuite amendée en 1997. Elle prévoit une privatisation graduelle, en commençant par les entreprises locales. Dans le contexte du PAS, ces mesures traduisent l'engagement de l'Algérie auprès du FMI d'assainir et de reconvertir les entreprises publiques, notamment dans le secteur industriel. L'ordonnance 1/04 d'Août 2001 définit comme privatisation toute

---

<sup>141</sup> Le remplacement des Fonds de Participation par des Holdings publics en 1997 n'a pas fondamentalement modifié la donne.

<sup>142</sup> Voir Talahite [2000a].

transaction se traduisant par un transfert de la propriété des EPE (de 1 à 100%) et élargit son champ à tous les domaines d'activité.

En 2002, au moment de la signature de l'accord d'association avec l'UE, l'Algérie s'engage à privatiser en moins de deux ans l'essentiel des 700 entreprises du secteur public. Durant les négociations, elle plaide en vain pour une « atténuation des modalités de déprotection industrielle », qui tiendrait compte de la situation particulière de l'industrie algérienne, encore en « restructuration », mais n'obtient qu'un programme de « mise à niveau » des entreprises, au même titre que les autres pays partenaires. L'engagement pour les privatisations est réitéré à chaque étape du processus d'accession de l'Algérie à l'OMC [Barber, Souam, Talahite, 2008]. En dehors de la privatisation de certaines grandes entreprises menée avec un relatif succès, comme dans le cas de la sidérurgie d'El Hadjar rachetée par l'indien MITTAL STEEL, la réalisation de ce programme, qui dépend pour sa mise en œuvre d'autres réformes (financière, fiscale, droits de propriété), piétine.

La déréglementation d'un secteur comme les télécommunications sera facilitée par l'implantation de nouvelles technologies, directement par le biais d'entreprises privées. Dans ce cas, elle ne se heurte pas encore à des positions acquises. L'ouverture d'un secteur aux entreprises concurrentes – nationales ou étrangères – comme dans le cas des télécommunications et de l'énergie, peut se faire sans procéder d'emblée à la privatisation des entreprises publiques du secteur<sup>143</sup>. Le projet de loi sur les hydrocarbures soumis à l'Assemblée nationale en 2002 visait à ouvrir l'ensemble de l'activité du secteur à la concurrence directe des firmes étrangères, ôtant de fait tout privilège à la compagnie nationale Sonatrach. Il a dû être retiré en janvier 2003, après avoir provoqué un tollé général et déclenché une vaste remise en cause de l'ensemble du processus de privatisations<sup>144</sup>.

Selon un bilan fait en 2007, les principaux secteurs où ont été réalisées des privatisations sont l'agroalimentaire, la sidérurgie et les mines, et les repreneurs sont à plus de 75% d'origine algérienne. Le tableau 13 présente l'évolution annuelle de ces opérations de 2003 à 2007.

---

<sup>143</sup> Il faut toutefois distinguer le cas où une EPE a le monopole dans un secteur (entreprise « historique »), de celui où plusieurs EPE se partageaient déjà un marché. La privatisation est plus facile dans le second cas.

<sup>144</sup> La loi, votée en 2005, continuera à être controversée pour être finalement révisée par décret présidentiel en 2007.

**Tableau 13 : Évolution annuelle des opérations de privatisation entre 2003 et 2007.**

<b>Nombre d'opérations</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Privatisation totale et partielle	6	12	62	75	81
Reprise par les salariés	8	23	29	9	-
Partenariats [J-V]	4	10	4	2	9
Cession d'actifs à des repreneurs privés	2	13	18	30	20
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>113</b>	<b>116</b>	<b>110</b>

*Source : Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement.*

Finalement, plus de 20 ans après le lancement des réformes, on continue de parler en termes de secteurs public/privé, il n'y a eu ni convergence institutionnelle ni unification des règles entre secteurs juridiques, au contraire, l'extension de l'informel a creusé le clivage entre eux.

#### **4.4.2 Une nouvelle stratégie industrielle**

Sans surprise, l'afflux retrouvé des ressources financières, dans un contexte de hausse des revenus des hydrocarbures, marque le retour des industrialistes. Écartés de la décision durant toute la durée de l'ajustement structurel et dans les années qui suivirent, ils reviennent une fois la dette épongée et la rente reconstituée. On peut s'interroger sur cette persistance du projet d'industrialisation, après plus d'une décennie où toute idée de politique industrielle semblait avoir été abandonnée au profit des seuls mécanismes du marché, que les privatisations étaient censées favoriser. S'agit-il d'un simple retour, ou y a-t-il réelle adaptation au nouveau contexte ?

En 2007, une « stratégie industrielle » est mise en place, qui se fixe trois objectifs principaux: accroître la part de l'industrie dans le PIB, diversifier les exportations et l'économie, accroître la contribution de l'industrie à la création d'emploi. Elle prend effectivement acte des transformations qui se sont déroulées depuis les années 80, tant au niveau interne qu'international, et table désormais sur le secteur privé. Dans ce cadre, l'objectif attendu des privatisations est de renforcer le secteur privé pour lui permettre de se constituer comme moteur de l'industrialisation. C'est même à cette condition que l'on envisage leur poursuite. Mais dans ce dispositif, tant la conception de l'industrialisation que celle du secteur privé n'ont pas vraiment évolué, dans le sens où l'une comme l'autre restent fondamentalement soumis au dirigisme étatique.

Dans cette perspective, l'observation de l'évolution de la production industrielle privée et de sa contribution à l'économie depuis le lancement des réformes peut-elle nous donner des

indications sur la capacité de ce secteur à prendre le relais des EPE dans l'industrie ? On peut décomposer ainsi la contribution du secteur industriel privé au PIB hors hydrocarbures :

$$\frac{VA \text{ Secteur industriel privé}}{VA \text{ Global Hors Hydrocarbures}} = \frac{VA \text{ Secteur industriel privé}}{VA \text{ Globale privée}} * \frac{VA \text{ Globale privée}}{VA \text{ Global Hors Hydrocarbures}}$$

Ainsi, l'importance du secteur privé industriel dans l'économie hors hydrocarbures peut s'expliquer à la fois par l'importance du secteur industriel comme récepteur des investissements privés (1<sup>er</sup> terme du membre de droite) et par l'importance prise par le secteur privé dans l'économie nationale (hors hydrocarbures). Le tableau 14 reproduit l'évolution de ces deux indicateurs de 1989 à 2005 :

**Tableau 14 : Décomposition de la contribution de l'industrie privée à la VA de l'économie hors hydrocarbures (%)**

Valeur Ajoutée	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
<b>industrie privée/ totale privé (1)</b>	8,5	8,7	8,2	6,0	4,7	5,0	4,5	4,2	5,0
<b>totale privée /Brute totale HH (2)</b>	59,5	60,6	63,8	62,0	65,3	65,0	66,9	72,1	73,6
<b>industrie prive /Brute totale HH (1)*(2)</b>	5,0	5,3	5,3	3,7	3,1	3,2	3,0	3,0	3,7
Valeur Ajoutée	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
<b>industrie privée/ totale privé (1)</b>	5,8	6,1	6,5	6,4	6,4	6,0	5,8	5,7	
<b>totale privée /Brute totale HH (2)</b>	74,8	78,0	78,8	82,1	83,1	84,7	84,9	89,0	
<b>industrie prive / Brute totale HH (1)*(2)</b>	4,3	4,7	5,1	5,2	5,3	5,1	4,9	5,1	

Source : Comptes économiques ONS – diverses années

Le secteur privé devient dominant dans l'économie hors hydrocarbures, avec une VA passant de 60% à près de 90% de l'économie entre 1989 et 2005. Par contre, la VA industrielle privée dans la VA totale du privé passe de 8,5% en 1989 à 5,7% en 2005, révélant un retrait relatif du secteur privé de l'industrie. On peut donc considérer que le déclin de l'industrie ne relève pas du seul secteur public, et que le privé y contribue également.

Ce constat semble remettre en cause l'idée selon laquelle le déclin de l'industrie serait un phénomène lié à la transition, en premier lieu à la transformation du secteur public.

Il convient toutefois de remarquer que :

- la transformation liée à la transition ne concerne pas seulement le secteur public, elle englobe également le secteur privé ainsi que l'ensemble de leur environnement institutionnel ;
- si la récession liée à la transformation postsocialiste permet d'expliquer le déclin de l'industrie pour les 5 premières années de la transition environ, après, c'est plutôt l'enlisement du processus de réforme qui est en cause ;
- la désindustrialisation observée en Algérie n'est probablement pas un phénomène relevant de la seule transition, elle peut avoir d'autres explications.

Les causes de ce faible attrait relatif des capitaux privés pour l'industrie, à laquelle ils préfèrent les services, le commerce (où le retour sur investissement est rapide) ou le BTP (pour lequel nous avons évoqué l'effet *Dutch Disease*) peuvent être multiples. Les caractéristiques du secteur privé tel que nous l'avons décrit plus haut (constitution de monopoles dans des positions de capture de rentes, notamment dans l'importation, d'une part ; expansion de l'informel de l'autre) ne sont pas favorables à l'investissement industriel. Plus généralement, les mêmes raisons qui sont à l'origine de la faible attractivité de l'industrie pour les IDE (qualité des institutions, climat des affaires, incertitude quant à l'avenir) le sont aussi pour le capital national.

Les industrialistes attendent du secteur privé qu'il prenne le relais de l'État dans l'industrie. Si malgré sa part grandissante dans l'économie, le processus de désindustrialisation se poursuit, il n'y a pas à leurs yeux de raisons de poursuivre les privatisations, et, plus largement, le processus de libéralisation. On retrouve dans cette stratégie la velléité d'instrumentaliser le secteur privé, dans une perspective qui reste fondamentalement dirigiste et interventionniste. Un raisonnement de ce type est probablement à la base des mesures récentes remettant en cause partiellement l'ouverture de l'économie (chapitre VI). Or cette façon de voir est fondée sur une confusion entre marché et secteur privé : ce n'est pas parce que le secteur privé a acquis de l'importance que l'économie s'est libéralisée et que l'on est passé à une coordination par le marché.

Fondamentalement, et malgré le poids relatif croissant du privé (au sein duquel il convient de faire la distinction entre le formel et l'informel) en termes de nombre d'entreprises, d'effectifs d'emploi ou de part dans la valeur ajoutée, sur le plan institutionnel, la place respective des deux secteurs juridiques ainsi que leur relation à l'État n'ont pas radicalement évolué. Le gonflement spontané du secteur privé, selon une logique de rattrapage depuis sa légalisation et du fait du vide laissé par les EPE en déclin, n'a pas suffi à créer une économie de marché. Il n'y a pas eu réellement libéralisation, tout au plus une ouverture extérieure contrôlée.

## **CHAPITRE 5**

### **SOUS-EMPLOI ET RÉGULATION**

### **DU MARCHÉ DU TRAVAIL<sup>145</sup>**

Un des volets importants des réformes concerne les institutions de régulation du marché du travail. Ce chapitre présente un état des lieux du marché du travail et passe en revue son fonctionnement à travers ses institutions et ses performances en termes d'emplois. La première section décrit les grandes tendances du marché du travail et les déterminants, tant du côté de l'offre que de la demande. Dans une deuxième section, nous présentons les institutions du marché du travail et les mécanismes à travers lesquels elles influent sur l'évolution du marché du travail.

#### **5.1 L'évolution du marché du travail**

Il est difficile de décrire l'évolution du marché du travail en Algérie sur le long terme car les statistiques ne sont pas homogènes, entre la période coloniale, la période socialiste et depuis le déclenchement des réformes.

Durant la période coloniale, les statistiques séparaient « européens » et « musulmans ». Dans leur enquête sur le travail et les travailleurs en Algérie, Bourdieu, Darbel, Rivet, Seibel [1963] émettent des réserves sur l'utilisation des catégories d'occupé/inoccupé, actif/inactif et privilégient une méthode qualitative. L'économie coloniale était caractérisée par un sous-emploi structurel de la population musulmane, leur exclusion massive de l'emploi stable et qualifié ainsi que de la protection sociale, l'importance de l'analphabétisme, auxquels s'ajoutaient les ravages de la guerre et de l'exode rural [Benachenhou, 1979]. Cette situation de sous-emploi perdure et s'aggrave même dans les premières années de l'indépendance du fait de la disparition de nombreuses activités avec le départ de la plupart des employeurs européens.

---

<sup>145</sup> Ce chapitre reprend l'essentiel de notre article sur « Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie », Talahite, Bouklia-Hassane [2008c].

C'est avec l'effort de développement, durant la période 1973-1985, que la création de 150 000 emplois par an permet d'amorcer une résorption progressive du chômage. Cependant cet emploi officiel est coûteux. Il masque un phénomène caractéristique des économies socialistes, les effectifs pléthoriques dans les administrations et les entreprises, qui pèsent sur le budget de l'État ainsi que sur la productivité du travail. Officiellement, il n'y a pas de chômage. En réalité, il existe un chômage dissimulé par les statistiques, notamment des jeunes et des femmes, dont une grande partie sont considérés comme inactifs (gonflement de la catégorie des femmes au foyer ainsi que de celle des jeunes inactifs<sup>146</sup>) et qui augmente avec la croissance démographique (figure 7). Devenant de plus en plus visible, notamment parce qu'il touche désormais une population passée par le système scolaire, un certain niveau de chômage commence à être reconnu dans la deuxième moitié des années 1980. Les difficultés de rentabilisation des investissements réalisés, auxquelles viennent s'ajouter les effets de la baisse brutale du prix du pétrole en 1985-86, rendent de plus en plus difficile le maintien artificiel du plein-emploi.

La dissimulation d'un autre phénomène par les statistiques durant la période socialiste, l'économie informelle [Henni, 1991], fait que lorsqu'il commence à être comptabilisé, le chômage atteint très vite des sommets. Il faudra attendre 2004 pour voir le secteur informel pris partiellement en compte par les statistiques, ce qui se traduira par une diminution du taux de chômage.

Les années 90 sont marquées par un accroissement continu du taux de chômage. En 1995, il franchit brutalement un nouveau palier et atteint pour la première fois la barre des deux millions de personnes. Entre 1990 et 1997, son niveau a doublé, faisant de l'Algérie, avec un taux dépassant 20% de la population active, l'un des pays au monde, à revenu par tête similaire, les plus touchés par le chômage<sup>147</sup>. Sa persistance en fait désormais une caractéristique structurelle de l'économie algérienne.

Les facteurs explicatifs de cette hausse sont à rechercher tant du côté de l'offre que de la demande de travail. Du côté de l'offre, on trouve sans surprise la croissance démographique ainsi qu'un taux de participation à la hausse du fait notamment de l'amélioration du niveau

---

<sup>146</sup> Il s'agit notamment de jeunes hommes qui, sortis du système scolaire mais n'ayant pas encore fait leur service militaire, ne pouvaient prétendre à un emploi, et étaient dès lors considérés comme inactifs.

<sup>147</sup> Il faut néanmoins prendre avec précaution les comparaisons internationales du fait des différences de méthode de mesure des indicateurs de la population active et de l'emploi. Les données que nous utiliserons proviennent essentiellement des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat en Algérie (1977-1987-1997), des enquêtes sur la main d'œuvre (MOD) et des enquêtes emploi chômage de l'Office National des Statistiques (ONS).

d'éducation, en particulier de la population féminine. Néanmoins, les facteurs démographiques et culturels ont évolué de façon monotone et ne peuvent de ce fait expliquer pleinement les retournements et les ruptures dans le trend de croissance du chômage. Du côté de la demande, la hausse brutale du taux de chômage dans les années 1990 est surtout la manifestation de la récession qui frappe l'économie : de 1993 à 2002, la croissance du PIB a été de 2,3% alors qu'à la même période la population active croissait de 3,4%. Mais si la récession liée à la transformation postsocialiste peut expliquer la hausse dans les 5 premières années après le début de la transition (jusqu'en 1994 environ), ensuite, il faut plutôt regarder du côté de l'enlisement des réformes, notamment celui du processus de privatisation, qui aggrave la désindustrialisation. A cela s'ajoutent les effets sur le marché du travail caractéristiques d'une économie mono-exportatrice d'hydrocarbures<sup>148</sup>.

Les causes de ce sous-emploi peuvent être recherchées dans la nature des institutions qui régulent le marché du travail. Des analyses tant théoriques qu'empiriques se proposent d'établir, d'une façon plus ou moins significative, un lien causal entre la nature des institutions du marché du travail et les performances nationales en matière d'emploi [Nickell et Layard, 1999]. Cependant, un chômage important favorise la formation d'un emploi informel, lequel accroît la permissivité des règles et réduit l'«élasticité» de l'emploi par rapport au degré de flexibilité des institutions. Dans ce cas, les mesures institutionnelles en vue d'agir sur les performances du marché du travail se résolvent en un découplage entre la régulation *de jure* et la régulation *de facto* [Rama et Artecona, 2002]. La régulation *de facto* du marché du travail est elle même dominée par la logique de faible croissance et l'importance du chômage que celle-ci génère.

### 5.1.1 L'offre de travail

L'évolution de la population active dépend de la population en âge légal de travailler et du taux de participation<sup>149</sup>. La population active en pourcentage de la population totale se décompose en effet en :

$$\text{Pop. active/pop totale} = (\text{pop. en âge de travail/pop totale}) * \text{taux de participation} \quad (1)$$

Dans le membre de droite de la relation (1) le premier terme représente les facteurs

---

<sup>148</sup> Voir Ross [2008] pour l'emploi féminin.

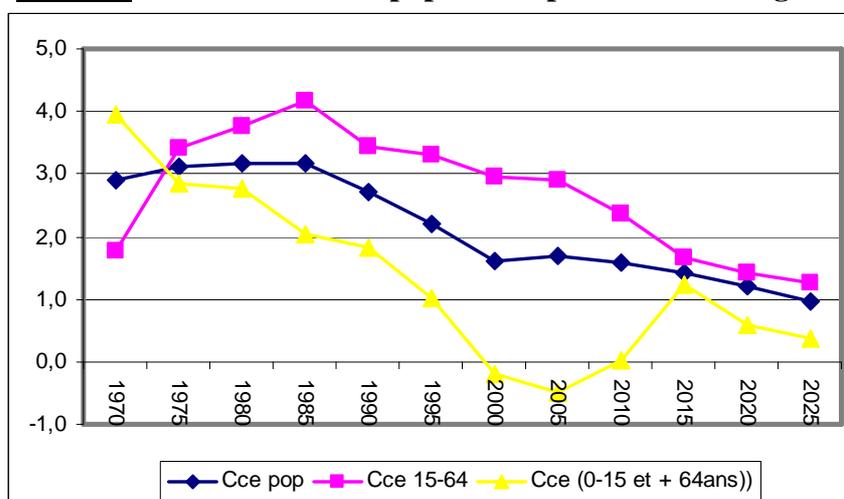
<sup>149</sup> Le taux de participation est la part de la population active dans la population en âge de travailler.

démographiques tandis que le deuxième se rapporte aux facteurs sociaux et culturels qui déterminent l'insertion dans le monde du travail de la population en âge légal de travailler.

### *Les facteurs démographiques*

Le rythme de croissance de la population algérienne, qui fut parmi les plus élevés au monde, atteignant une moyenne de 3,1% dans les années 75-85, a connu ensuite une forte décélération, passant à 1,6% entre 1995 et 2005. Les taux de fécondité et de mortalité (notamment infantile) ont décliné du fait de l'amélioration des conditions sanitaires, la diffusion de la contraception, le recul de l'âge du mariage<sup>150</sup>, mais cette diminution se réalise en déphasage et à des rythmes différents. Bien que l'Algérie passe d'une situation de taux de natalité et de mortalité élevés à des taux bien plus faibles, cette transition démographique – à la fois tardive et exceptionnellement rapide par rapport à celle observée dans l'ensemble des pays de la région MENA<sup>151</sup> - s'accompagne d'une croissance de la population en âge de travailler plus forte que celle des catégories dépendantes de la population (âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans)<sup>152</sup>.

**Figure 8 : Croissance de la population par tranches d'âge**



La question reste cependant posée de savoir dans quelle mesure ces évolutions sont durables.

<sup>150</sup> Ces mutations ne traduisent pas que des améliorations. Ainsi le recul significatif de l'âge au mariage, dont résulte une importante baisse du taux de fertilité, est lié au chômage des jeunes ainsi qu'à la pénurie de logement.

<sup>151</sup> [Courbage, 1999, 2002, 2003]. L'indice synthétique de fécondité, de 7,4 entre 1966-77, tombe à 4,8 en 1987 et 2,7 en 1998 [RGPH]. De 2003 à 2004, il chute de 2,55 à 1,92 et 1,86 en 2007 (CIA World Factbook).

<sup>152</sup> Nous utilisons les statistiques des Nations-Unies [2002]. Notons qu'à la suite de la publication des résultats du recensement de 1998 il apparut que la croissance de la population algérienne avait été largement surestimée dans les précédentes publications des NU qui ont dû, en 2002, ramener à 42,7 millions leur projection pour 2025, chiffre dès lors très proche des 42,0 millions (43,1 millions selon un scénario de déclin plus lent) auxquels aboutissaient les calculs de l'INED [Courbage, 1999].

En effet, l'expression « transition démographique » renvoie à un phénomène irréversible censé se produire dans toutes les sociétés ayant atteint un niveau donné de développement.

Outre le problème que pose l'application d'un modèle démographique unique lié au développement, la nature de cette transition démographique dans la région MENA en général, et en Algérie en particulier, fait débat parmi les démographes. Certains voient dans la baisse de la rente pétrolière un facteur déterminant dans son déclenchement, reléguant au second plan les autres facteurs. Si tel était le cas, on peut supposer qu'une reconstitution de la rente – et c'est bien ce qui se passe avec la hausse quasi-continue des cours dans les années 2000 – pourrait avoir des effets sur la démographie et infléchir la transition.

**Tableau 15 : Évolution de la croissance démographique 1989-2008**

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>Population (en milliers)</b>	21863	22512	23139	23783	24409	25022	25643	26271	26894	27496	28060	28566
<b>Taux de croissance démographique</b>	3,3%	3,0%	2,8%	2,8%	2,6%	2,5%	2,5%	2,5%	2,4%	2,2%	2,0%	1,8%
Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Population (en milliers)</b>	29045	29507	29965	30416	30879	31357	31848	32364	32906	33481	34096	34722
<b>Taux de Croissance démographique</b>	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,8%	1,8%

Source ONS 2008

On observe d'ailleurs une certaine reprise de la croissance démographique depuis 2003. L'excédent naturel - différence entre les naissances et les décès totaux - qui est passé de 449.000 en 2000 à 634.000 en 2007- a accéléré la croissance annuelle de la population qui est passée de 1,5% en à 1,9% entre 2000 et 2007.

Un autre facteur qui aurait pu également jouer dans cette baisse exceptionnelle du taux de croissance démographique jusqu'à un minimum historique de 1,5% pour les années 2000-2002, réside dans les effets, directs ou indirects, de la guerre civile qui a dévasté le pays durant la période 1992-2004<sup>153</sup> et dont le bilan en termes de pertes en vies humaines, de déplacements de populations, d'exil à l'étranger, reste à établir.

Toujours est-il que cette transition, avec la modification de la structure par âge de la population qu'elle entraîne, aura plusieurs conséquences sur la configuration du marché du

<sup>153</sup> En 2004, la loi de Concorde nationale, sans réussir à mettre fin à la violence, transforme la guerre civile en « conflit de basse intensité ».

travail. Ainsi le ratio de dépendance (rapport entre la population dépendante et la population en âge de travailler) passe de plus de 100 en 1970 à moins de 60 en 2005 et continuera à décroître jusqu'en 2020-2030 (tableau 16).

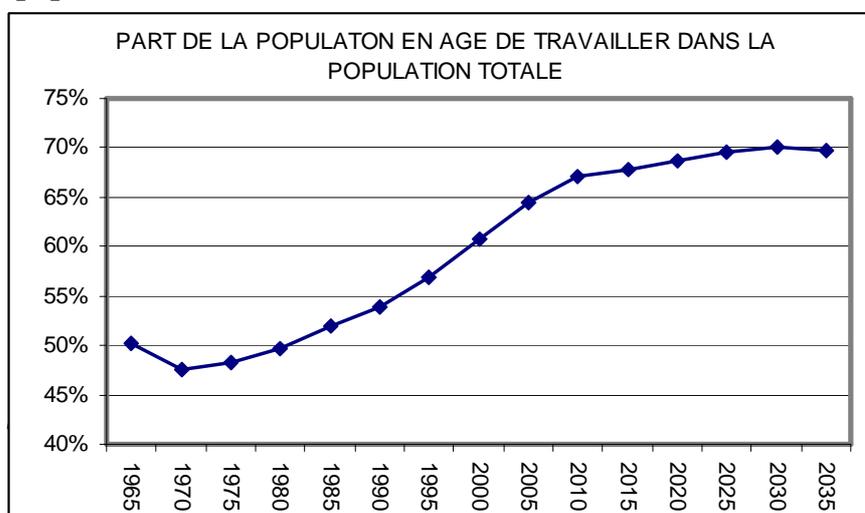
**Tableau 16 : Évolution du taux de dépendance**

Année	1965	1970	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2025
Taux de dépendance	99	110	102	85	65	55	49	48	46	44

Source: World Population Prospect Nations unies [2002]

Par ailleurs, la population en âge de travailler continue de représenter une part croissante de la population totale, malgré un taux de croissance en baisse. Passé de 4,2% de 1980 à 1985 à 2,9% de 2000 à 2004, il reste néanmoins depuis 1970 constamment supérieur au rythme de croissance de la population totale. On estime qu'à partir de 2010 la population en âge de travailler se stabilisera sur plusieurs années entre 67 et 70% de la population totale.

**Figure 9 : Part de la population en âge de travailler dans la population totale**



Ainsi le premier terme de la relation (1), qui représente les facteurs démographiques, est croissant. Mais cette augmentation des ressources humaines, déterminant essentiel de la croissance potentielle, peut constituer une source de pauvreté par la pression sur le chômage qu'elle engendre lorsque la croissance effective est loin de son niveau potentiel.

### *Les facteurs sociaux et culturels*

Le taux de participation, deuxième terme de la relation (1), se rapporte aux facteurs sociaux et culturels déterminant l'insertion de la population en âge légal de travailler dans le monde du travail. Il dépend également du niveau de chômage car un taux de chômage élevé peut dissuader les individus de rechercher activement un emploi. Le taux de participation global (tableau 17) passe de 42% à près de 49% entre les recensements de la population de 1977 et 1998, pour se stabiliser autour de 40% sur les périodes récentes. Là encore, il faut rester prudent dans les comparaisons intertemporelles du fait des changements intervenus dans la définition des catégories de population.

**Tableau 17 : Évolution des taux de participation (%)**

	1966	1977	1987	1998	2003	2004	2005
<b>Taux de participation</b>	45,8	42,1	47,0	48,8	39,8	42,1	41,0
<b>dont Masculin</b>	89,1	81,5	85,1	80,1	/	/	69,2
<b>Féminin</b>	3,8	5,4	8,7	17,0	15	/	12,4
<b>Contribution des femmes au taux de participation</b>	4,2	6,4	9,2	17,4	18,8	/	15,1

*Source : ONS, RGPH 66-77-87-98 et diverses années*

Cette tendance à la hausse jusqu'en 1998 résulte de l'augmentation du taux de participation de la population féminine au cours des deux dernières décennies. Il passe de moins de 5,5% en 1977 à près de 17% en 1998. Par contre, le taux de participation des hommes se stabilise autour de 80% après avoir atteint 85% lors du recensement de 1987. Cette évolution différenciée nous semble s'expliquer par l'effet non linéaire qu'exerce le niveau d'éducation sur la participation au marché du travail. Le tableau 18 reporte l'évolution du nombre moyen d'années d'étude en Algérie depuis 1960 :

**Tableau 18 : Évolution du nombre d'années d'études suivant les paliers**

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1999
<b>Primaire</b>	0,8	0,8	1,2	1,5	1,9	2,4	2,8	3,1	3,5
<b>Secondaire</b>	0,1	0,2	0,4	0,5	0,7	0,9	1,4	1,5	1,7
<b>Supérieur</b>	0,01	0,01	0,01	0,02	0,05	0,07	0,1	0,1	0,2
<b>Total</b>	0,9	1,04	1,5	2,0	2,7	3,5	4,3	4,8	5,4

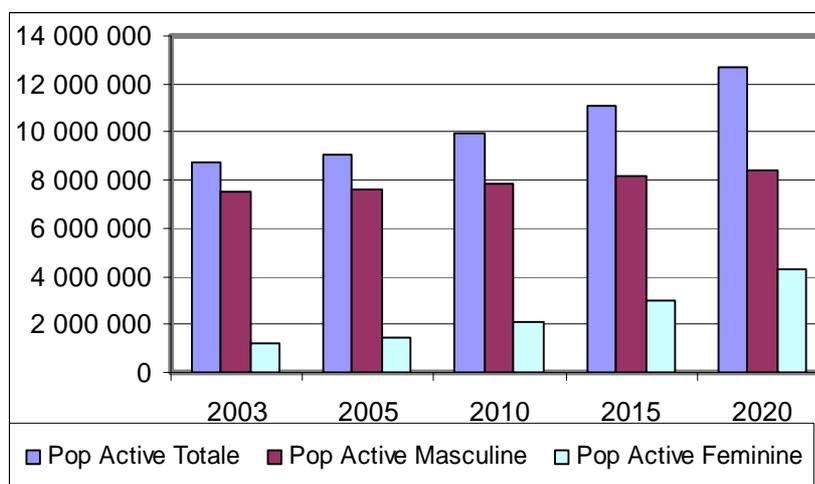
*Source : Barro R. et J.W. Lee [2000]*

Grâce à l'effort de scolarisation, le nombre moyen d'années d'étude est passé de 1,5 à 5,4 ans entre 1970 et 1999. On s'attend à ce que cette généralisation de l'éducation, notamment dans le palier du secondaire, en incitant les jeunes à poursuivre les études et ne pas se porter sur le marché du travail, affecte à la baisse le taux de participation des 15-25 ans. Par contre, le niveau d'éducation aura une incidence positive sur le taux de participation de la population entre 25 et 30 ans. Globalement, ces deux effets opposés semblent avoir joué et on ne note pas de corrélation sensible entre l'évolution du niveau d'éducation et la participation de la population masculine au marché du travail.

Cependant, à côté de cet 'effet-structure', le niveau d'éducation exerce une influence positive forte sur la participation des catégories sociales auparavant largement en marge du marché du travail. Cet effet non linéaire du niveau d'instruction s'observe ainsi dans le cas de la population féminine dont la participation augmente fortement avec le niveau d'instruction. Malgré cette évolution substantielle, le *gap gender* reste élevé comparé aux taux féminins d'activité observés dans d'autres pays de la région. Cette augmentation de la participation féminine, signe d'une plus grande insertion des femmes dans l'activité sociale et le monde du travail, constitue un défi pour l'Algérie car elle annonce une augmentation de la population active qui viendra accentuer les pressions sur le marché du travail.

La baisse considérable du taux de participation observée sur la période récente serait, par contre, liée à la persistance du chômage qui découragerait la population à rechercher un emploi, du moins dans le secteur formel.

**Figure 10 : Évolution projetée de la population active par sexe**



Au total, le taux moyen d'activité (population active/population totale) est passé, entre les recensements de 1987 et 1998, de 23,6 % à 27,9 %. La figure 10 reproduit l'évolution projetée de la population active par sexe sur la période 2005/2020, sous l'hypothèse d'un maintien du trend de participation par sexe sur la période 1987/1998.

## 5.1.2 La demande de travail

### *Évolution intersectorielle de l'emploi*

A partir de 1979 la dynamique intersectorielle de l'emploi est marquée par le déclin puis l'effondrement de l'industrie et, à un degré moindre, du BTP. L'industrie, l'un des secteurs moteurs de la croissance durant les années 70, perd son rôle de pourvoyeur d'emplois. Alors que, avec un taux de croissance de l'emploi de près de 11% par an, il participait entre 1967 et 1978 à près de 20% du total des emplois créés hors agriculture, il enregistre à partir de 1993 des pertes significatives, au rythme moyen annuel de 0,6% jusqu'en 2002.

**Tableau 19 : Taux de croissance annuel moyen de l'emploi par secteur et contribution à l'emploi total hors agriculture (%)**

Secteurs		1967/78	1978/86	1986/93	1993/00	2000/04
Industrie	Croissance de l'emploi par périodes	10,7	4,5	1,1	-1,2	1,2
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	18,0	18,9	18,3	14,4	12,6
BTP	Croissance de l'emploi par périodes	17,0	7,1	-1,6	2,4	5,9
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	14,7	22,4	19,7	20,2	21,4
Transport et communications	Croissance de l'emploi par périodes	7,7	4,3	5,7	/	/
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	6,4	6,1	6,0	/	/
Commerce et Services	Croissance de l'emploi par périodes	2,7	4,7	6,2	3,1	6,1
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	28,6	21,9	20,2	27,7	29,5
Administration	Croissance de l'emploi par périodes	5,7	6,5	3,0	3,1	1,2
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	32,3	30,7	35,8	37,8	36,5
Économie hors Agriculture	Croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie hors agriculture	7,3	5,7	1,9	2,3	3,6

*Calculé à partir de ONS et FMI diverses années; depuis 1993, commerce et transports sont intégrés dans un même secteur.*

L'agriculture connaît une régression entre 1966 et 1977, avec une baisse de 170 000 emplois. Sa contribution à l'emploi total, qui était de près de 50% en 1967, n'est plus que de 18% en 1987. Elle renoue avec la création d'emplois à la suite de la redistribution des terres à partir de 1987, puis en 2000-2002 le lancement d'un programme de développement agricole

(PNDA) permet la création de 250 000 emplois agricoles.

On relève enfin l'importance de l'emploi dans l'administration, dont la contribution au total des emplois créés s'est constamment située au dessus de 30%.

### *La segmentation du marché du travail*

Plusieurs segments structurent le marché du travail : un secteur rural englobant la quasi-totalité de l'emploi agricole ; un secteur urbain, lui même constitué d'un secteur urbain informel où l'emploi est caractérisé par une grande flexibilité mais aussi une grande précarité des conditions de travail ; un secteur formel à la fois public et privé et qui est *de jure* soumis à la législation du travail [Agenor *et al.*, 2004].

L'emploi dans le secteur rural représente une part non négligeable de la demande totale de travail. Alors qu'en 1977 il occupait 72,2 % de la main d'œuvre totale, dont près de la moitié provenant de l'agriculture, sa contribution décline pour ne plus se situer qu'à 42% en 2003. Le flux migratoire massif vers les agglomérations urbaines, lié notamment à la relative qualité des infrastructures sociales et la perspective de salaires plus élevés, va exacerber les tensions sur le marché du travail et aggraver le chômage dans le secteur formel.

L'emploi informel se développe dans les années 1990, à la faveur de la flexibilisation du marché du travail, du déclin du secteur public et de la réduction des sureffectifs autorisée par la nouvelle législation (compression des personnels absorbés ensuite par le secteur informel, non paiement des salaires incitant les ouvriers à rechercher *on job* des activités informelles etc.). Évalué à 58000 en 1990 il a doublé en moins de dix ans. Il représente en 2002, 36,5% de l'emploi hors agriculture et 39% de l'emploi urbain. Un segment important du marché du travail échappe ainsi aux institutions formelles. Il faut toutefois noter le flou dans la composition de cet emploi, estimé depuis 1995 comme résidu<sup>154</sup>.

Dans le secteur formel, l'emploi public a été dominant au cours des années 70 et 80, dans un contexte non-concurrentiel. Le secteur étatique, employait près de 65% de la main d'œuvre totale en 1987 [CNES, 2004) mais d'importants sureffectifs étaient maintenus au sein des

---

<sup>154</sup> « (...) à partir des années 1990, les services du Plan intègrent dans leur estimation annuelle de l'emploi, le secteur informel sans qu'il soit ventilé par secteur d'activité (...) de la manière suivante : une estimation de la population active à partir des données démographiques ; une estimation de l'emploi structuré à partir des bilans provenant de différentes sources administratives ; une estimation du taux de chômage à partir d'une équation d'ajustement économétrique avec la croissance du PIB (en supposant implicitement que la production du secteur informel y est incluse dans sa totalité) ; par solde on obtient une estimation de l'emploi non structuré où on retrouve aussi bien les appelés du contingent, les travailleurs à domicile que l'emploi informel (...). La polémique entretenue autour de ces estimations a conduit les services du Plan à changer la dénomination pour parler de Formes Particulière d'Emploi (FPE) » [Hammouda, 2006]. Ces chiffres ont été repris par le FMI sous l'appellation *Work at home*, « *which includes the military and irregular employment* ».

entreprises publiques, soumises à une contrainte budgétaire « douce ». Les réformes économiques remettront en question ce « chômage sur le lieu du travail » [Kornai, 1994]. Amené à procéder à des compressions de personnels, le secteur public perd sa prépondérance dans la création d'emplois. Malgré l'assistance financière du Trésor public aux entreprises publiques en difficulté afin, notamment, de préserver l'emploi, 360 000 postes sont perdus, selon le CNES, entre 1994 et 1998.

### *Le chômage*

L'économie algérienne n'a pu absorber rapidement les chocs adverses subis au cours des années 80 comme le montre l'évolution du taux de chômage (tableau 20). Cette hausse du chômage a affecté différemment les catégories sociales et les segments du marché du travail. Le chômage concerne de façon prédominante les jeunes et à la recherche du premier emploi. En 2003, près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans et près de 73% moins de 30 ans, dont 63% sont à la recherche d'un premier emploi. Cette situation, lorsqu'elle perdure, entraîne une exclusion sociale, porte ouverte sur les activités informelles et illégales, une perte de confiance dans les institutions ainsi qu'une érosion du capital humain et social.

**Tableau 20 : Évolution du taux de chômage (%)**

1966	1978	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1990	1991	1992	1993
32,9	22	16,3	13,1	8,7	9,7	21,4	18,1	19,7	21,2	23,8	23,2
1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
24,4	28,1	28,0	28,0	28,0	29,2	29,5	27,3	25,9	23,7	17,7	15,3

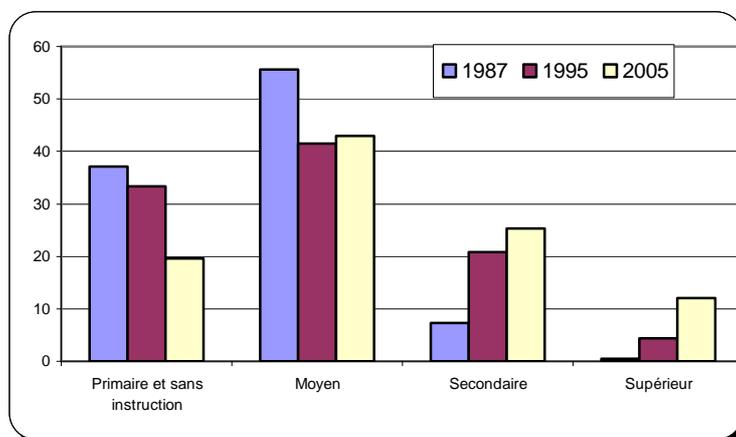
Source : ONS, RGPH et MOD diverses années

La participation des femmes au marché du travail a connu, une progression significative, atteignant 15% de la population totale féminine en âge de travailler en 2003<sup>155</sup>. Mais la population active féminine est plus vulnérable en période de récession. Bien qu'elle ait connu durant les années 70 et 80 des taux de chômage sensiblement inférieurs aux taux masculins, cette tendance s'inverse au cours des années 2000 où la persistance du chômage finit par affecter davantage les femmes que les hommes. En 2005, il atteint plus de 17,5% de la population active féminine soit deux points de plus que le taux national.

<sup>155</sup> Cette tendance à la hausse semble cependant se retourner sur la période suivante puisque les enquêtes emploi et chômage indiquent une baisse de la population féminine active entre 2001 et 2005.

## *L'inadéquation des qualifications*

**Figure 11 : Évolution du chômage selon le niveau d'instruction**



Sources : Enquête sur les niveaux de vie (LSMS/ONS/1995) ; RGPH 198, ONS ; CNES 2004

On observe que le chômage diminue pour les populations non ou faiblement qualifiées au moment où celui des diplômés (du supérieur et du secondaire) augmente (figure 11).

Ceci révèle une accentuation de l'inadéquation (*mismatching*) entre les qualifications et la demande exprimée par les entreprises et les administrations. Le système d'éducation et de formation se déconnecte de plus en plus du marché du travail, lequel absorbe plus facilement les demandeurs non qualifiés. Cette situation a plusieurs conséquences négatives :

- elle entraîne un gaspillage de ressources car un investissement en éducation a été réalisé, financé en grande partie par l'État, sans que le capital humain constitué ne soit utilisé et ne contribue à la croissance<sup>156</sup> ;
- sachant la forte probabilité de ne pas valoriser cet investissement, le jeune n'est pas incité à investir dans son éducation et préfère dédier son temps au travail (formel ou informel), ce qui limite l'accumulation du capital humain par l'éducation, dans une économie où celui-ci est rare et constitue une externalité positive [Lucas, 1990 ; Azariadis et Drazen, 1990] ;
- ces anticipations pessimistes, lorsqu'elles sont auto-réalisatrices, conduisent l'économie, par une désaccumulation du capital humain, vers une trappe de sous-développement. Ceci peut

<sup>156</sup> Il importe cependant de souligner que l'éducation n'est pas soumise exclusivement à des objectifs économiques et qu'elle remplit aussi d'autres fonctions dans la société.

justifier, dans une certaine mesure, le rôle de l'État, comme *employeur en dernier ressort des diplômés*.

## **5.2 La régulation institutionnelle du marché du travail et ses limites**

La création d'emplois peut être limitée par deux contraintes :

- une contrainte institutionnelle lorsque les institutions de régulation du marché du travail introduisent des distorsions dans l'allocation des ressources défavorables à l'investissement,
- une contrainte de croissance lorsque celle-ci ne permet pas une création d'emplois suffisante pour absorber la demande croissante sur le marché du travail.

Le fonctionnement et les performances du marché du travail dans l'Algérie des décennies 1960-80 sont indissociables du modèle économique adopté après l'indépendance. Garantir un emploi et un revenu décent à la population, alphabétiser et scolariser, autant d'actions qui faisaient partie des objectifs déclarés du mouvement de libération nationale et du gouvernement à l'indépendance. Après une brève expérience autogestionnaire, le système mis en place se stabilise autour de l'entreprise publique qui devient l'institution pivot d'une gestion planifiée de la force de travail. Chaque entreprise est un compartiment de l'État central. Le secteur privé, même s'il ne disparaît pas totalement, reste marginal et dépendant de l'État, lequel, omniprésent, devient le premier employeur, le premier investisseur, le premier producteur et génère une masse importante d'emplois au sein des entreprises publiques et de l'administration. La relation de travail, hors agriculture et Administration, est régie par le Statut Général des Travailleurs. Ce modèle s'essouffle dès le premier choc pétrolier et, à la fin des années 80, des réformes institutionnelles du marché du travail sont initiées. Cependant, la tendance au déclin économique s'est poursuivie jusqu'aux débuts des années 2000 avec un niveau de chômage atteignant, en 2003, près de 24% de la population active.

### **5.2.1 La réforme des institutions du marché du travail**

Le marché du travail est marqué, jusqu'aux années 1990, par de fortes rigidités avec notamment une interférence ouverte du politique dans le champ syndical, une grille de rémunération qui fixe les salaires et les primes dans le secteur public (SGT et institution des Primes de Rendement Individuel et Collectif) ainsi qu'une réglementation des licenciements

en vue de la protection de l'emploi. Une nouvelle législation, introduite en plusieurs étapes à partir du début des réformes (lois de 1990 ; 1994 ; 1997), vise plus de flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail, dans le but déclaré d'atténuer la sévérité du chômage. A l'exception du salaire minimum garanti, l'État se désengage des négociations salariales au profit de l'institution de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche. La protection de l'emploi est réduite par un assouplissement des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps partiel). Enfin, le droit à la syndicalisation, la liberté syndicale et le droit de grève sont reconnus par la loi. Un cadre d'accompagnement institutionnel est progressivement mis en place en vue d'améliorer les performances de la fonction de *matching* (mise en place de l'Agence Nationale de l'Emploi et de la main d'œuvre, ANEMO), de promouvoir les politiques actives de l'emploi (Agence de Développement Social, ADS), l'investissement et l'emploi des jeunes (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, ANSEJ) ainsi que des subventions à l'investissement (Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, ANGEM, et Agence Nationale de Développement de l'Investissement, ANDI).

### ***Déprotection de l'emploi et politiques d'accompagnement***

Cette nouvelle législation reconnaît l'autonomie de l'entreprise dans la décision de licenciement économique (individuel ou par compression d'effectifs). Les contraintes législatives et administratives aux licenciements sont supprimées.

Comment le niveau de la protection de l'emploi affecte-t-il le fonctionnement du marché du travail ? L'effet global de la protection de l'emploi sur l'évolution du *niveau* de chômage est ambigu [Blanchard et Tirole, 2003]. D'un côté, en limitant la capacité des entreprises à licencier, par des taxes de licenciement élevées, la protection légale de l'emploi réduit l'intensité des flux de sorties du marché du travail. Le taux de perte d'emplois tend ainsi à diminuer. Mais d'un autre côté, un coût élevé de licenciement réduit également les flux d'entrée et donc la création d'emplois. Par ailleurs, la protection allonge la *durée* du chômage, du fait de la faible mobilité (réduction des flux d'entrée et de sortie) qui fige le marché de l'emploi. Dès lors, l'ajustement à des chocs de demande ou à des changements technologiques est lent, entraînant une perte de compétitivité des entreprises<sup>157</sup>. Enfin, et comme le notent Agenor et Aynaoui [2003], les coûts d'ajustement liés à protection de l'emploi amène les

---

<sup>157</sup> La faible mobilité de la force de travail en Algérie n'est pas exclusivement liée à la protection de l'emploi mais résulte également de facteurs comme la pénurie de logement, l'insuffisance des moyens de transports, l'attractivité inégale des régions, etc.

entreprises, en présence d'asymétrie de l'information sur le marché du travail, à ne pas s'adresser aux agences de l'emploi pour le recrutement des personnels, mais à avoir recours à des relations informelles et des contacts personnels qui révèlent probablement mieux les caractéristiques des demandeurs d'emplois, ce qui serait un facteur explicatif de la faible contribution de l'ANEMO au placement de la population occupée (moins de 5%) avec toutes les conséquences de *mismatching* que cela entraîne. Toutefois, les mesures de flexibilisation ont à leur tour un coût social en termes de remise en cause des acquis sociaux et de protection sociale. Elles peuvent être la source d'une précarisation de l'emploi par l'augmentation du chômage de courte durée, et d'une instabilité des revenus face aux chocs adverses. De plus, elles n'incitent pas à entretenir une relation stable entre employeurs et employés (dans le domaine de la formation et de l'innovation notamment. Pour pallier ces effets négatifs, un système d'accompagnement passif d'assurance chômage a été instauré et un *mix* de filet social et de mesures de compensation a été mis en œuvre pour accompagner la compression des effectifs. Par ailleurs, un programme multiforme de politiques actives de l'emploi a été mis en place.

L'assurance-chômage vise à assurer une protection relative du travailleur en situation de chômage économique en réduisant l'incertitude sur son revenu futur, exacerbée durant la période de transition. Cependant, elle a également pour effet d'inhiber l'effort de recherche d'emploi du bénéficiaire. En fait, elle peut être incitative par un *design* approprié. Le montant des indemnités perçues par le chômeur éligible à cette assurance est dégressif, passant de 100% du salaire de référence durant le premier trimestre à successivement 80%, 60% et 50% durant les trois trimestres suivants<sup>158</sup>. Cette structure décroissante des indemnités devant inciter le bénéficiaire à intensifier sa recherche d'emploi au cours du temps. Ce dispositif est complété par l'instauration de la retraite anticipée.

Les politiques actives sont l'autre volet de la politique d'accompagnement de ces réformes institutionnelles. Elles regroupent l'ensemble des dispositifs visant soit à inciter le travailleur au chômage et le jeune à la recherche du premier emploi à créer leur propre entreprise, soit à leur permettre d'occuper un emploi temporaire en attendant une réinsertion dans le marché du travail. Par rapport aux politiques de redistribution passive, ces dispositifs ont l'avantage, en évitant d'exclure le chômeur du monde du travail, de réduire le coût psychologique du chômage ainsi que celui de l'obsolescence du capital humain pour la main- d'œuvre qualifiée.

---

<sup>158</sup> Le financement de la Caisse repose sur une taxe de 1,75% sur le salaire imposable (1,25% à la charge de l'entreprise et 0,5% du salarié) et de droits d'ouverture (80% du salaire par mois par année d'ancienneté avec un maximum de 12 mois) versés par l'entreprise à la Caisse d'Assurance pour tout travailleur licencié.

Plusieurs dispositifs ont ainsi été expérimentés pour tenter de réduire à court terme le chômage, en particulier celui des jeunes.

**Tableau 21 : Politiques actives et création d'emplois**

<b>Année</b>	<b>Emplois d'attente ESIL, IAIG, CPE, TUP-HIMO</b>	<b>Création d'activité micro entreprises micro crédits</b>	<b>Total</b>
<b>2000</b>	220 013	<b>29831</b>	249 844
<b>2001</b>	241 787	<b>27854</b>	269 641
<b>2002</b>	251 355	<b>43157</b>	294 512
<b>2003</b>	264 463	<b>14771</b>	279 234
<b>2004</b>	320 580	<b>19077</b>	339 657
<b>2005</b>	303 342	<b>35292</b>	338 634

*Calculs d'après sources diverses*

Le tableau 21 récapitule les emplois créés dans le cadre de ces politiques actives : incitations au recrutement par les entreprises<sup>159</sup>, aide à la création d'entreprises<sup>160</sup>, travaux d'intérêt collectif et dispositifs publics de lutte contre la pauvreté<sup>161</sup>. L'ensemble de ces dispositifs a créé en moyenne depuis 2000 près de 300.000 emplois annuellement et son financement a représenté en moyenne une dépense publique annuelle de 0,4% du PIB.

Andreff [2009] sera critique par rapport à cette stratégie. Selon lui, « le programme massif de soutien des revenus, géré par l'administration, pour des travaux d'utilité sociale (introduit en septembre 1994) n'était pas cohérent avec la stratégie de restructuration et d'assainissement des Entreprises Publiques Économiques (EPE) », car « les avantages sociaux devraient désormais être compris comme la contrepartie d'un effort au travail accru ».

<sup>159</sup> Les Emplois Salariés d'Initiative locale (ESIL) visent à placer les jeunes chômeurs peu ou faiblement qualifiés dans des postes d'emplois temporaires auprès des collectivités locales pour avoir une formation et une expérience de base et augmenter leur chance de trouver emploi. Pour les jeunes qualifiés, parmi lesquels le chômage est très élevé, un dispositif spécifique mis en place en 1998, les « contrats pré-emploi » (CPE), permet aux entreprises de les employer sans les rémunérer, l'État se chargeant de leur verser une allocation égale au salaire minimum mensuel.

<sup>160</sup> En 1996 est créée l'Agence nationale pour le Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ) dont la mission est d'aider à la réalisation de projets de micro-entreprises (conseils, aide à la recherche de financement auprès des banques, accompagnement du projet). Selon les autorités, 16 000 projets ont été engagés en 1998, qui ont généré 47 000 emplois environ. Cependant, le fonctionnement bureaucratique de l'ANSEJ et la frilosité des banques constituent un frein au développement de ce cadre de création d'entreprises. Notons également qu'un Observatoire de l'emploi et de lutte contre la pauvreté a été mis en place en 2005.

<sup>161</sup> L'Indemnité d'Activités d'Intérêt Général (IAIG) rémunère des activités d'intérêt général dans le cadre du filet social. Plus pénibles, les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TUP-HIMO), comme l'entretien des routes, l'hydraulique, l'agriculture, ciblent les chômeurs sans qualification et sont rémunérées au salaire minimum.

### *Fixation des salaires, conventions collectives et pacte économique et social*

La négociation collective est l'autre volet du nouveau dispositif institutionnel. Se substituant aux dispositions du SGT, elle est érigée en nouveau fondement des relations de travail et consacre le désengagement de l'État au profit des partenaires sociaux dans la détermination notamment des normes de travail et du salaire et autres indemnités ou dans la négociation du chômage technique.

#### **5.2.2 Les limites de la régulation institutionnelle**

L'existence d'une économie informelle et le problème de l'application des lois limitent, sur le terrain, l'efficacité des procédures formelles de régulation du marché du travail.

#### *Le secteur informel*

Héritage de l'économie administrée, l'économie informelle a proliféré durant la décennie 1980. Considérées comme spéculatives et parasites, ces activités ont pourtant joué un rôle décisif pour pallier l'inefficacité et le blocage des circuits de distribution, après leur étatisation et leur bureaucratisation. Elles ont permis aussi une redistribution des revenus parmi les populations exclues de l'emploi officiel, notamment les jeunes et les femmes. Nous avons vu comment Kornai, qui voyait dans l'économie informelle une préfiguration du marché dans les économies en transition, croyait qu'il suffirait de rétablir les règles du marché pour que l'informel disparaisse en tant que tel et soit rétabli dans sa légalité. Au contraire, et bien que de nombreuses activités souterraines aient trouvé un cadre légal avec la nouvelle législation, l'économie informelle s'est maintenue et s'est même développée sous des formes nouvelles, à travers notamment l'expansion de l'emploi informel.

Le secteur informel, que l'on appelle aussi secteur non structuré, tel qu'il existe dans les économies en développement, est cependant différent de l'économie informelle caractéristique des économies socialistes. Son développement a de multiples causes<sup>162</sup> : les procédures bureaucratiques, une taxation multiple et élevée, la rigidité des institutions du secteur formel, dont notamment le problème des droits de propriété [De Soto, 2000] sont

---

<sup>162</sup> Le modèle MIMIC est le plus utilisé dans les études macroéconomiques sur la taille du secteur informel. Il s'agit d'un modèle à variable latente avec une première équation spécifiant les déterminants du secteur informel et une seconde équation, les conséquences de celui-ci.

autant de facteurs pouvant contribuer à des degrés divers, à pousser les entreprises vers le secteur informel. L'importance du chômage, avec la disponibilité d'une « armée de réserve » pouvant être rémunérée à sa productivité marginale et exclue de la protection sociale, alimente le secteur informel. En Algérie, on peut avancer comme explication de l'expansion sans précédent de l'informel, le blocage de la transition qui fait que, à l'héritage lié à l'économie administrée et aux entraves au marché, sont venues s'ajouter des formes nouvelles, liées à la réforme des institutions du marché du travail ainsi qu'au durcissement de la contrainte budgétaire des entreprises publiques.

L'une des premières causes de la défaillance de la régulation institutionnelle est l'importance de l'informel dans l'économie. Les déséquilibres persistants du marché du travail dans les pays en développement conduisent en effet à l'émergence d'un segment parallèle qui, de par son inobservabilité, échappe aux procédures formelles de régulation. Les dispositions réglementaires n'affectent alors que le segment formel du marché du travail, tandis que le segment informel aura un fonctionnement infiniment plus flexible, avec des rémunérations fixées selon la productivité marginale du travailleur. Il n'est cependant pas facile d'établir une distinction précise entre segments formel et informel du marché du travail. Certains se réfèrent à la précarité de l'emploi et à l'affiliation à la sécurité sociale, d'autres à la taille des entreprises. En Algérie, l'évaluation de l'emploi informel est l'objet d'un débat<sup>163</sup> [Hammouda, 2006 ; Ighilahriz, 2003 ; Zidouni, 2003, 2007].

**Tableau 22 : Part de l'emploi informel dans l'emploi total du secteur productif (%)**

<b>Année</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>
Informel dans l'emploi total	11,7	12,5	13,0	15,3	16,1	17,1	17,5	18,8
Informel dans l'emploi total hors administration	16,0	17,1	17,4	19,9	21,0	22,5	22,9	24,7
<b>Année</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Informel dans l'emploi total	18,9	19,3	20,2	21,2	21,1	21,1	25,7	25,6
Informel dans l'emploi total hors administration	24,8	25,3	26,3	27,2	26,9	26,6	31,7	32,5

Source : d'après ONS et FMI 'Statistical appendix', diverses années

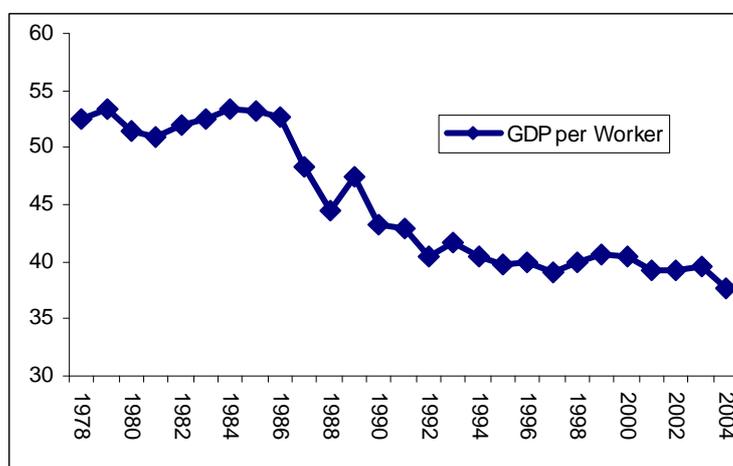
### **Régulation de jure et régulation de facto**

A côté de l'importance de l'informel, le deuxième facteur qui limite l'efficacité des procédures de régulation du marché du travail est le degré d'application des règles. Lorsque

<sup>163</sup> Sur la rationalité économique de l'informel voir Loayza [1996].

celui-ci est faible, les procédures de régulation sont moins coercitives, ce qui diminue leur efficacité sur le terrain. La corruption peut ainsi entraver l'application de la législation destinée à protéger les travailleurs, en permettant aux employeurs de ne pas s'y conformer. La littérature met aussi en avant la résistance des perdants aux changements institutionnels si des mesures de compensation crédibles ne sont pas envisagées [Acemoglu et Robinson, 2006]<sup>164</sup>. Le système d'assurance chômage, qui devait bénéficier à la fois aux secteurs public et privé, a de fait concerné surtout les entreprises restructurées du secteur public, soit environ 250 000 personnes seulement, excluant *de facto*, une grande partie du secteur privé, au pouvoir de négociation limité. Un faible taux de syndicalisation et une productivité du travail en déclin ont réduit le pouvoir des syndicats dans les négociations salariales, ce qui explique que les négociations collectives institutionnalisées par la loi d'avril 1996 soient restées jusqu'en 2006 peu mises à contribution. Moins de 5% des salariés du secteur privé sont affiliés à un syndicat, malgré la liberté syndicale reconnue par la nouvelle législation. Avec le déclin du secteur public et la montée continue de l'informel, la syndicalisation risque d'être confinée à l'Administration publique seulement. Et la productivité du travail connaît depuis 1986 un trend décroissant (fig.5)<sup>165</sup>.

**Figure 12 : Évolution de la productivité du travail**



Source : WB : WDI et données ONS sur l'emploi

<sup>164</sup> Se référant à l'expérience des PECO et de l'ex-URSS, Andreff [2009] considère que s'il y avait eu une véritable volonté de réforme en Algérie, les moyens de compensation existaient pour désamorcer et neutraliser les résistances, en aidant notamment à la reconversion des membres de la nomenklatura en entrepreneurs à travers les privatisations. Si l'on n'observe rien de tel en Algérie, c'est que la rupture n'a pas eu lieu.

<sup>165</sup> Loko et Kpodar [2007] relèvent une chute de 2,3% de l'output par travailleur sur la période 1997-2004. Pour ces économistes du FMI, la productivité du travail est tirée à la baisse par le secteur des services non gouvernementaux, notamment le travail à domicile.

Les négociations salariales collectives se réduisent alors principalement à la fixation du Salaire Minimum et c'est au sein de la Commission Tripartite, instituée en 1991, que se déroulent, entre le Gouvernement, l'UGTA<sup>166</sup> et les représentants du patronat, les négociations sur les salaires qui, ensuite, serviront de référence, sans avoir force de loi, aux politiques salariales des entreprises.

Enfin, *last but not least*, si la liberté syndicale est reconnue *de jure* depuis 1989, sur le terrain, l'UGTA exerce un monopole quasi total sur le champ syndical. Implantée dans le secteur public (entreprises et administration) où elle regroupe près de 50% des travailleurs, la centrale syndicale est seule à être admise à représenter les travailleurs dans les négociations tripartites instaurées en 1991 entre l'État, le patronat et les syndicats.

L'UGTA avait connu une désaffection radicale avec la reconnaissance légale de la liberté syndicale en 1989 [Brandel, Talahite, 2000]. Elle reprend sa position de monopole après le coup d'État de 1992 et la dissolution du principal syndicat créé en 1989 (le SIT), en s'alliant au pouvoir politique, monopole sanctionné ensuite par la loi. Dans les années 2000, à la faveur de la reprise des cours du pétrole et de la reconstitution progressive de la rente, elle se remet à mobiliser une frange privilégiée de travailleurs confortée par le retour à une certaine redistribution. Un partage des rôles au sein du pouvoir politique lui affectera le contrôle de la contestation des réformes - notamment du processus de privatisations - ce qui débouchera en 2003 sur l'organisation d'une grève générale contre le projet de loi sur les hydrocarbures.

Les syndicats indépendants qui se sont imposés dans certaines professions (administration publiques, enseignement, professions libérales, etc.), plus combatifs et revendicatifs, se voient refuser leur reconnaissance par les autorités. Ce paysage syndical est largement admis et internalisé par les pouvoirs publics, qui ne semblent pas prêts à s'accommoder d'un pluralisme syndical *de facto*. Le blocage de l'action syndicale a pour conséquence une surprotection des *insiders* au détriment des salariés non syndiqués (du secteur privé notamment).

En définitive, la nouvelle régulation institutionnalisée aura peu d'impact sur le fonctionnement du marché du travail du fait, d'une part, de l'informalisation croissante de pans entiers de l'économie qui échappent ainsi à la régulation institutionnelle et, d'autre part, du gap important entre les formes *de jure* et *de facto* de cette régulation institutionnelle. On peut ainsi considérer que lorsque le déséquilibre du marché du travail est trop grand,

---

<sup>166</sup> Union Générale des Travailleurs Algériens.

l'efficacité des procédures institutionnelles de régulation est amoindrie. L'hypothèse que nous avançons est que l'impact de la qualité des institutions sur les performances du marché du travail n'est pas linéaire et que l'intensité du chômage constituerait un seuil. Plus ce dernier est important et moins la nature des institutions affecteraient les performances du marché du travail. Dans ce cas, la causalité n'irait pas nécessairement des formes de régulation vers l'emploi, mais plus de la nature et des performances du régime d'accumulation qui porte la croissance, vers l'emploi.

### 5.2.3 L' « informalisation institutionnelle »

A côté de l'emploi informel qui relève d'une rationalité économique individuelle, les pouvoirs publics peuvent être enclins à créer d'autres « formes particulières d'emplois » (FPE) suivant la terminologie du Plan algérien (« *work at home* » dans le vocabulaire du FMI) 'emploi non structurés' qui échappe à la régulation institutionnalisée du marché du travail. A partir des séries statistiques sur l'évolution de l'emploi, le marché du travail peut être divisé en un marché structuré (comprenant les cinq secteurs : Agriculture, Industrie, BTP, Services et Administration) et un marché non structuré comprenant l'ensemble des FPE.

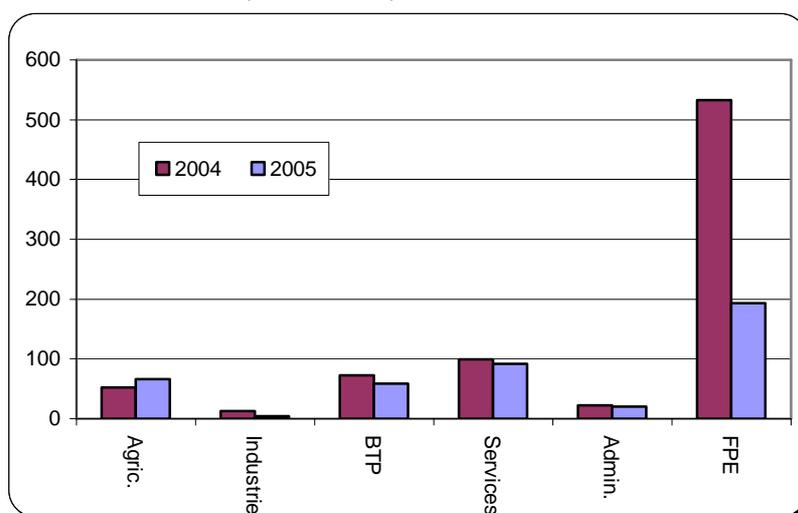
**Tableau 23 : L'importance des Formes Particulières d'Emplois (en milliers)**

<b>Années</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Emploi dans l'Agriculture, l'Industrie, le BTP, les Services et l'Administration</b>	5435	5716	5981	6223
<b>Formes Particulières d'Emplois</b>	<b>1455</b>	<b>1551</b>	<b>2070</b>	<b>2263</b>

Source : FMI, 2007

A la controverse sur les chiffres de l'évolution du taux de chômage en 2004, s'ajoute l'interrogation de la nature de l'emploi que génère la dynamique de l'économie. La figure 13, qui reproduit la création d'emplois par secteurs en 2004 et 2005, montre le poids considérable du segment FPE: en 2004, plus de 530 000 emplois 'FPE' ont été créés en une seule année,

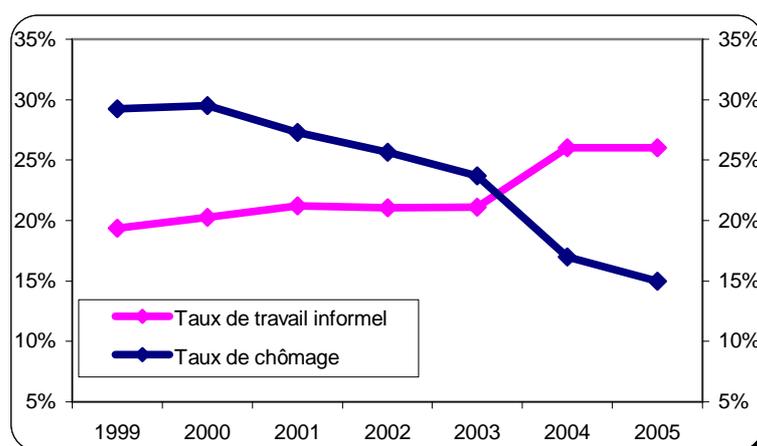
**Figure 13 : Création d'emplois dans les secteurs structuré et non structuré (2004-2005)**



Source : FMI, 2007

soit plus du *double* de l'ensemble des emplois créés dans tout le secteur structuré de l'économie (260 000). En 2005, près de 200 000 autres emplois de cette nature sont créés. Nous avons également reproduit dans la figure 14 l'évolution du taux de chômage et celle de la part des emplois informels (FPE) dans l'emploi total pour mettre en évidence leur co-mouvement :

**Figure 14 : Évolution du taux de chômage et du taux de travail informel**



Source : ONS diverses années et FMI 2007.

Cette évolution en ciseaux est révélatrice d'un profond changement structurel du marché du travail. Le taux de chômage diminue au moment même où « l'informalisation » de l'économie augmente et passe à un nouveau palier en 2004. En 2005, le « taux d'informalisation » (que nous définissons par le rapport des emplois FPE à l'emploi total) est de 26% de sorte que plus du quart du stock d'emploi restera généré par le secteur 'informel'.

Le travail informel ainsi que les dispositifs d'emplois, qui sont en principe des dispositifs d'attente de la croissance, deviennent ainsi une caractéristique structurelle. Homogénéiser l'ensemble des secteurs, y compris les formes particulières d'emplois, et les agréger pour en déduire un taux de chômage global (qui aurait ainsi diminué de six points en 2004) ne donne pas une image fidèle de l'évolution du marché du travail, chaque segment de ce marché (FPE *versus* emplois structurés) ayant sa propre logique économique et institutionnelle.

## **CHAPITRE 6**

# **RÉFORMES ET SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE<sup>167</sup>**

Depuis la fin des années 1980, l'Algérie a connu trois séquences de réformes économiques :

- En 1987-88, la réforme initiée par le courant des réformateurs s'inscrivait à la fois dans la continuité et en rupture avec le système socialiste alors en vigueur. Dans la continuité, au sens où elle s'appuyait sur plusieurs années d'observation des dysfonctionnements de l'économie ainsi que de réflexion, en Algérie et dans d'autres pays socialistes, sur les moyens de la réformer ; rupture parce qu'elle s'engageait résolument dans la mise en place des fondements institutionnels de la régulation par le marché, avant d'être interrompue en 1991-92.

- En 1993-94, la situation de quasi-cessation de paiements a contraint les autorités à réorienter les réformes en fonction des conditionnalités liées à la renégociation de la dette extérieure avec les bailleurs de fonds internationaux. Cela les a amenées à mettre en priorité les objectifs de stabilisation financière, de valorisation accélérée des hydrocarbures afin de dégager des ressources financières extérieures à court terme, de libéralisation du commerce extérieur et d'ouverture aux IDE [Talahite, 1998c], tout en repoussant les échéances en matière de restructuration industrielle notamment.

- A la fin des années 1990, la relance des négociations des accords internationaux et la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne (2002), en introduisant des impératifs de compétitivité et de convergence institutionnelle, confirment l'orientation des réformes sous l'effet de contraintes extérieures, ceci alors même que les équilibres macro-économiques ont été rétablis et que la hausse des cours du pétrole permet le remboursement anticipé de la dette extérieure. Un programme de privatisations ainsi que l'ouverture totale du secteur des hydrocarbures sont désormais dans l'agenda.

En 2009, des mesures prises dans le cadre de la Loi de finances complémentaire (LFC)<sup>168</sup> introduisant de fortes restrictions aux importations<sup>169</sup>, à l'investissement étranger et au crédit à la consommation, pourraient marquer le début d'une nouvelle phase.

---

<sup>167</sup> Ce chapitre de conclusion reprend partiellement Talahite, Mezouaghi [2009].

<sup>168</sup> Confirmées par le projet de loi de Finances 2010.

<sup>169</sup> La LFC 2008 avait déjà introduit une taxe sur l'importation de véhicules neufs.

## 6.1 Les mesures de la Loi de Finances Complémentaire 2009

Une première série de mesures vise à réguler l'activité des opérateurs étrangers et promouvoir la formation d'un capital productif domestique : obligation d'ouvrir le capital des sociétés importatrices (30% minimum) et des projets d'investissements étrangers (51% minimum) aux capitaux algériens ; abrogation du régime de concession de terrains publics autorisant la cession au bout de deux ans (remplacé par un régime de concession renouvelable jusqu'à 99 ans) ; contraintes au transfert des bénéficiaires et mise en place d'incitations pour favoriser leur réinvestissement ; rehaussement des prérogatives du Conseil national de l'investissement.

Une seconde série de mesures s'attache à « l'assainissement et la moralisation des pratiques du commerce extérieur » en améliorant la traçabilité de la transaction et prévenant les pratiques frauduleuses : présence obligatoire des personnes immatriculées au registre du commerce au titre des opérations d'importation ou de contrôle aux frontières de la conformité des produits importés<sup>170</sup> ; obligation d'une domiciliation bancaire préalable à la réalisation de toute opération d'importation, de règlement financier et de dédouanement ; exigence du crédit documentaire pour le paiement des transactions commerciales ; recours à des sociétés d'inspection des marchandises avant expédition ; réciprocité avec les autres pays partenaires commerciaux.

Enfin, d'autres mesures ciblent la réorientation des transactions de crédit bancaire à travers la suppression du crédit à la consommation et l'encouragement du crédit immobilier. Visant à protéger les ménages contre le surendettement, la disposition cherche également à limiter le recours au prêt automobile, principal produit du crédit à la consommation (80% en 2008 selon les déclarations du Ministre des finances), et créer ainsi les conditions favorables au développement d'une industrie automobile locale.

Ce dispositif réglementaire vise à restaurer un contrôle à trois niveaux : celui de l'accès du marché algérien à des opérateurs étrangers, celui de l'entrée de produits importés sur le marché domestique et celui du financement de ces importations. Il cible la protection des intérêts économiques nationaux, d'abord en prévenant les déséquilibres externes, puis en tentant d'assainir les pratiques du commerce extérieur, enfin en réorientant les investissements étrangers productifs et en encourageant le capital domestique.

---

<sup>170</sup> Cette disposition a été assouplie sous réserve de la qualité dûment établie du mandataire.

La démarche adoptée - recours à des dispositions d'exception et absence d'une concertation avec les acteurs socio-économiques - relève de pratiques héritées de l'économie centralisée/administrée procédant d'un encadrement des opérations commerciales et bancaires, pourtant désormais laissées, en principe, à la libre appréciation des entreprises et des banques.

Ces mesures surprennent par leur radicalité, à un moment où les autorités insistent sur la résilience de l'économie face à la crise internationale. Tandis que la communauté des investisseurs internationaux, relayée par les États garants de leurs intérêts et les institutions internationales, dénonce des entraves discriminatoires au commerce et à l'investissement, les autorités algériennes revendiquent le droit à l'exercice de choix souverains dans un contexte de crise internationale.

L'affirmation de cette souveraineté, constante de l'expression des politiques économiques depuis l'indépendance, n'est certes pas surprenante dans un pays où l'État est le premier employeur et investisseur, où il contrôle la principale source de revenu externe et où une situation de quasi-monopole du secteur bancaire public est maintenue.

Mais pour les observateurs attentifs de la scène algérienne, cette inflexion de la politique économique n'est pas réellement une surprise. Depuis un certain temps déjà, une série de faits laissait percevoir que le consensus sur la stratégie d'ouverture n'était pas acquis et que cette option pourrait ne pas être irréversible : amendements en 2007 à la loi sur les hydrocarbures de 2005, retour à une stratégie industrielle, blocage des négociations avec l'OMC, enlisement du processus de privatisation... Cependant il n'y avait pas de remise en cause clairement assumée<sup>171</sup> des choix en matière d'ouverture et de libéralisation. L'Algérie donnait seulement l'impression de traîner les pieds, de freiner le processus et d'en reculer les échéances. On peut dès lors se demander si les mesures de la LFC 2009 participent d'une simple adaptation au contexte international de crise ou si elles expriment des changements plus profonds en matière d'orientation économique.

---

<sup>171</sup> Ainsi la stratégie industrielle, élaborée et mise en œuvre par le ministère de l'industrie à partir de 2007, n'a toujours pas été officiellement adoptée par le gouvernement.

## 6.2 Effets de la crise financière internationale sur l'économie algérienne

Jusqu'en 2008, dans une conjoncture pétrolière favorable, la situation macro-financière était jugée plus que confortable : la dette publique externe avait été ramenée à un niveau plancher (près de 1% du PIB), les réserves de change avaient atteint des niveaux historiques (près de 130 milliards de dollars<sup>172</sup>) et la mise en œuvre d'un mécanisme de régulation des revenus pétroliers limitait l'exposition budgétaire<sup>173</sup>. L'Algérie dégageait alors une position externe de crédeur net, conduisant d'ailleurs le FMI à solliciter les autorités algériennes (et l'ensemble des pays émergents et pétroliers ayant accumulé d'importants excédents financiers au cours de ces dernières années) pour souscrire à l'émission d'obligations devant permettre à l'institution internationale d'accroître sa capacité de financement.

D'abord épargnée des impacts directs de la crise financière en raison de la faible intégration de son système financier à la finance internationale, l'économie algérienne en subit les effets indirects depuis le second semestre 2008, par le biais de sa diffusion dans l'économie mondiale. La baisse brutale du cours du pétrole - de 160 à près de 60 dollars - expose durement ses vulnérabilités structurelles. Dépendante des revenus issus des hydrocarbures (97% des recettes d'exportations, 54% du PIB, 60% recettes fiscales), son « immunité affichée » ne résiste pas au retournement du marché pétrolier.

Selon les données des services des douanes (CNIS), la baisse du cours du pétrole a entraîné une chute de 46,5% des recettes d'exportations au premier semestre 2009 par rapport à la même période en 2008. Dans le même temps, les importations continuant de croître à un rythme exponentiel, l'excédent commercial est passé de 19,75 à 1 milliard de dollars.

L'économie est alors exposée à un choc par les importations. Pour les biens, celles-ci sont passées de 20 milliards de dollars en 2006, à 25 en 2007 et 37,5 en 2008. Le Ministère des finances prévoit leur maintien à un niveau élevé à fin 2009 (proche de 40 milliards de dollars), hypothéquant la constitution d'un excédent commercial (qui provoquera en fait un creusement du déficit commercial, si on y ajoute près de 11 milliards de dollars d'importation de services)<sup>174</sup>.

---

<sup>172</sup> Soit près de 4 années d'importation de biens.

<sup>173</sup> Les excédents financiers dégagés lors de l'exécution budgétaire sont en partie épargnés au sein du Fonds de régulation des recettes (FRR). Ce fonds disposerait selon les estimations de près de 50 milliards de dollars, soit près de la moitié du PIB.

<sup>174</sup> Principalement sous l'effet de la politique de relance des projets d'infrastructure, confiés dans une large mesure à des opérateurs étrangers.

Dans une économie pétrolière, la dégradation brutale du solde des échanges extérieurs peut conduire mécaniquement (et rapidement) à une crise systémique : la détérioration des termes de l'échange affecte d'abord les comptes publics puis par rétroaction la demande domestique fortement dépendante des dépenses publiques. Par ailleurs, les tensions monétaires induites sont susceptibles de peser davantage sur les revenus réels des consommateurs et les capacités d'investissement des opérateurs économiques. Enfin, compte tenu de la forte demande sociale, le resserrement de la contrainte financière et budgétaire pourrait s'accompagner de fortes tensions sociales.

Ce scénario, improbable à court terme en raison des excédents financiers accumulés, mais théoriquement possible dans l'hypothèse d'un choc pétrolier induit par un durcissement de la crise internationale, était sans doute à l'esprit des dirigeants au moment de l'adoption des nouvelles orientations économiques. Les limites d'un modèle de croissance exposé à la volatilité des prix du pétrole sont de nouveau exhibées et appellent en même temps des mesures de correction à court terme des équilibres macro-économiques et une stratégie à moyen terme de diversification économique pour sortir des effets pervers de l'économie rentière.

Les autorités algériennes, conscientes de cette impasse, montraient bien avant la détérioration des indicateurs macro-économiques des signes d'agacement et de doute sur les acquis de l'ouverture économique, et le bilan que l'on peut en faire à ce jour semble confirmer les faibles gains de cette politique : l'attractivité de l'économie algérienne aux investissements directs étrangers (IDE) se réduit au secteur des hydrocarbures ainsi qu'aux activités spéculatives (immobilier) et captives<sup>175</sup> ; la liberté octroyée aux mouvements de capitaux a conduit assez rapidement à une inversion des flux nets de transfert des capitaux (les transferts de bénéfices excédant très largement les flux entrants d'investissement) ; le programme de privatisation des entreprises publiques, à l'exception de quelques opérations, s'est enlisé et n'a pas permis d'enrayer la dérive de la désindustrialisation ; la déréglementation des échanges extérieurs a structuré et renforcé des réseaux d'importation, relais de puissants intérêts économiques, qui sont parvenus à décourager les investissements productifs locaux.

---

<sup>175</sup> Les télécommunications (et dans une moindre mesure la cimenterie) pouvaient être considérés comme des marchés captifs au moment de leur libéralisation tant les capacités publiques de production étaient rigides [Mezouaghi, 2005].

### **6.3 Interprétation des mesures de la LFC 2009: quelques hypothèses**

Ces mesures, qui se présentent comme une réaction face aux déséquilibres financiers et à l'inertie de l'appareil productif, peuvent aussi refléter l'évolution d'un rapport de force opposant des héritiers d'une vision industrialiste (privilégiant l'interventionnisme public) aux courants réformateurs (privilégiant l'ajustement des modes de régulation et l'ouverture économique). On peut avancer quelques hypothèses (non exclusives) pour les interpréter :

#### ***Préserver les équilibres macro-financiers***

La réduction brutale de l'excédent commercial et de la principale source de revenus externes a mécaniquement produit un choc sur les équilibres externes et les finances publiques. L'adoption de mesures correctives des déséquilibres a une portée avant tout conjoncturelle pour contenir et rationaliser les flux croissants d'importation, et conforter une gestion conservatrice des réserves de change.

#### ***Remise en cause de la politique d'ouverture extérieure***

La croissance des importations est analysée par les autorités comme une dérive des pratiques de commerce extérieur et un accélérateur de la désindustrialisation.

Par ailleurs, en dépit des incitations fiscales et sociales (le code des investissements est proche de ceux des pays voisins), les flux d'investissements étrangers restent limités. Plus encore, l'inversion des flux nets de capitaux révèle une préférence au rapatriement des bénéfices au détriment du réinvestissement. Dans certains cas de figure, des engagements non tenus sont dénoncés (Orascom, Lafarge et Renault). Cependant, la réalité des comportements de prédation ne peut occulter le manque d'attractivité de l'économie algérienne.

On peut cependant douter de l'efficacité de ces mesures, qui visent à réorienter la demande domestique vers la production nationale. L'encadrement répressif des investissements étrangers et la surprotection de l'industrie domestique ne peuvent se substituer à une politique structurelle. Par ailleurs, dans une économie ouverte où les capacités de production sont très rigides, les *stimuli* de la politique de relance par la dépense publique sont peu structurants (l'effet en est fortement extériorisé).

### ***Réaction au resserrement de la contrainte extérieure***

Ces mesures interviennent avec le durcissement de la crise internationale et son inscription dans la durée par les principaux analystes et institutions internationales. Prenant conscience des effets réels de la crise, les autorités anticipent alors un resserrement brutal de la contrainte externe. On se souvient que la renégociation de la dette extérieure en 1993/94 avait produit un réel traumatisme. La gestion récente des excédents financiers en révèle les stigmates : accumulation volontariste de réserves, remboursement anticipé de la dette externe, interdiction de recourir aux bailleurs de fonds internationaux, constitution d'une « épargne budgétaire » avec le Fonds de régulation des recettes. Cette logique prudente et préventive a été élevée en dogme de la gestion macro-économique, le plus souvent au détriment d'une politique de long terme, afin de ne pas reproduire la situation de « banqueroute » et éviter une soumission à des conditionnalités politiques.

### ***Dégager de nouveaux leviers de négociation***

Une dernière hypothèse serait que les autorités tenteraient par là de dégager des leviers de renégociation des accords internationaux. Il s'agit, d'une part, de profiter de la clause de rendez-vous cinq ans après son entrée en vigueur (en 2010) pour renégocier l'accord d'association avec l'UE, dont les gains sont jugés très en-deçà des attentes par les acteurs privés et publics en Algérie ; d'autre part, de se constituer une nouvelle marge de manœuvre dans la perspective d'une reprise des négociations d'adhésion à l'OMC, mise en veille à la suite à la demande de pays membres d'augmenter le prix domestique du gaz en Algérie. Les autorités en effet n'ont manifesté aucun signe de renoncement à ces options stratégiques. Après avoir laissé planer le doute sur le caractère rétroactif des dispositions de la LFC, elles ont clairement affirmé leur respect des engagements internationaux. Ce qui laisse à penser que ces mesures viseraient surtout à tester la réaction des partenaires internationaux pour dégager de nouvelles marges de négociation.

## **6.4 Ouverture, diversification de l'économie et marché intérieur**

Ainsi, on pourrait considérer les mesures de la LFC 2009 comme l'expression d'un certain pragmatisme, un ajustement de la politique économique ne remettant pas fondamentalement en cause les choix d'ouverture et de réforme. Il s'agirait de corriger le processus d'ouverture

économique en marche afin de l'adapter à un contexte marqué par la lassitude de la population et la prise de conscience que certaines décisions ont été prises de manière hâtive sans être convenablement négociées, en profitant du prétexte de la crise<sup>176</sup> et de la fenêtre ouverte par l'aisance financière, sans que, pour l'heure, il n'y ait remise en cause des choix fondamentaux en faveur de l'ouverture. Cependant, même motivées à l'origine par le souci d'adapter l'économie algérienne au nouveau contexte à la fois interne et international, ces mesures ne risquent-elles pas de se transformer en réels facteurs de repli et d'isolement protectionniste ?

Cette notion de souveraineté économique doit être interrogée. Dans quelle mesure se distingue-t-elle de celle plus utilisée de patriotisme économique, faisant explicitement référence à la protection des intérêts économiques nationaux, ou de celle de souveraineté politique ? L'affirmation d'une souveraineté économique serait-elle l'expression, paradoxale, d'une certaine velléité d'autonomisation de l'économique ?

Rappelons qu'historiquement, en Occident du moins, l'autonomisation de l'économique s'est d'abord faite dans le cadre de la nation à travers le développement d'un marché national, tandis qu'à l'échelle des relations entre nations le protectionnisme a été la règle jusqu'à la fin du XIXe siècle et de nouveau au XXe siècle, après la crise de 1929. Le libre-échange, finalement adopté comme principe dans les relations internationales, se présente encore de nos jours comme un idéal rarement concrétisé, si l'on en juge notamment au blocage du cycle de négociations de Doha, ainsi qu'à la prolifération de nouvelles barrières non tarifaires.

Pour l'heure, il semblerait qu'une double acception de la notion de souveraineté économique soit en train de se dessiner dans la vision des décideurs algériens : l'une, offensive, appliquée au seul secteur des hydrocarbures, pousserait ce dernier à s'internationaliser et affronter la concurrence ; l'autre, défensive, viserait à protéger le reste de l'économie, jugé vulnérable. Mais cette propulsion de la filière des hydrocarbures, si elle est associée au renforcement de la protection des autres secteurs d'activité, risque d'accentuer le caractère dual de l'économie plutôt que de permettre sa diversification.

L'un des obstacles majeurs à l'intégration de l'économie algérienne dans un espace plus vaste - régional et/ou mondial - au-delà des considérations d'ordre politique ou géopolitique, réside

---

<sup>176</sup> Et notamment de la mise en place par certains pays de clauses protectionnistes dans le cadre de leur plan de relance.

dans l'étroitesse et le cloisonnement de son marché intérieur. Autrement dit, l'intégration de l'Algérie dans l'espace mondial et/ou régional n'est qu'une dimension de la question de la diversification de son économie. L'autre, non moins importante, est le déploiement du marché intérieur, condition d'une croissance hors hydrocarbures et d'un véritable développement économique endogène.

Le principal intérêt de l'intégration économique, qu'elle soit multilatérale ou régionale, réside effectivement dans l'élargissement du marché intérieur. Mais à quoi bon prétendre élargir le marché national en l'intégrant à un grand marché régional (européen, maghrébin, africain ou arabe), si ce marché est maintenu dans son état actuel de fragmentation et de cloisonnement ? Il n'est dès lors pas étonnant, pour peu que les pressions politiques ayant conduit à nouer des accords régionaux ou multilatéraux se desserrent ou que le contexte géostratégique change, que la tentation soit grande de remettre en cause ces engagements, finalement dépourvus de réels fondements économiques ou commerciaux.

L'étroitesse du marché intérieur, qui ne se réduit pas à une seule question de taille (nombre de consommateurs), est d'abord le fait, en Algérie, de son cloisonnement entre secteurs public, privé et informel. Pendant près de trois décennies, de 1962 à 1988, la politique mise en œuvre a consisté à détruire le marché intérieur, à travers notamment l'étatisation et la bureaucratisation des circuits de distribution, du système bancaire et des institutions économiques. Au-delà, nous l'avons vu, le caractère dirigé et administré de l'économie plonge également ses racines dans la politique coloniale.

Aujourd'hui, on semble vouloir revenir au modèle de substitution aux importations, comme solution aux déséquilibres de la balance commerciale. Nous avons vu comment l'échec de cette stratégie (ou de celle désignée comme telle) en Algérie a résulté dans une large mesure de l'absence d'un véritable marché concurrentiel pour les industries nationales. A l'opposé, dans les pays émergents où elle a réussi, les limites du marché intérieur ont conduit naturellement à la recherche de débouchés extérieurs. Dès lors, tant que la reconstruction du marché intérieur, en tant qu'espace économique concurrentiel unifié, encadré par des règles et des institutions, n'est pas fermement engagée, toute politique d'ouverture et d'intégration économique extérieure apparaît comme une dangereuse fuite en avant.

En particulier, la relance de l'agriculture - dont l'effondrement, sous l'effet conjugué du choix exclusif en faveur d'une industrialisation à marche forcée financée par les revenus du pétrole dans les années 1970, de son étatisation et de sa bureaucratisation, a fait de l'Algérie l'un des

premiers importateurs mondiaux de biens alimentaires de base - est un enjeu essentiel de la reconstruction du marché intérieur et de la diversification de l'économie.

Reconstruire les institutions du marché intérieur ne consiste pas seulement à les moderniser et les faire converger vers des standards internationaux. Il s'agit également d'ancrer ces institutions dans une histoire, une culture, une tradition, dans le sens de favoriser l'immersion (*embeddedness*) de l'économie au sens de Polanyi [1983]. La reconstitution de l'histoire économique de l'Algérie - dont nous avons vu à quel point elle avait été brisée en plusieurs endroits, à travers ce que nous avons appelé le « syndrome de la table rase » - afin d'en restituer la cohérence et lui donner du sens, fait partie de cette démarche. La présente recherche s'inscrit dans cette perspective.

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de l'investissement global : 1967-1989 (en milliards de DA constants 1984) _____	72
Tableau 2 : Taux d'investissement par périodes _____	72
Tableau 3 : principaux indicateurs de développement industriel 1963-2005(%) _____	73
Tableau 4: Part de l'agriculture dans la PIB _____	76
Tableau 5 : Coût de création des emplois (en DA constants base 1984). _____	78
Tableau 6 : Évolution de la consommation _____	79
Tableau 7 : Part de la VA Industrielle dans la VA Brute totale _____	82
Tableau 8 : Part de la VA Industrielle dans la VA Brute totale Hors Hydrocarbures _____	82
Tableau 9: Part de l'industrie dans le PIB (2004 et 2005) _____	83
Tableau 10 : Intensité de la valeur ajoutée selon le secteur juridique (ISMME et Chimie) __	88
Tableau 11 : Part des revenus salariaux dans la production brute (1995-2006) _____	90
Tableau 12 : Part des revenus salariaux dans la production brute par branches et secteurs juridiques (2006) _____	90
Tableau 13 : Evolution annuelle des opérations de privatisation entre 2003 et 2007. _____	93
Tableau 14 : Décomposition de la contribution de l'industrie privée à la VA de l'économie hors hydrocarbures (en pourcentage) _____	94
Tableau 15: Evolution de la croissance démographique 1989-2008 _____	100
Tableau 16 : Évolution du taux de dépendance _____	101
Tableau 17 : Evolution des taux de participation (%) _____	102
Tableau 18 : Evolution du nombre d'années d'études suivant les paliers _____	102
Tableau 19 : Taux de croissance annuel moyen de l'emploi par secteur et contribution à l'emploi total hors agriculture (%) _____	104
Tableau 20 : Evolution du taux de chômage (%) _____	106
Tableau 21: Politiques actives et création d'emplois _____	111
Tableau 22: Part de l'emploi informel dans l'emploi total du secteur productif _____	114
Tableau 23 : Importance des Formes Particulière d'emploi _____	116

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la part de la VA industrielle dans la VA brute (1988-2005) _____	84
Figure 2 : Part de l'industrie dans le PIB (1999-2005) _____	84
Figure 3 : Évolution de l'indice de production par branches-secteur public _____	85
Figure 4 : Évolution de l'indice de production par branches-secteur privé _____	86
Figure 5 : Contribution des branches à la production industrielle brute (%) _____	87
Figure 6 : Part de la VA dans la production brute par secteur d'activité et année _____	88
Figure 7 : Evolution de l'excédent net d'exploitation par branche et secteurs juridiques ____	89
Figure 8 : Croissance de la population par tranches d'âge _____	99
Figure 9 : Part de la population en âge de travailler dans la population totale _____	101
Figure 10 : Évolution projetée de la population active par sexe _____	103
Figure 11 : Evolution du chômage selon le niveau d'instruction _____	107
Figure 12 : Evolution de la productivité du travail _____	114
Figure 13 : Création d'emplois dans les secteurs structuré et non structuré _____	117
Figure 14 : Evolution du taux de chômage et du taux de travail informel _____	117

## BIBLIOGRAPHIE

### A. Références de nos travaux utilisés pour la rédaction de ce rapport de synthèse

----- [2010], « Genre, mondialisation et marché du travail », in Falquet et al., *Le sexe de la mondialisation*, SciencesPo. Les Presses.

----- et Mihoub Mezouaghi [2009a], « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », *Confluences Méditerranée*, n°7, automne.

----- et Rafik Boukha-Hassane [2009b], Research Country paper on « Labour Migration for Decent Work, Economic Growth and Development in Algeria ». Project: *Expanding Knowledge Base on Decent Work in Mediterranean Countries*, The ILO Employment Policy Department, in collaboration with European Commission's Directorate General for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, Genève, Suisse.

----- et Rafik Boukha-Hassane [2009c], « Labour Markets Performance and Migration Flows in ALGERIA “. Project: *Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries. Determinants and Effects*, study co-financed by the European Commission DG Economic & Financial Affairs and DG Employment, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence, Italie.

----- et Rafik Boukha-Hassane [2008a], « Les politiques industrielles en Algérie (1963-2007) » (avec Rafik Boukha-Hassane). Projet sur *Les politiques industrielles au Maghreb*. Contrat de recherche avec la Casa Arabe (Madrid), Programa Socioeconómico y Empresarial, Madrid, Espagne.

-----, Philippe Barbet et Saïd Souam [2008b], « Enjeux et impacts de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC », revue *Économie et société*, n°5, éditée par le Laboratoire de recherche Grand Maghreb, Université de Constantine, Algérie

----- et Rafik Boukha-Hassane [2008c], « Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie », *Tiers Monde*, Armand Colin, n°194, avril-juin.

----- [2003 à 2008], « Algérie », *l'État du monde*, Paris, La Découverte.

-----, Rafik Boukha-Hassane et Youcef Benabdellah [2007], « L'impact du partenariat euro-méditerranéen sur l'emploi et le droit du travail en Algérie ». Étude *Euromed emploi, étude comparée de l'impact sur l'emploi du partenariat euro-méditerranéen (programme MEDA et zone de libre-échange) dans huit pays du Sud de la Méditerranée*, dirigée par Ivan Martin, « Projet de Coopération Syndicale Régional Euro-méditerranéen » du « Programme de Renforcement des Organismes Syndicaux Phase II », Fundación Paz y Solidaridad - Serafín Aliaga de CCOO et Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI). [Emploi et Droit du Travail dans les pays arabes méditerranéens et le partenariat euroméditerranéen](http://www.ccoo.es/comunes/temp/recursos/1/216520.pdf) (<http://www.ccoo.es/comunes/temp/recursos/1/216520.pdf>); [Employment and Labor Law in the Arab Mediterranean Countries and the Euromediterranean Partnership](http://www.ccoo.es/comunes/temp/recursos/1/216566.pdf) (<http://www.ccoo.es/comunes/temp/recursos/1/216566.pdf>)

----- [2006a], « Le concept de rente, pertinence et dérives », *Problèmes économiques* : Que faire de la rente des pétrodollars ? La Documentation Française, n°2.908, 21 juin.

----- et Rafik Boukha-Hassane [2006b], « Le marché du travail en Algérie », chapitre 1, in J.-L. Reiffers et F. Blanc (coord.), *Profil pays Algérie*, Publication en ligne du FEMISE <http://femise.org/PDF/cp-algerie-0601.pdf>

-----, Sébastien Dupuch et El Mouhoub Mouhoud [2004], « L'Union européenne élargie et ses voisins méditerranéenne : les perspectives d'intégration », *Économie Internationale*, CEPII, La Documentation française, n°97, 1<sup>er</sup> trimestre.

----- [2003], « Production ou édicition de normes? Les nouvelles normes et la mondialisation », in A. Pichon et C. Durand (dir.), *La puissance des normes*, Paris, l'Harmattan.

----- [2002], « L'espace monétaire et financier de la Méditerranée occidentale », in *L'espace économique de la Méditerranée occidentale*, CRÉAD, Alger.

----- [2000a], « Économie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie », *Tiers-Monde*, t.XLI, PUF, n°161, janvier-mars.

----- et Jean-Pierre Rouzé [2000b], « La science économique peut-elle tirer un enseignement de la science des normes? », in E. Serverin, A. Berthoud (eds.), *La production des normes entre État et société civile*, Paris, L'Harmattan.

----- [2000c], « Les réformes bancaires et financières en Algérie », in Collectif, *L'euro et la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'Aube.

----- et Inga Brandell, [2000d] « Syndicalisme et régionalisation en Méditerranée: le cas des pays Arabes », in A. Fouquet, U. Rehfeldt, S. Leroux (eds.) *Les syndicats entre mondialisation et intégration régionale*, Paris, Éditions de l'Atelier.

----- [1998a] « L'emploi des femmes au Maghreb : de l'ajustement au post-ajustement », in *Cahiers du GEDISST : Les paradoxes de la mondialisation*, n°21, Paris.

----- [1998c], « Les investissements directs étrangers en Algérie: tendances, contraintes et perspectives », in Guerraoui, Richet, *Les investissements directs étrangers, facteurs d'attractivité et de délocalisation*, Paris-Rabat, l'Harmattan-Toubkal.

----- [1997a], « Migrations et développement en Méditerranée: vieux débats, nouveaux enjeux », *revue Monde Arabe, Maghreb-Machrek*: Le partenariat euro-méditerranéen: un projet régional en quête de cohérence, hors série, La Documentation Française, décembre.

----- [1997b], « Union européenne et Maghreb: intégration ou exclusion? », in Faugère, Caire, Bellon, Chavance, Voisin (dir.), *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, Paris, Économica.

----- [1997d], « La cité coloniale, essai de lecture de Leroy-Beaulieu ». Colloque, *La tradition économique française, 1848-1939*, association Charles Gide d'histoire de la pensée économique, Lyon, 2-3 octobre 1997.

----- [1996], « Le partenariat euro-méditerranéen vu du Sud », *revue Maghreb-Machrek*, La Documentation Française, n°153, juil-sept.

----- [1992], « Women, Economic Reforms and Politics », in Lars Rudeberk (ed.), *When Democracy Makes Sense, Studies in the Democratic Potential of Third World Popular Movements*, AKUT: Working Group For the Study of Development Strategies, Uppsala University, Suède.

----- [1988], « Crise du salariat et chômage des jeunes dans les pays arabes », in Alain Touraine (dir.), *Quel emploi pour les jeunes? Vers des stratégies novatrices*, Paris, UNESCO.

----- [1982a], « Scolarisation et formation des filles en Algérie », in Bernard [dir.], *La Politique de l'emploi-formation au Maghreb, 1970-1980*, Paris, CRESM-CNRS.

----- [1982b], « Femmes et salariat urbain en Algérie », *Critiques de l'Économie Politique*, Nouvelle série, n°17, Paris, Maspéro.

## **B. Autres références bibliographiques**

Acemoglu D., J. A. Robinson [2006], « Persistence of Power, Elites and Institutions », *CEPR Discussion Paper No. 5603*, April.

Agenor P.-R., K. J. P. El Aynaoui [2003], « Labor Market Policies and Unemployment in Morocco: a Quantitative Analysis », *Policy Research Working Paper 3091*, World Bank.

Agenor P.-R., M. K. Nabli, T. Yousef, H. T. Jensen [2004], « Labor Market Reforms, Growth, and Unemployment in Labor-exporting Countries in the Middle East and North Africa », *Policy Research Working Paper 3328*, World Bank, June.

Aïssaoui A. [2001], Algeria. *The Political Economy of Oil and Gaz*, Oxford University Press.

Anderson L. [1987], « The State in the Middle East and North Africa », *Comparative Politics*, vol. 20, n°1, octobre.

Andreff W. [2009], « Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie : point de vue d'un outsider en 1988-1994 », in *Confluences Méditerranée*, automne.

----- [2007], *Économie de la transition. La transformation des économies planifiées en économies de marché*, Paris, Bréal.

----- et Hayab A. [1978], « Les priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment industrialisantes ? » *Tiers Monde*, n°76, vol. XIX, décembre, 867-892.

Auray J.-P., G. Durée et M. Mougeot [1981], « Peut-on définir de manière univoque la notion d'industrie industrialisante ? » *Tiers-Monde*, n°87, vol. XXII, pp. 585-601.

Azariadis C., A. Drazen [1990] « Treshold Externalities in Economic Development », *Quaterly Journal of Economics*, vol. 105.

Barro R., J. W. Lee [2000], « International Data on Educational Attainment: Updates and Implications », *CID Working Paper No. 42*.

Bayly C.A. [2004], *The Birth of the Modern World*, Oxford, Blackwell Publishing Ltd.; traduction française [2006]: *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Paris, Editions de l'Atelier-Monde diplomatique.

Bhagwati J. [1982], « Directly Unproductive Profit-Seeking (DUP) Activities », *Journal of Political Economy*, 90, octobre.

Bhagwati J., T.N. Srinivasan [1980], « Revenue Seeking: A Generalization of the Theory of Tariffs », *Journal of Political Economy*, 88, décembre.

Benachenhou A. [1979], *L'exode rural en Algérie*, SNED, Alger.

Benachenhou A. [1978], *Formation du sous-développement en Algérie : Essai sur les limites du développement du capitalisme 1830-1962*, Alger.

Benissad H. [1994], *Algérie : Restructurations et réformes économiques (1979-1993)*, Alger, OPU.

Bennabi M. [1972], *Le musulman dans le monde de l'économie*, Beyrouth. Traduit de l'Arabe par N.-E. Khendoudi, El Borhane, 1996.

Berger S., R. Dore [1996], *National Diversity and Global Capitalism*, Ithaca, Cornwell University Press.

Blanchard O., J. Tirole [2003], *Protection de l'emploi et procédures de licenciement*, La Documentation Française.

Bourdieu P. [1963], *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris-La Haye, Mouton.

Boukharine N. [1914], *L'économie politique du rentier. Critique de l'économie marginaliste*, Première édition russe, 1919. Edition française, Paris, EDI, 1972.

Cantier J. [2002], *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob.

Charef A. [1995], *Algérie, le grand dérapage*, Paris, Éditions de l'Aube.

Chavance B., E. Magnin [1997], « Trajectoires postsocialistes et capitalismes occidentaux », in Faugère et alii, *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, Paris, Économica.

Corden W. M., J. P. Neary [1982], « Booming Sector and De-Industrialisation in a Small Open Economy », *The Economic Journal*, Vol. 92, No. 368, Dec., p. 825-848.

Corm G. [1993], « La réforme économique algérienne : une réforme mal aimée ? » *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°139, p.9-27.

Courbage Y. [2003], « Les évolutions démographiques en Afrique du Nord et au Proche-Orient », in *Afrique du Nord - Moyen-Orient, espace et conflits, Edition 2003*, Paris, la Documentation Française.

Courbage Y. [2002]: *New Demographic Scenarios in the Mediterranean Region*, INED, Paris.

Courbage Y. [1999] : *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, PUF/INED.

Destanne de Bernis, G. [1971], « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Tiers-Monde*, Vol. 12, N°47, pp. 545-563.

Destanne de Bernis G. [1968], « Les industries industrialisantes et l'intégration économique régionale », *Economie appliquée*, t. XXI, n° 1.

Destanne de Bernis G. [1966], « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », *Economie appliquée*, t. XIX, n° 3-4.

De Soto H. [2004], « État de droit et sphère informelle en Algérie », in A. Mebtoul [dir.], *Les défis de l'Algérie. Économie de marché et Démocratie*, Alger, Edition Dhar El Garb.

De Soto H. [2005], *Le mystère du capital: pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*, Paris, Flammarion. Version anglaise originale [2000]: *The mystery of capital: why capitalism triumphs in the West and fails everywhere else*, Bantam Press.

Dillman B. L. [2000], *State and Private Sector in Algeria : The Politics of Rent-Seeking and Failed Development*, San Francisco [Calif.]-Oxford, Boulder : Westview Press.

Guerid D. [2007], *L'exception algérienne : La modernisation à l'épreuve de la société*, Alger, Casbah éditions.

Habermas J. [1997], *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.

Hadjseyd M. [1996], *L'industrie algérienne. Crise et tentative d'ajustement*, Paris, L'Harmattan.

Hall Peter A., D. Soskice [2001], *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantages*, Oxford University Press.

Hammouda N.E. [2006], « Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation », in Muzette, Charmes, *Informalisation des économies maghrébines*, vol.1, Alger, CRÉAD.

Henni A. [2009], « La réforme monétaire et financière en Algérie: enseignements pour une transition vers le marché dans un pays en voie de développement », in *Confluences Méditerranée*, n°7, automne.

Henni A. [1991], *Essai sur l'économie parallèle. Cas de l'Algérie*, Alger ENAG éditions.

Henni A. [1982], *La colonisation agraire et le sous développement En Algérie*, Alger, SNED.

Henni A. [1986], *État, surplus et société en Algérie avant 1830*, Alger, ENL.

Hicks J. R. [1969], *A Theory of Economic History*, Oxford University Press. Traduction française, *Une théorie de l'histoire économique*, Seuil 1973.

Ighilahriz S. [2003], « Dimension et place du secteur informel dans l'économie algérienne », *Ecotechnics*, Alger, août.

Ilmane M.-C., A. Zouache [2008], « Central Bank Independence in a MENA Transition Economy. The Experience of Algeria », in David Cobham and Ghassem Dibeh, *Monetary Policy and Central Banking in the Middle East and North Africa*, Routledge.

Kirat T. [1999], *Économie du droit*, Paris, La Découverte.

Kornai J., E. Maskin et G. Roland, [2003] «Understanding the Soft Budget Constraint », *Journal of Economic Literature*, American Economic Association, vol. 41(4), pages 1095-1136, décembre.

----- [2001], *La transformation économique postsocialiste*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

----- [1997], *Struggle and hope: essays on stabilization and reform in a post-socialist economy*, Cheltenham (UK), Northampton (USA).

----- [1996], *Le système socialiste : l'économie politique du communisme*, Presses Universitaires de Grenoble.

----- [1995], *Highway and Byways, Studies on Reform and Postcommunist Transition*, The MIT Press, Cambridge, Mass, London.

----- [1994], *La « récession transformationnelle ». Le cas de la Hongrie*, Fondation François Perroux.

----- [1990], *The Road to a Free Economy from a Socialist System. The Example of Hungary*, 1990. Traduction française *Du socialisme au capitalisme. L'exemple de la Hongrie*, Gallimard.

----- [1990b] « The Affinity between Ownership Forms and Coordination Mechanisms », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 4, no. 3, pp. 131-147.

-----[1986], « The Hungarian Reform Process : Visions, Hopes and reality », *Journal of Economic Literature*, vol. XXIV, décembre, pp. 1687-1737.

-----J. [1980], *Economics of Shortage*, Amsterdam, North Holland. Edition française : *Socialisme et économie de la pénurie*, Économica, 1984.

Krueger A. [1974], « The Political Economy of Rent Seeking Society », *American Economic Review*, vol. 64, n°3.

Loayza N. V. [1996], « The Economics of the Informal Sector: A Simple Model and Some Empirical Evidence from Latin America », *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, December 45.

Lok B., K. Kpodar [2007], « Algérie: questions choisies », *Rapport du FMI n°07/61*, février.

Lucas R.E. [1990], « Why doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries? », *American Economic Review*, Papers and Proceedings, vol. 80, n°2.

Luciani G. [1987], « Allocation Versus Production States: a Theoretical framework », in Beblawi (ed.), *The Rentier State*, London-New-York, Croom-Helm.

Luciani G. [1994], « The Oil Rent, the Fiscal Crisis of the State, and Democratization » in Salamé (ed.), *Democracy without Democrats? The Renewal of Politics in the Muslim World*, London, I.B. Tauris. Traduction française, « Rente pétrolière, crise financière de l'État et démocratisation », in Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard.

Luciani G. [1999], « Energy Resources and the Algerian Economy », communication à la conférence *Algeria and Europe*, the Bologna Center and the John Hopkins University, Bologne, Italie, 14-15 mai.

McKinnon, R.I. [1973], *Money and capital in economic development*, Brookings Institution, Washington, DC.

Marshall A. [1971], *Principes d'Économie Politique*, t.1, Paris-Londres-New York, Gordon & Breach. Edition originale: *The Principles*, 1890.

Merouche L. [2002, 2007], *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane*. 2 tomes, Alger-Paris, Bouchène.

Mezouaghi M. [2005], « Libéralisation des services de télécommunications au Maghreb : transition institutionnelle et performances », *Notes et Documents*, n°23, Agence Française de Développement, Paris.

Mora Contreras J. [2003], « Toward A Theory of the Property Rights of Hydrocarbons », Conference on Global Regulation, University of Sussex, Brighton, UK, 29-31 mai (non publié).

Nickell S.J., R. Layard [1999], « Labor Market Institutions and Economic Performance », in: Ashenfelter, O. et D. Card, *Handbook of Labor Economics*, Vol. 3, Amsterdam, North-Holland.

Nikitine P. [1966], *Principes d'économie politique*, Moscou, Éditions du Progrès, 542 p.

North, Douglass [2005], *Le processus du développement économique*, Paris, Éditions d'Organisation. Edition originale: *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, 2005.

Okruhlik G. [1999], « Rentier Wealth, Unruly Law, and the Rise of Opposition. The Political Economy of Oil State », *Comparative Politics*, vol. 31, n°3, avril.

Polanyi K. [1983], *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Edition originale: *The Great Transformation*, 1944.

Rama M., R. Artecona [2002], « A Database of Labor Market Indicators Across Countries », *unpublished manuscript*, Washington, DC: The World Bank

Ricardo D. [1970], *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Calmann-Lévy.

Ross M. L. [2008], « Oil, Islam, and Women », *American Political Science Review*, Vol. 102, No. 1, February.

Sachs J. D., A. M. Warner [1997], *Natural Resource Abundance and Economic Growth*, Centre for International Development. Harvard University, Cambridge, Mass.

Shambayati H. [1994], « The Rentier State, Interest Groups, and Paradox of Autonomy: State and Business in Turkey and Iran », *Comparative Politics*, vol. 26, n°3, avril.

Shaw, E. S. [1973] *Financial deepening in economic development*, Oxford University Press, New York.

Sgard J. [1997], *Europe de l'Est, la transition économique*, Paris, Flammarion.

Stevens P. [2003], « Resource Impact: a Curse or a Blessing ? », Draft Working Paper, Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy, University of Dundee, UK.

Vahabi M. [2001], « De la réforme de l'économie socialiste à la théorie de l'économie de pénurie », in Kornai, *La transformation économique postsocialiste*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Von Hirschhausen C. [1996], *Du combinat socialiste à l'entreprise capitaliste: une analyse des réformes industrielles en Europe de l'Est*, l'Harmattan.

Vornetti P. [1998], « Recherche de rente, efficacité économique et stabilité politique », *Mondes en développement*, t26, n°102.

Wittfogel K. [1957], *Oriental Despotism. A comparative Study of Total Power*, Yale University Press. Traduction française, *Le despotisme oriental*, Paris, Éditions de Minuit.

Zidouni H. [2003], « Évaluation et analyse de la place de l'économie Informelle en Algérie : approche de la comptabilité nationale », Communication au *Séminaire sur l'économie informelle et la fiscalité*, Forum des chefs d'entreprises, 9 avril, Alger.

Zidouni H. [2007], « A la recherche de l'exhaustivité des comptes nationaux algériens : aspects méthodologiques », *Revue du CRÉAD*.

Zouache A. [2009], « Éléments d'économie coloniale Saint-simonienne. Le cas de l'Algérie », *Économies et sociétés*, n°41, juillet-août.

## **C. Documents**

Banque Mondiale [2003], « Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ; Améliorer l'inclusivité et la responsabilité », *Rapport sur le développement au Moyen Orient et en Afrique du Nord*, Washington D.C.

Banque mondiale [2003], « Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie : Soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale », 2 volumes, mai.

CNES [2004], « Le secteur informel. Illusions et réalités », rapport de la commission : Relations de travail, Alger, juin, 227 pages.

CNES [2004], « Rapport portant évaluation des dispositifs d'emploi », Alger.

FMI [2007], "Algeria Statistical Appendix", *Country Report* n°07/95, mars.

MPPI [2007], La stratégie et les politiques de relance et de développement industriels, Alger.

Nations Unies [2002], 'World Population Prospect'.

ONS, *Comptes économiques*, Alger, diverses années.

## **SIGLES**

CND : Conférence Nationale sur le Développement

CNES : Conseil National Économique et Social

EPE : Entreprise Publique Économique

FBCF : Formation Brute de Capital Fixe

FLN : Front de Libération Nationale

FMI : Fond Monétaire International

FPE : Formes Particulières d'Emploi

ISMME : Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Électriques et Électroniques

MENA: Middle East and North Africa

MPAT : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MPPI : Ministère des Privatisations et de la Promotion des Investissements

NPI : Nouveaux Pays Industriels

ONS : Office National des Statistiques

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PMI : Petite et Moyenne Industrie

PECO : Pays de l'Europe Centrale et Orientale

RAR : Reste à Réaliser

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SGT : Statut Général des Travailleurs

SIT : Syndicat Islamique du Travail

SONATRACH : Société Nationale de Transport et Commercialisation des Hydrocarbures

UE : Union Européenne

UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens

VALHYD : VALorisation des HYDrocarbures